



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6903^e séance

Lundi 21 janvier 2013, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Jilani/M. Masood Khan (Pakistan)
<i>Membres :</i>	Argentine M ^{me} Perceval
	Australie M. Kelly
	Azerbaïdjan M. Musayev
	Chine M. Li Baodong
	États-Unis d'Amérique M. DeLaurentis
	Fédération de Russie M. Churkin
	France M. Araud
	Guatemala M. Rosenthal
	Luxembourg M ^{me} Lucas
	Maroc M. Loulichki
	République de Corée M. Kim Bong-Hyun
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda M. Nduhungirehe
	Togo M. Menan

Ordre du Jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/4)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-21044 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle

Lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2013/4)

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à saluer chaleureusement la présence dans la salle du Secrétaire général, des ministres d'États membres du Conseil de sécurité et d'autres représentants. Leur participation confirme l'importance de la question à l'examen aujourd'hui.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Arménie, du Bangladesh, du Bénin, du Brésil, du Chili, de la Côte d'Ivoire, de la Croatie, de Cuba, de l'Égypte, d'El Salvador, des Fidji, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irlande, du Japon, du Kenya, du Kirghizistan, de la Malaisie, du Monténégro, de la Namibie, du Népal, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande, de l'Ouganda, des Philippines, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, de la Slovaquie, du Soudan du Sud, de Sri Lanka, de la Suède, du Tchad, de la Thaïlande, de la Tunisie, de la Turquie, de l'Ukraine, de l'Uruguay et du Zimbabwe à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/27, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/4, qui contient une lettre datée du 1^{er} janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, par laquelle il transmet un document de réflexion sur le point inscrit à l'ordre du jour.

Le Pakistan a convoqué ce débat spécial car le maintien de la paix occupe une place centrale dans les initiatives de maintien de la paix et de la sécurité internationales dirigées par l'ONU. Les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont enregistré un nombre de succès impressionnant dans de nombreuses situations de conflit et d'après conflit. De fait, les Casques bleus déployés dans le monde entier sont devenus un symbole de la quête mondiale de paix de l'ONU.

J'espère que cette séance nous permettra de nous faire une idée d'ensemble des activités de maintien de la paix menées par l'ONU et de leur rôle présent et futur. L'accent sera également mis sur le lien de plus en plus étroit entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, qui est caractéristique des succès obtenus par l'ONU sur le terrain ces dernières années. L'objectif global est que notre contribution collective rende le maintien de la paix encore plus efficace et productif.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux que le Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères nous fasse l'honneur de présider cet important débat, et nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir pris cette initiative. Le Pakistan est le principal fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Son personnel militaire travaille courageusement chaque jour, sous le drapeau bleu des Nations Unies, à établir la paix dans les zones troublées.

Cette année marque le soixante-cinquième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix est devenu une activité phare de l'ONU. Grâce aux débats tels que celui-ci, à une analyse soignée de nos travaux et aux ajustements y relatifs, le maintien de la paix s'est adapté à chaque moment. Nos opérations aujourd'hui sont plus variées et plus complexes que jamais, et quelle que soit la forme qu'elles prennent, la mise en place d'initiatives multidimensionnelles de maintien de la paix demeure

un investissement très rentable qui permet de progresser vers une stabilité durable. Aucun autre instrument international ne conjugue aussi efficacement les efforts déployés dans les domaines politique, de la sécurité, de l'état de droit et des droits de l'homme. D'autre part, nos missions intègrent leurs efforts aux activités de développement menées par les équipes de pays des Nations Unies.

Le projet de résolution dont est saisi le Conseil aujourd'hui (S/2013/27) identifie les nombreuses contributions qu'apportent les missions des Nations Unies au renforcement de la sécurité et à l'édification d'une paix durable. Nous estimons qu'il faut continuer de progresser face aux défis qui se profilent. Le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et le Département de l'appui aux missions déploient des efforts communs pour continuer d'améliorer la manière dont nous planifions, gérons et appuyons nos missions.

Nous comptons sur les membres du Conseil et tous les États Membres pour appuyer ces efforts. Je les prie de fournir aux missions du personnel militaire et de police formé et doté des compétences professionnelles et de l'intégrité nécessaires pour leur permettre de s'acquitter pleinement de leur mandat. Je prie également les États Membres de fournir le matériel militaire essentiel et les capacités de base dont nous avons besoin pour opérer dans des circonstances de plus en plus difficiles. Lorsque les États Membres manifestent leur volonté de fournir les contributions voulues au moment voulu, nous pouvons nous déployer plus rapidement et opérer plus efficacement. Je réitère mon appel afin que davantage de femmes prennent part à nos opérations. Je suis fier de défendre l'égalité des sexes, et je tiens à marquer le jour où nos opérations de maintien de la paix bénéficieront de la pleine participation des femmes, en particulier à des postes de direction.

Nous allons procéder à des examens périodiques de nos missions afin de nous assurer que nous disposons de l'ensemble des compétences et des capacités nécessaires pour nous adapter à l'évolution des mandats et des conditions sur le terrain. Nous sommes en train d'améliorer la manière dont nous intégrons nos efforts au sein du système des Nations Unies afin de maximiser l'impact collectif de nos missions et de nos équipes de pays. Le DOMP et le Programme des Nations Unies pour le développement jouent ensemble un rôle de responsable mondial dans les domaines policier, judiciaire et pénitentiaire. Nous sommes également en

train d'améliorer la manière dont nous effectuons les transitions au moment du retrait et de l'achèvement des missions, comme nous l'avons fait récemment au Timor-Leste. Notre objectif est de déployer nos effectifs, de travailler dur, de nous acquitter des mandats que nous confie le Conseil de sécurité et de laisser derrière nous des structures solides aptes à maintenir une paix durable.

Nous ne devons cependant pas nous contenter de veiller à ce que le système des Nations Unies déploie des efforts intégrés; nous devons coordonner notre action avec celle d'autres partenaires internationaux. Dans la plupart des cas, les organisations régionales, la Banque mondiale, les donateurs bilatéraux et les pays de la région concernée jouent un rôle prépondérant. Il est souvent beaucoup plus difficile de garantir la cohérence de ce vaste appui international que de mener une action intégrée au sein de l'ONU, mais cette cohérence est cruciale. C'est pourquoi nous continuerons d'appuyer les pactes de transition et autres initiatives qui adaptent l'appui international à des priorités nationales claires. J'encourage le Conseil à redoubler d'efforts pour renforcer la cohérence de l'action de la communauté internationale, qui doit notamment tenir compte des conseils de la Commission de consolidation de la paix.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui souligne à juste titre que c'est aux gouvernements qu'il incombe en premier lieu d'identifier les priorités dans le domaine de la consolidation de la paix, en consultation avec un large éventail de représentants de la société. L'ouverture et l'édification des institutions sont cruciales en vue de prévenir la reprise d'un conflit. Les missions de maintien de la paix jouent un rôle vital sur ces deux fronts. Elles promeuvent la réconciliation nationale. Elles contribuent également à l'édification des institutions nationales, comme nous pouvons le constater au Soudan du Sud, au Libéria et en Haïti.

Nous avons retenu des enseignements particulièrement précieux de notre expérience au Timor-Leste, où l'engagement politique du Gouvernement et l'étroite collaboration entre l'ONU et la Police nationale ont été des facteurs de réussite essentiels. Dans un trop grand nombre d'autres cas, cependant, l'absence de volonté politique et d'attachement à la réforme des dirigeants nationaux mine les progrès. Trop souvent, les donateurs internationaux se concentrent sur la formation de personnel au détriment de l'édification des institutions.

Il importe de renforcer les institutions chargées de garantir la sécurité et la primauté du droit. Autrement, lorsque l'ONU réduit sa présence militaire et policière, nous risquons de mettre en péril les progrès accomplis. C'est finalement aux États hôtes qu'il incombe de garantir la protection des civils, et il est essentiel que ces efforts s'appuient sur des institutions nationales efficaces. Nos homologues nationaux doivent prendre cette obligation au sérieux, car les opérations de maintien de la paix ne pourront jamais se substituer aux acteurs nationaux pour protéger la population civile à l'intérieur de leurs frontières.

Il importe de se montrer honnête et clair sur ce point. Lorsque les dirigeants nationaux et la communauté internationale laissent apparaître ces problèmes, c'est la population locale qui en souffre. Les membres du Conseil ont la lourde responsabilité d'empêcher ceci, notamment en prenant directement contact avec les gouvernements hôtes.

Je suis certain qu'ensemble, nous pourrons nous appuyer sur plus de 20 ans de succès dans le domaine du maintien de la paix multidimensionnel. J'attends avec intérêt d'entendre les vues des membres du Conseil sur la manière de continuer à adapter cet outil indispensable pour qu'il permette de répondre plus efficacement aux besoins de tous ceux qui subissent l'agonie des situations conflictuelles et postconflictuelles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République islamique du Pakistan.

C'est pour moi un grand privilège que de présider le présent débat public. Je remercie le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé pénétrant. Nous admirons profondément la manière dont il dirige les initiatives de maintien de la paix des Nations Unies ainsi que son engagement personnel à garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les Casques bleus sont reconnus et respectés partout dans le monde. Ils symbolisent la quête de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales et internationales dans le monde entier par les Nations Unies. Ils traduisent la volonté collective et la résolution prise par tous les États Membres de rendre le monde plus pacifique et stable.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont permis de sauver et de protéger des dizaines de millions de vies à travers le monde. Elles aident les collectivités et les quartiers dévastés à se reconstruire. Elles substituent l'harmonie aux conflits. Les femmes et hommes courageux des missions de maintien de la paix ont fait d'énormes sacrifices pour défendre la cause de la paix. Plus de 3 000 soldats de la paix ont donné leur vie pour préserver le monde du fléau de la guerre. Aujourd'hui, nous leur rendons hommage tous ensemble. Aujourd'hui, nous devons tous ensemble réitérer une fois encore notre engagement à garantir leur sécurité.

Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil de tenir le présent débat sur le thème « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle » pendant notre présidence. Nous avons organisé de vastes consultations, y compris avec le Secrétariat, pour faire en sorte que tous les acteurs puissent y participer et que tous les points de vue soient reflétés dans la préparation de ce débat et du projet de résolution (S/2013/27) sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix. Je me réjouis que nous adopterons aujourd'hui sur la question un projet de résolution qui a été présenté à l'initiative de l'ensemble des 15 membres du Conseil de sécurité, et qui sera la première résolution globale sur le maintien de la paix depuis plus de 11 ans. Notre intérêt à organiser ce débat et à présenter ce projet de résolution est triple.

Premièrement, les missions de maintien de la paix constituent l'outil le plus efficace dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour régler les conflits.

Deuxièmement, au cours des décennies, les opérations de maintien de la paix ont évolué; les opérations traditionnelles d'autrefois ont laissé la place à des opérations multidimensionnelles afin de mieux s'adapter aux exigences des différentes situations. Outre leur rôle principal de maintien de la paix, leur capacité croissante à consolider la paix doit être mise à profit.

Troisièmement, au cours des 52 dernières années, le Pakistan a fait montre d'un ferme attachement au maintien de la paix et a servi dans diverses missions à travers le monde.

Nous sommes reconnaissants aux membres du Conseil et aux États Membres d'avoir répondu avec enthousiasme à notre proposition.

Pour ce qui est du présent débat et du projet de résolution qui sera adopté dans le courant de la séance par le Conseil, je tiens à mettre en avant sept aspects de l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix : premièrement, l'intervention rapide pour prévenir les conflits, s'attaquer à leurs causes profondes et endiguer leur résurgence; deuxièmement, le lien entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix – une évaluation et une planification précoces des missions permettront de garantir la cohérence et la synergie; troisièmement, une planification et une coordination bien conçues des mandats et du déploiement des missions de maintien de la paix grâce à des consultations avec tous les acteurs, en particulier les pays fournisseurs de contingents; quatrièmement, l'excellence professionnelle, attestée par le déploiement de soldats de la paix formés, engagés et bien équipés; cinquièmement, une participation plus large aux activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix grâce au renforcement de partenariats avec les gouvernements, les organisations régionales et les acteurs du développement; sixièmement, un dialogue politique ouvert afin de favoriser l'unité et la réconciliation nationales; et septièmement, l'ajustement des missions aux conditions locales au sein du modèle général.

Le Pakistan participe avec fierté aux missions de maintien de la paix, et est un fournisseur de contingents et d'effectifs de police de premier plan aux missions de maintien de la paix, de l'Amérique latine à l'Afrique, et de l'Europe à l'Asie. En plus de 50 ans, nous avons eu l'honneur de fournir approximativement 145 000 soldats et de servir dans 41 missions dans 23 pays. Nos soldats de la paix ont acquis une expérience précieuse pour ce qui est de gérer des conflits divers et difficiles et des situations d'après conflit à travers le monde. Cent trente-deux de nos soldats de la paix ont payé de leur vie pour défendre la paix. Il s'agit d'un des nombres les plus élevés de pertes subies par un État Membre au service de l'ONU.

Le rôle du Pakistan dans le maintien de la paix est enraciné dans notre foi inébranlable dans les buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Notre participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies est étayée par un consensus national et fait partie intégrante de notre politique étrangère.

Le Pakistan est également l'hôte de l'une des plus anciennes missions de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le Groupe d'observateurs militaires des

Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan. Cette mission a joué un rôle important dans la supervision de la paix le long de la ligne de contrôle des déplacements au Jammu-et-Cachemire.

Le caractère complexe et dynamique des conflits contemporains exige un changement dans la nature et la portée des missions de paix ainsi qu'une approche globale et intégrée du maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles témoignent d'une telle approche. En conséquence, les crises complexes nécessitent de plus en plus le déploiement de missions de maintien de la paix multidimensionnelles. Dans de telles situations, maintenir la paix est aussi impératif que de la consolider. Ces missions remplissent le double objectif du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, tout en empêchant la réapparition des conflits, en renforçant les capacités locales en vue d'une paix durable et en laissant la place aux acteurs du développement et aux institutions financières. Une meilleure efficacité et une plus grande rentabilité des efforts de maintien de la paix des Nations Unies font partie des avantages d'une approche multidimensionnelle.

Les succès rencontrés au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone et au Timor-Leste ont prouvé la valeur des missions multidimensionnelles. Pourtant, il existe des situations où les défis surpassent les moyens dont disposent les Nations Unies. Cela exige une réponse plus calibrée.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies reposent sur la responsabilité partagée et le partenariat. Il s'agit d'une entreprise multilatérale menée sous un même drapeau, celui de l'ONU.

Pour que les missions de maintien de la paix continuent d'être couronnées de succès, il faut veiller à préserver la légitimité qui leur a été octroyée par la Charte des Nations Unies et à respecter les principes directeurs du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf à des fins de légitime défense et de défense du mandat.

Je suis sûr que nos débats d'aujourd'hui permettront de renforcer les partenariats et d'enrichir le discours pour opposer une réponse robuste aux défis de la paix et de la sécurité.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Kelly (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat. Je remercie également le Secrétaire général de ses commentaires.

L'Australie se félicite de l'évolution de l'approche du maintien de la paix au cours des 10 dernières années, qui a marqué la reconnaissance des problèmes complexes et multidimensionnels pouvant être associés à ces missions. Cette reconnaissance a à son tour conduit à un effort international concerté en vue de fournir les conseils, la formation et les capacités nécessaires pour relever ces défis. Compte tenu de cette tendance, il est opportun que le Conseil définisse les thèmes généraux qui aideront à orienter nos efforts dans les missions actuelles et futures.

Le projet de résolution (S/2013/27) que nous allons adopter aujourd'hui remplit l'objectif important visant non seulement à identifier l'éventail des capacités militaires et civiles nécessaires pour que les missions de paix obtiennent des résultats concrets en matière de consolidation de la paix, mais aussi à tenir compte de la nécessité d'une véritable intégration de ces efforts. Cela s'inscrit non seulement dans la manière dont les différentes composantes de la mission coopèrent et se coordonnent sur le terrain, mais aussi dans les phases essentielles de planification et de préparation. Cela a des implications dans la façon dont les acteurs civils et militaires se perçoivent les uns les autres et conçoivent leurs rôles. Cela inclut les organisations qui ne font pas officiellement partie des missions de paix, mais jouent un rôle crucial pour faire évoluer les situations vers la stabilisation et le développement en appuyant les questions économiques à court et à long terme, l'état de droit, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités locales – notamment les fonds et programmes, les institutions financières internationales, les organisations non gouvernementales, les donateurs bilatéraux et la société civile.

À cet égard, nous saluons le travail accompli au sein du Secrétariat pour améliorer la planification et l'exécution des missions intégrées, y compris la mise en place de cadres stratégiques intégrés et la clarification des rôles et des responsabilités. Cela est illustré par le pas en avant important franchi en désignant le Programme des Nations Unies pour le développement et le Département des opérations de maintien de la paix comme pôle de coordination mondial conjoint dans le

domaine de l'état de droit. L'Australie est en train de mettre au point sa propre approche intégrée de cadres et de planification stratégiques avec la création du Centre civilo-militaire australien. Nous nous félicitons de la perspective d'un partage des données d'expérience alors que nous employons tous à évoluer vers une véritable intégration.

Le projet de résolution (S/2013/27) devrait fournir à ceux qui sont chargés de planifier les missions une liste utile de sujets de réflexion. Comme il a été souligné, toutes les missions ont des caractéristiques uniques, mais l'expérience accumulée nous suffit pour savoir qu'il existe des aspects génériques récurrents dans des domaines tels que l'instauration de la sécurité publique, la gestion des déplacés, la justice transitionnelle, la transition politique, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et la réforme du secteur de la sécurité. Souvent, la justice transitionnelle intègre la nécessité de désamorcer les tensions nées de différends autour de la propriété de la terre et de l'accès aux ressources. Chaque situation est unique. L'essentiel est donc de mener l'analyse nécessaire aux fins d'adapter les interventions au contexte culturel spécifique.

Reconnaître la pertinence de telles questions pour une mission signifie déjà qu'on peut la structurer et la doter de capacités, ce qui permet d'éviter de compromettre sérieusement le bon déroulement de la mission. Par exemple, il serait fâcheux de ne pas pouvoir fournir les moyens logistiques nécessaires pour appuyer une bonne gestion des détenus et du secteur pénitentiaire, ainsi que garantir le respect des procédures régulières.

Bien évidemment, tous ces types d'activités doivent reposer sur le principe fondamental de l'appropriation nationale si l'on veut qu'ils soient durables sur le long terme. Le but ultime des missions de maintien de la paix, tout autant que celui du développement, c'est d'avoir constamment le souci de devenir un jour inutiles. Souvent, les missions aboutissent à fournir les moyens internationaux requis pour pallier les insuffisances cruciales. De telles mesures ne doivent pas créer un état de dépendance, mais être axées dès le début sur les moyens par lesquels la transition à la capacité nationale peut commencer et progresser.

Au moment de renforcer la capacité nationale, nous avons déjà facilement identifié la nécessité de mécanismes et processus politiques inclusifs et transparents. Nous avons de plus en plus réalisé aussi l'importance fondamentale d'institutions nationales

évolutives et de la bonne gouvernance, ce qui peut réduire au minimum et, il faut espérer, éliminer la corruption. Rien ne ronge davantage les progrès de la consolidation de la paix. Pour s'assurer que cette érosion n'ait pas lieu et que l'aide internationale soit acheminée le plus efficacement possible, il faut que les missions portent une attention prioritaire à appuyer dès le début les mesures de responsabilisation.

Deux domaines que nous jugeons essentiels pour le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont la protection des civils et les femmes, la paix et la sécurité. Le devoir des Casques bleus de protéger les civils – que ce soit par des activités directes comme protéger contre la violence sexuelle liée au conflit ou œuvrer au renforcement des capacités locales, par exemple par le biais de la formation du secteur de la sécurité – est essentiel pour rétablir la sécurité et aller de l'avant vers une société civile saine. Il s'agit d'un pilier central de la consolidation de la paix. Nous savons déjà que les processus de consolidation de la paix impliquant la participation des femmes ont plus de chances de donner des résultats. Les missions de maintien de la paix peuvent jouer un rôle fort s'agissant de favoriser une telle participation, notamment par le biais des activités des conseillers pour l'égalité des sexes et des modèles.

Identifier ces défis multidimensionnels crée le besoin de fournir formation et savoir-faire aux fins de les relever. Il nous faut identifier, recruter et déployer un personnel expérimenté. Par exemple, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, les formateurs et conseillers militaires et de police doivent être bien équipés pour ce rôle, et être notamment aptes à affronter le contexte. Des mécanismes tels que la disposition de capacités prêtes à servir en permanence ou figurant dans un fichier peuvent faciliter le déploiement rapide de spécialistes pour étayer une planification rapide ou combler de graves insuffisances. Nous nous félicitons des efforts faits pour améliorer le déploiement des civils ayant les compétences nécessaires, notamment, ce qui est important, venus du Sud – par le biais de l'initiative des moyens civils.

La formation avant le déploiement ou en cours de mission est essentielle pour veiller à ce que toutes les composantes – militaire, de police et civile – comprennent ce que font les autres sur le terrain. Nous encourageons les efforts en cours visant à développer et à mettre en œuvre la formation au maintien de la paix d'une façon coordonnée et complémentaire. Nous-mêmes, en tant qu'États Membres, nos instituts de

formation et le Secrétariat devons œuvrer de concert pour obtenir ce résultat.

Enfin, comme quelqu'un qui a lui-même porté le béret bleu, je voudrais terminer en rendant hommage aux hommes et aux femmes déployés dans des opérations de paix et honorer le sacrifice de ceux qui ont fait don de leur vie à cette noble cause.

M. Kim Bong-hyun (République de Corée) (*parle en anglais*) : J'ai l'insigne honneur et le privilège de participer au présent débat public et d'aborder l'une des questions les plus importantes à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le débat thématique d'aujourd'hui, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle », est opportun et approprié, puisque le maintien de la paix et de la sécurité internationales requiert aujourd'hui des approches plus intégrées et plus globales s'agissant du maintien de la paix, de la consolidation après un conflit et du développement.

La République de Corée vous félicite sincèrement, Monsieur, de présider la présente séance, et salue le Gouvernement pakistanais pour son rôle de chef de file dans l'organisation du débat public d'aujourd'hui. Ma délégation remercie aussi le Secrétaire général de sa présence et de son exposé instructif.

La portée des activités de maintien de la paix des Nations Unies n'a pas cessé de s'élargir. Les mandats des missions de maintien de la paix de nos jours sont devenus plus diversifiés et multidimensionnels aux fins de s'adapter aux exigences changeantes sur le terrain depuis la première mission, en 1948. À cet égard, je mesure à sa juste valeur le renforcement de la structure des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'initiative du Secrétaire général Ban Ki-moon.

Mon pays, la République de Corée, a fait les frais d'une guerre dévastatrice entre 1950 et 1953, et il est passé du statut de bénéficiaire d'une des premières interventions militaires des Nations Unies et de récipiendaire d'aide humanitaire à celui de fournisseur de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et de coopération en matière de développement à de nombreux pays en développement. Sur la base de ce processus de rétablissement de la paix, de maintien de la paix et de consolidation de la paix unique en son genre qu'a connu mon pays, je voudrais faire connaître ma propre perspective sur cette question. Notre attachement à ces opérations est ferme, et notre

objectif de garantir leur pertinence à l'avenir est clair. Pour réussir, il nous faut mettre en place un cadre intégré qui puisse englober les circonstances changeantes d'un conflit et le paysage d'après-conflit.

Nous pouvons identifier d'importants éléments à examiner lors de la mise au point d'un cadre intégré : des situations d'après conflit fragiles, la possibilité d'une rechute dans le conflit, et le mécanisme international de coopération pour le développement. Certes, les mandats de maintien de la paix au sens traditionnel du terme sont toujours valides, mais le domaine actuel des activités de maintien de la paix des Nations Unies doit empiéter sur celui de la consolidation de la paix et de la coopération pour le développement. Il est donc fort opportun que le Conseil de sécurité dresse le bilan des instruments de maintien de la paix, clarifie ses multiples dimensions et décide de son avenir.

Cela dit, je voudrais souligner ce qui suit.

Premièrement, il faut envisager un mécanisme international de coopération pour le développement et l'incorporer dans les multiples dimensions des opérations de maintien de la paix. Les opérations de maintien de la paix peuvent tirer profit des principes et directives du régime international de coopération pour le développement, qui a été mis au point et convenu par les fonds et programmes, organismes et autres institutions de développement des Nations Unies. En particulier, les stratégies de coopération pour le développement destinées aux États fragiles qui sont en train d'être élaborées et appliquées à plusieurs États par la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation pour la coopération économique et le développement, peuvent être incluses dans le processus de planification des opérations de maintien de la paix. Nous encourageons le Département des opérations de maintien de la paix à coopérer étroitement avec les acteurs de développement lors de la rédaction du plan d'une opération de paix pour un pays spécifique.

Deuxièmement, avant de concevoir des mandats spécifiques pour une mission, il faut tenir compte des ressources de l'équipe de pays des Nations Unies et du secteur civil, en vue de définir correctement la portée d'une mission et les capacités dont elle a besoin. Il faut aussi tenir compte des compétences disponibles et des capacités dont disposent d'autres partenaires nationaux et internationaux, notamment les organisations régionales et sous-régionales, ce qui permettra de réduire les doubles emplois possibles et de garantir la continuité entre maintien de la paix, consolidation de

la paix et développement du pays hôte. Bref, l'objectif est d'équilibrer objectifs à long terme et réalités à court terme sur le terrain et d'harmoniser les deux chaque fois que possible.

Troisièmement, on ne saurait trop souligner l'importance de l'appropriation nationale dans le maintien de la paix, de la sécurité et du développement. La République de Corée, du fait de son expérience, a compris combien était importante l'appropriation nationale. Immédiatement après la guerre, en 1953, le peuple coréen, animé d'un fort sentiment d'appropriation nationale, a travaillé dur pour instaurer la sécurité et réaliser la paix et le développement avec l'aide des Nations Unies, et a parcouru un long chemin au cours des 50 dernières années. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut que les efforts de maintien de la paix et de consolidation de la paix des Nations Unies soient conçus de façon à renforcer le sentiment d'appropriation nationale du peuple touché par un conflit.

Quatrièmement, il n'est pas pratique d'appliquer les mêmes stratégies à toutes les missions. Il n'existe pas en matière de consolidation de la paix un ensemble de priorités passe-partout qui puisse être appliqué à toutes les missions de paix. Il est essentiel pour la configuration de toute mission de paix de procéder à une évaluation stratégique sur mesure. C'est pourquoi les mandats des dites missions doivent donc être clairs et réalisables.

Cinquièmement, il faut envisager la protection des civils, notamment des femmes et des enfants sous la menace imminente de violences physiques, dans les premières phases de la rédaction du mandat et tout au long du cycle de vie des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, les femmes doivent prendre une part active à toutes les phases de la consolidation de la paix, de la conclusion d'accords de paix et des programmes de développement, y compris au niveau décisionnel. Dans toute société pacifique, les femmes sont des partenaires essentiels et contribuent aux trois piliers d'une paix durable, à savoir, la reprise économique, la cohésion sociale et la légitimité politique.

Depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies en 1991, la République de Corée a participé à 19 missions. Récemment, notre contingent de génie militaire à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été rapatrié après avoir rempli avec succès son mandat de relèvement et de remise en

état de l'infrastructure nationale à la suite du séisme qui a frappé Haïti en 2010. En mars, nous enverrons une autre unité du génie à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour exécuter le mandat consistant à renforcer les capacités de la Mission à entreprendre rapidement la consolidation de la paix et la reconstruction de l'infrastructure horizontale au Soudan du Sud. Un bataillon d'infanterie coréen attaché à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban a également mené avec succès ses activités de surveillance et ses opérations militaro-civiles depuis son déploiement en 2007.

Ma délégation est prête à apporter des contributions multiformes à la noble cause du maintien et de la consolidation de la paix en vue d'instaurer une paix plus sûre et plus durable dans le monde. Le Conseil de sécurité a fait de grands progrès dans la rationalisation de ce processus, et il doit continuer sur cette voie. Nous sommes impatients de travailler au sein du Conseil sur les moyens multidimensionnels de rétablir, de maintenir et de consolider la paix.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous suis reconnaissant, Monsieur Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères, de présider à l'important débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé. Le Pakistan a été l'un des principaux fournisseurs de personnel militaire aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies depuis la fin de la guerre froide. Les États-Unis lui savent gré de sa contribution au maintien de la paix des Nations Unies, et nous sommes honorés de participer au présent débat sous sa direction.

Le maintien de la paix, qui est l'une des activités les plus importantes menées par l'Organisation des Nations Unies, a réduit l'incidence des conflits inter- et intra-étatiques dans le monde entier. De nombreux pays, de la Namibie à El Salvador et du Mozambique au Timor-Leste, ont effectué la transition de la guerre à la paix grâce, dans une large mesure, à l'aide reçue des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies. Les missions de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies ont eu de nombreux succès depuis que le Conseil de sécurité a créé la première opération de ce genre, il y a plus de 50 ans, au Congo. Mais les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent continuer à évoluer pour rester pertinentes au cours des années à venir. Je voudrais me concentrer aujourd'hui sur certaines caractéristiques que les États-Unis aimeraient voir se mettre en place

dans les nouvelles opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, où qu'elles se déroulent.

Premièrement, nous souhaiterions que les pays fournisseurs de contingents et de forces de police constituent un groupe divers, en provenance évidemment des régions concernées, mais aussi d'autres régions. Le caractère universel des missions de maintien de la paix des Nations Unies est très important pour la légitimité de l'Organisation. Les contingents des Nations Unies doivent avoir une formation adéquate et les capacités nécessaires pour être effectifs. À cette fin, le Conseil devrait coopérer dès le début avec la direction du Département des opérations de maintien de la paix et avec le Secrétaire général sur la stratégie de constitution des forces. La constitution des forces est un exercice politique et non technique, et doit être traité comme tel.

Deuxièmement, les stratégies de dotation des missions en personnel doivent miser sur la qualité plutôt que sur la quantité, en particulier en ce qui concerne la direction et les experts civils. Pour gagner la confiance d'une population d'accueil, une mission des Nations Unies doit déployer rapidement une véritable expertise et des compétences que le pays hôte ne possède pas. Dix experts de renommée internationale déployés au début d'une mission sont bien meilleurs que 100 généralistes médiocres qui arrivent au compte-gouttes. Au fur et à mesure de l'évolution des missions de maintien de la paix multidimensionnelles, l'initiative du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser à la suite d'un conflit devrait être adoptée sans réserve. L'amélioration de la dotation en personnel, c'est aussi l'accélération de l'équilibre entre les sexes dans les missions et la large participation des femmes à toutes les tâches et dans toutes les unités des missions. Nous nous félicitons de l'impact positif que les unités féminines ont eu au Libéria et en Haïti, et aujourd'hui en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire, et nous souhaitons que les femmes assument un rôle plus important, et en plus grand nombre, dans les activités et à des postes de direction dans tous les aspects des opérations de maintien de la paix.

Troisièmement, il faudrait qu'un plus grand nombre de membres de la police militaire et du personnel civil reçoivent conseils et formation avant d'arriver sur les théâtres d'opération. Le Secrétariat a fait des progrès dans l'élaboration des normes, des matériels de formation, de l'orientation spécialisée et des politiques sur des questions allant de la protection des civils à

la problématique hommes-femmes et à la santé. Ces ressources doivent être utilisées à bon escient.

Quatrièmement, les dirigeants de la mission doivent privilégier la coopération tout au long de la mission. Les opérations de maintien de la paix sont devenues de plus en plus complexes, car elles ont été appelées à relever une multitude de défis interdépendants afin de mettre fin aux conflits. L'une des forces de l'Organisation des Nations Unies, c'est qu'elle peut déployer une riposte véritablement pluridisciplinaire, ce que d'autres acteurs ne peuvent pas faire; mais ce n'est un atout que si le tout est plus grand que la somme de ses parties, ce qui nécessite une coopération substantielle et continue entre les missions. La direction de la mission doit mettre au point des programmes de formation et d'orientation, et élaborer des stratégies qui soient véritablement à l'échelle des missions pour les tâches clés, telle la protection des civils. La coopération doit devenir systématique et hiérarchisée, de la planification des missions aux exercices de simulation, aux opérations de dotation en personnel et aux centres d'analyse des missions. En outre, les missions de maintien de la paix des Nations Unies et les équipes de pays doivent travailler main dans la main, y compris au niveau de la conception de projets à impact rapide et d'autres initiatives pour aider à générer la bonne volonté locale.

Cinquièmement, nous aimerions voir la direction de la mission entière – les représentants spéciaux du Secrétaire général et leurs adjoints, les commandants des forces, les commissaires de police et les directeurs de l'appui aux missions – prendre des mesures pour assurer le respect de la politique de tolérance zéro. Ces mesures pourraient inclure d'enquêter rapidement sur les allégations d'exploitation ou d'abus sexuels et de rapatrier les unités fautives.

Sixièmement, nous espérons que les contingents, la police et le personnel civil des missions des Nations Unies vont commencer à recevoir un appui logistique et administratif de premier plan, tandis que l'empreinte physique de la composante d'appui est légère et économique. C'est ce que promet la stratégie mondiale d'appui aux missions, et elle doit se faire au nom de l'efficacité opérationnelle et de la responsabilité financière de l'Organisation des Nations Unies.

Septièmement, les représentants spéciaux du Secrétaire général devraient promouvoir la coopération pluridisciplinaire, non seulement au sein du système des Nations Unies, mais aussi entre les fournisseurs d'aide multilatérale et bilatérale. Nous espérons qu'elle

– et je dis « elle » délibérément – favorisera l'échange d'information entre ces acteurs et contribuera à forger une division du travail qui s'appuie sur leurs avantages comparatifs.

Huitièmement, le maintien de la paix ne peut réussir que s'il y a une paix véritable à appuyer. Les missions de maintien de la paix peuvent aider à stabiliser et à catalyser le relèvement dans les pays sortant d'un conflit, mais le Conseil de sécurité doit, pour sa part, garantir que le règlement politique qui sous-tend le déploiement de forces de maintien de la paix reste sur la bonne voie. Il est indispensable que les dirigeants politiques du pays d'accueil veuillent coopérer avec la mission.

Enfin et surtout, les missions de maintien de la paix multidimensionnelles des Nations Unies doivent jouir du respect et de la reconnaissance de la nation hôte. Les étapes que je viens de décrire peuvent être utiles à cet égard, de même que les efforts faits par le personnel de la mission pour se familiariser avec la langue et la culture locales et sympathiser avec la population. Mais parfois, le respect ne peut être gagné que lorsque les Casques bleus refusent de fermer les yeux sur des transgressions flagrantes; lorsqu'ils font montre de la volonté et des moyens d'utiliser la force pour se défendre et faire respecter leur mandat; et lorsqu'ils disent sans ambages au Conseil de sécurité ce que nous devons savoir, même si c'est difficile.

Fort heureusement, la prochaine opération ne partira pas de zéro. Nous avons tiré de nombreux enseignements en 50 années de maintien de la paix multidimensionnel et nous pouvons nous appuyer sur les progrès réalisés de haute lutte dans le cadre des opérations passées et en cours.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public sur le maintien de la paix. Tous les États Membres apprécient à leur juste valeur la contribution remarquable que le Pakistan apporte aux opérations de maintien de la paix depuis de nombreuses années.

Conséquence de notre meilleure compréhension du lien qui existe entre sécurité et développement, nous avons défini des mandats de plus en plus complexes qui fixent de nouvelles exigences pour nos soldats de la paix. Nous avons notamment pris conscience que les soldats de la paix peuvent dès le départ être des agents de la consolidation de la paix. Mais pour ce faire, ils ont

besoin que le Conseil détermine clairement leur rôle et leurs responsabilités et que le matériel, la formation et l'appui nécessaires à l'exécution de leurs mandats soient mis à leur disposition.

Les soldats de la paix jouent trois rôles fondamentaux à l'appui de la consolidation de la paix. Tout d'abord, ils aident les gouvernements à définir précisément leurs objectifs de consolidation de la paix, comme par exemple au Libéria où la Mission des Nations Unies au Libéria a aidé le Gouvernement à déterminer les priorités en matière de sécurité et de justice dans le cadre d'une stratégie nationale de développement, qui, elle-même, constitue le fondement de l'appui international.

Deuxièmement, les soldats de la paix permettent à tous les agents de la consolidation de la paix de travailler dans un environnement sûr, comme c'est le cas au Soudan du Sud où les Casques bleus s'emploient à faire régner la sécurité au niveau local afin que les autres acteurs puissent aider l'État à étendre son autorité.

Troisièmement, les soldats de la paix peuvent eux-mêmes accomplir des tâches de consolidation de la paix, ainsi en Côte d'Ivoire où ils ont montré que le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) devait être un effort conjoint. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a beau être la seule dotée des compétences nécessaires pour désarmer et démobiliser les ex-combattants, d'autres acteurs doivent dès le début participer à la conception et à la mise en œuvre des programmes de réintégration si l'on veut que ceux-ci soient couronnés de succès.

Toutefois les efforts des Casques bleus à l'appui de la consolidation de la paix sont hypothéqués par deux facteurs, à savoir le manque de volonté politique et l'insuffisance des capacités et compétences civiles. Ainsi le programme de DDR de l'ONUCI pâtit du manque de volontarisme politique, et la stratégie novatrice pour étendre l'autorité de l'État adoptée par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud n'a pas encore pu faire ses preuves, en partie faute de compétences civiles suffisantes.

Le New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, convenu par le Groupe g7+, incarne la détermination de la communauté internationale à accompagner la consolidation de la paix de façon coordonnée et transparente. Mais c'est aussi un véritable engagement politique de la part de plusieurs États Membres à instaurer la paix et le développement

durables. Nous appuyons et encourageons une telle manifestation de volonté politique.

Depuis 2009, le Secrétaire général n'a de cesse d'insister sur la nécessité pour l'ONU d'élargir et d'étoffer la réserve d'experts civils, en tirant profit notamment des compétences des pays du Sud. Mais les chiffres récents montrent que plus de 20 % des postes civils spécialisés dans le domaine de l'état de droit au sein des missions de paix des Nations Unies restent vacants. Cette situation est inacceptable et il faut impérativement y remédier.

Il y a néanmoins des innovations ponctuelles. Les conseillers pour la protection des femmes vont de plus en plus jouer un rôle de premier plan pour prévenir de nouveaux cas scandaleux de violence sexuelle, protéger les populations vulnérables et promouvoir la participation des femmes aux accords de paix et à la vie politique. Mon ministre des affaires étrangères est personnellement engagé à appuyer ces objectifs, et nous nous félicitons vivement de l'appel du Secrétaire général en faveur d'une plus grande représentation des femmes dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits armés et de la consolidation de la paix. Nous attendons avec intérêt de pouvoir discuter à l'Assemblée générale dans les mois à venir le train de propositions qu'il doit formuler pour remédier aux insuffisances des capacités civiles.

À mesure que les conditions évoluent sur le terrain, l'avantage comparatif initial des missions de maintien de la paix pour la réalisation de certaines tâches s'estompe au profit d'autres acteurs, et le système doit s'adapter en conséquence. Il est particulièrement important d'avoir une stratégie intégrée quand arrive le moment du retrait d'une mission de maintien de la paix. Pour que les missions de maintien de la paix passent le relais sans heurt, comme ce fut le cas au Timor-Leste, le système des Nations Unies doit bien coordonner son action et avoir une planification stratégique dès le déploiement d'une mission. Nous attendons avec intérêt la définition, dans les prochains mois, d'une nouvelle politique dans ce domaine, sous la conduite du Secrétaire général adjoint Hervé Ladsous.

Le projet de résolution (S/2013/27) d'aujourd'hui, le premier sur le maintien de la paix depuis plus de 10 ans, traduit bien comment nous avons réformé le maintien de la paix pour relever les défis liés à la consolidation véritable de la paix. Il souligne en outre l'importance du rôle des soldats de la paix pour contenir, gérer et régler les conflits en coordination avec ceux qui, au final, ont

la charge de mener la reconstruction, le relèvement et le développement à long terme, et de veiller à ce que les autorités nationales soient au centre de ces efforts. Le Royaume-Uni se félicite d'être coauteur du projet de résolution.

Je tiens une nouvelle fois à remercier le Pakistan de son initiative, qui prend acte du chemin que nous avons parcouru et illustre l'attachement continu du Conseil au maintien de la paix en tant que moyen de contenir les conflits, mais aussi de bâtir la paix pour tous.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Nous souhaitons la bienvenue à S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères. Nous tenons à remercier la délégation pakistanaise pour l'excellente manière dont elle a préparé le présent débat public et pour le document de réflexion (S/2013/4, annexe) élaboré pour l'occasion. Ce document de réflexion permet de nourrir la discussion sur l'un des thèmes les plus importants au centre des activités de l'Organisation des Nations Unies, à savoir les opérations de maintien de la paix. Nous estimons que, plus de 10 ans après l'adoption de la dernière résolution du Conseil de sécurité spécifiquement consacrée à cette question, il est opportun de mener une réflexion et une discussion sur l'évolution du maintien de la paix à la lumière des avancées les plus récentes et de la situation actuelle des missions de maintien de la paix.

Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et tenons à préciser que le Guatemala souscrit à la déclaration qui sera faite tout à l'heure par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Guatemala est un pays qui a bénéficié des activités de maintien de la paix des Nations Unies, principalement dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, au lendemain de la signature des accords de paix à la fin de l'année 1996. Par la suite, nous avons commencé à prendre une part active aux opérations de maintien de la paix et sommes devenus un pays fournisseur de contingents. En d'autres termes, l'intérêt particulier que nous portons à cette question tient à notre situation à la fois de bénéficiaire et de prestataire des opérations de maintien de la paix.

Depuis cette date, nous avons vu les opérations de maintien de la paix évoluer au fil des changements et des défis particuliers qui se présentaient sur le terrain. Ainsi pour de nombreuses opérations de maintien de la paix, il

a été décidé d'adopter des mandats multidimensionnels afin de mettre en pratique durant leur durée de vie les éléments déterminants de l'instauration d'une paix durable. Nous rappelons cet aspect car nous estimons que, dans certains cas, les opérations de maintien de la paix doivent être complétées par des activités visant à améliorer concrètement les conditions de vie des populations touchées.

Comme corollaire, nous considérons que pour la bonne exécution des opérations multidimensionnelles il est fondamental que leurs mandats soient clairs, réalisables et vérifiables, et adaptés à chaque situation particulière. C'est pourquoi nous estimons qu'il est important qu'au moment de définir et d'examiner ces mandats, le Conseil de sécurité tienne compte de tous les instruments à sa disposition, en fonction des besoins et du contexte de chaque cas et de chaque situation. Nous pensons également que pour une bonne exécution de ces mandats, il faut régler le problème des lacunes persistantes en termes de moyens, de ressources et de formation, par une meilleure coordination entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents. En outre, nous considérons que toute évaluation périodique faite par le Secrétariat d'une opération de maintien de la paix quelconque doit être communiquée aux pays fournisseurs de contingents.

Dans toutes les opérations de maintien de la paix, chaque pays apporte une contribution spécifique. Les éléments particuliers qu'un pays fournisseur de contingents peut apporter doivent être identifiés et mis en avant. De même, il importe d'améliorer davantage la coopération triangulaire entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents dans le cadre du processus de prise de décisions et durant l'exécution des mandats. Cela inclut des consultations sur tous les aspects et phases des opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la modification des mandats, l'évaluation périodique des missions, ou l'augmentation ou la diminution des effectifs.

Nous considérons que les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être considérées comme un exercice de sous-traitance par lequel les pays développés utilisent les contingents de pays en développement pour s'acquitter de cette tâche difficile et dangereuse en s'appuyant sur une estimation du coût par personne. Entre autres, cela est insultant pour tous les pays fournisseurs de contingents et pour tous ceux qui risquent leur vie pour atteindre les objectifs de l'Organisation.

Le Guatemala estime que ces opérations ne sont pas un service rémunéré, mais plutôt la concrétisation d'un idéal – servir sous le drapeau de l'ONU afin de maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi ce sont la fierté et le professionnalisme de nos forces, ainsi qu'un attachement aux idéaux les plus nobles de l'ONU, qui poussent mon pays à participer à des opérations de maintien de la paix. Par conséquent, le Guatemala continuera de déployer les effectifs les plus efficaces, les plus compétents et les plus intègres dans les opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous tenons à insister une nouvelle fois sur l'importance et le rôle essentiel du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, seule instance habilitée à examiner en détail l'ensemble de la question du maintien de la paix à l'ONU, sous tous ses aspects. Même si nous estimons qu'il est opportun et utile d'examiner la question des opérations de maintien de la paix au Conseil de sécurité, nous pensons que le Conseil ne devrait pas faire l'erreur de s'ingérer dans les détails de la gestion d'aspects particuliers de ces missions.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, féliciter votre pays, le Pakistan, d'avoir organisé le présent débat sur la question de l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Monsieur le Ministre, votre présence parmi nous pour diriger le débat de ce jour témoigne de l'intérêt que votre pays a toujours attaché aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je suis également reconnaissant au Secrétaire général pour la présentation très détaillée qu'il vient de nous faire sur la question à l'examen.

L'un des défis majeurs auxquels notre monde est confronté, depuis toujours, réside dans sa capacité à trouver des solutions rapides et durables aux situations de crises et de conflits qui surviennent et qui menacent la stabilité des États ainsi que le bien-être de leurs populations. Conçues au départ, et jusqu'à une date récente, pour maintenir la paix dans les pays en conflit, les opérations de maintien de la paix ont progressivement évolué pour s'adapter à l'environnement politique, social et économique de notre temps.

De nos jours, l'évolution des missions de maintien de la paix des Nations Unies est telle que l'organisation, la planification et l'exécution des opérations y relatives en arrivent à déborder le cadre normatif primaire des Chapitres VI, VII et VIII de la Charte des Nations Unies. De fait, les missions de maintien de la paix, dans leur conception multidimensionnelle, reposent désormais

sur un cadre normatif conjuguant les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies et les instruments juridiques internationaux des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales, de même que du droit international humanitaire.

Il ne s'agit plus seulement de maintenir la paix, mais aussi de la construire. Le mandat des missions de la paix a ainsi évolué, intégrant la composante développement, faisant des Casques bleus les artisans de la paix et de la reconstruction.

Le mérite du débat de ce jour est de mettre en exergue cette approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix, d'en évaluer l'efficacité et d'en proposer des améliorations. En effet, la reconstruction d'un pays après un conflit fait appel à plusieurs compétences pour agir dans des domaines aussi divers que variés, comme ceux liés à la sécurité, à l'état de droit, à la bonne gouvernance, à la restauration des institutions et des infrastructures, à la réforme de la justice et au renforcement des capacités nationales du pays concerné.

L'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix traduit ainsi la volonté des Nations Unies de ne plus limiter ces missions à la conquête de l'espace sécuritaire uniquement mais aussi des espaces politique, économique et des droits de l'homme.

Il est heureux de constater que, depuis quelques années, l'approche multidimensionnelle a été parfaitement intégrée dans les missions de maintien de la paix, puisque l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires extérieurs se sont accordés à identifier les activités qui participent à la consolidation de la paix.

Dans les pays sortant d'un conflit armé, le champ des actions à mener est assez vaste, mais les moyens financiers et logistiques font souvent défaut. L'apport de l'extérieur se présente donc comme l'unique espoir pour le pays concerné, non seulement de rétablir la sécurité et de consolider les institutions, mais aussi de relancer les activités politiques et économiques qui constituent le fondement même de tout État.

Tout en reconnaissant le mérite d'une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix, mon pays estime cependant que, compte tenu de la spécificité des causes et de la nature des conflits, il serait souhaitable de ne pas perdre de vue le fait qu'il n'existe pas de modèle unique pour la consolidation de la paix. Dès lors, chaque mission devra prendre en

compte les besoins spécifiques des pays concernés, à travers une consultation permanente avec les autorités nationales.

Du fait que l'approche multidimensionnelle implique la réalisation de plusieurs activités à la fois par différents acteurs intervenant dans leurs domaines de compétence, la réussite de ces activités nécessite une préparation intégrée des missions, la mise en place d'un cadre stratégique et des mécanismes qui aident à les coordonner et à fixer les priorités. Une telle œuvre incombe au premier chef aux Nations Unies, en collaboration avec les acteurs régionaux et les pays concernés.

Nous nous réjouissons à cet égard de constater que les missions sont dotées de cadres de coordination et de cohérence qui, au demeurant, doivent faire l'objet d'évaluations régulières desquelles pourraient sortir des recommandations pertinentes. Dans le même ordre d'idées, il importe de renforcer le partenariat non seulement entre les organismes du système des Nations Unies, mais aussi entre les organisations régionales et sous-régionales ainsi que les institutions financières internationales. À cet égard, le Togo estime que la Commission de consolidation de la paix, de par l'importance de ses attributions, tout comme le Bureau d'appui à la consolidation de la paix ainsi que les organismes des Nations Unies, doivent pouvoir établir un partenariat pour éviter le chevauchement des activités, pour réaliser la complémentarité sur le terrain et pour donner une chance à la mise en place d'un modèle de développement soutenu et durable.

C'est pourquoi mon pays a toujours adhéré aux recommandations contenues dans le rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix et estime que leur mise en œuvre contribuera à rendre plus visible et pérenne l'action des Nations Unies et de tous les partenaires sur le terrain. Par ailleurs, nous ne saurions manquer de relever le rôle de plus en plus important que doivent jouer les acteurs politiques, les organisations de la société civile, les organismes de défense et de sécurité, dont l'action conjuguée contribue au succès d'une mission de paix. Pour rendre une opération de paix efficace, il importe aussi de mettre l'accent sur l'implication de tous les acteurs concernés dès le début de la mission afin de les tenir tous au même niveau d'information et de faire en sorte que cette information soit constamment partagée.

Le Togo apprécie les efforts déjà déployés dans le domaine de la formation et de l'expertise, préalables

au déploiement sur le terrain, tant au niveau civil que des forces de sécurité. Pour accompagner ces efforts et répondre aux normes internationales en la matière, il a créé un centre de formation pour les militaires et les policiers en vue d'assurer leur déploiement efficace dans les opérations de maintien de la paix. De même, nous voudrions relever que, dans le souci d'optimiser les chances de succès des actions à réaliser sur le terrain, il s'avère important d'éviter toute politique d'exclusion dans la mise en œuvre des projets. C'est pourquoi nous saluons tout particulièrement la place de plus en plus importante que les Nations Unies accordent à la présence des femmes en tant qu'actrices de premier plan dans la mise en œuvre des projets qui concourent au rétablissement de la paix et de la sécurité. Nous estimons qu'il est aussi essentiel de promouvoir le rôle des minorités ethniques et des médias dans la promotion d'une paix durable.

Pour conclure, je voudrais réitérer l'urgente nécessité qu'il y a à adopter, pour les opérations de maintien de la paix, des mandats clairs qui mettent clairement en exergue les objectifs à atteindre pendant la période suivant le conflit, pour faire en sorte que le pays sortant d'une situation de crise ou de conflit ne puisse y retomber faute d'un soutien international conséquent.

La protection des civils et des droits humains, ainsi que la réforme du secteur de la sécurité, la construction de l'état de droit et la bonne gouvernance devraient se voir également accorder une place de choix dans les programmes de reconstruction identifiés avec la participation des acteurs politiques nationaux.

Toutefois, il est indéniable que les mandats des opérations de maintien de la paix ne peuvent être exécutés que si les missions disposent de moyens conséquents. En dépit des efforts accomplis, le financement reste de nos jours le talon d'Achille des opérations de maintien de la paix. C'est pourquoi la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour apporter les contributions nécessaires en vue de garantir la mise en œuvre harmonieuse des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Pakistan d'avoir pris l'initiative de convoquer le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix. Elle salue la présence au Conseil de M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères, et le remercie de présider la séance d'aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix sont un important moyen dont dispose l'ONU pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Au cours des 60 dernières années, elles ont joué un rôle irremplaçable. Pour répondre à l'évolution des conditions sur le terrain, la philosophie et la pratique des opérations de maintien de la paix sont engagées dans un processus de réforme et d'amélioration continues. Les mandats des opérations de maintien de la paix se diversifient de plus en plus. Le Conseil de sécurité confie maintenant à certaines opérations de maintien de la paix les premières tâches de consolidation de la paix, ce qui constitue un facteur important dans le développement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Ces dernières années, du fait de la faible progression des processus de réconciliation nationale, de réforme du secteur de la sécurité, de relèvement économique et de reconstruction ainsi que d'autres tâches de consolidation de la paix, la situation sur le terrain a connu des hauts et des bas, voire une régression vers des complications et des turbulences au lendemain du conflit dans certains pays et certaines régions. Il est donc extrêmement important de définir correctement les relations entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix. Quant à savoir par quels moyens garantir une transition sans heurt du maintien de la paix à la consolidation de la paix et faire jouer pleinement leur rôle multidimensionnel aux opérations de maintien de la paix, je souhaite faire trois observations.

Premièrement, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont étroitement liés. Au moment de formuler le mandat d'une opération de maintien de la paix, il importe d'accorder une attention prioritaire à la nécessité urgente de consolider et de maintenir la paix. De même, il importe d'avoir une vision à long terme et d'examiner la réalité sur le terrain de manière à confier à l'opération de maintien de la paix les premières fonctions de la consolidation de la paix. La participation des opérations de maintien de la paix aux premières initiatives de réconciliation nationale, de réforme du secteur de la sécurité, de reconstruction des institutions nationales et de développement économique et social permet de lancer la consolidation de la paix dans la bonne direction et de jeter les bases solides d'une paix et d'une stabilité à long terme. Les expériences réussies de certaines opérations de maintien de la paix dans le domaine des projets à effet rapide peuvent être partagées avec d'autres opérations. Les fonctions et les mandats de consolidation de la paix de certaines opérations de maintien de la paix doivent s'accompagner de la mise

à disposition des ressources humaines et financières nécessaires.

Deuxièmement, lorsqu'elles exécutent des mandats de consolidation de la paix, les opérations de maintien de la paix doivent également suivre les principes directeurs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, en particulier le principe du consentement du pays hôte. La reconstruction des institutions nationales, la réconciliation nationale, la réforme du secteur de la sécurité, les élections et le développement économique ont tous une influence sur l'indépendance et la souveraineté du pays hôte. Les mandats de consolidation de la paix doivent être basés sur la pleine prise en compte et le plein respect de la volonté du pays hôte et respecter la stratégie nationale de développement du pays hôte, ainsi que les domaines d'action prioritaires définis par celui-ci. Les opérations de maintien de la paix doivent élaborer des stratégies de sortie et des feuilles de route afin de procéder à des transitions sans heurt du maintien de la paix à une consolidation de la paix globale.

Troisièmement, la consolidation de la paix est une tâche ardue et longue qui ne peut être accomplie par les seules opérations de maintien de la paix. Le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et le Secrétariat doivent renforcer leur coordination interne et compléter leur action mutuelle. Tout en s'acquittant de leurs fonctions de maintien de la paix et de consolidation de la paix, les opérations de maintien de la paix doivent également renforcer leur coordination interne. Pour ce qui est de promouvoir les processus politiques et la réconciliation nationale, il importe de faire pleinement jouer les avantages des pays de la région concernée et des organisations régionales. Quant au relèvement et au développement économiques et sociaux, l'ONU doit mobiliser les contributions qui peuvent être apportées par la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les autres partenaires internationaux.

Enfin et surtout, la Chine appuie le projet de résolution qui doit être adopté dans le courant de la présente séance (S/2013/27). Nous remercions le Pakistan des efforts qu'il a déployés pour rédiger le projet de résolution et organiser les consultations y relatives.

M. Araud (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'initiative que vous avez prise d'organiser ce débat sur l'un des piliers de l'action des

Nations Unies : le maintien de la paix. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son intervention.

Ces dernières années, les opérations de maintien de la paix ont évolué : leur niveau de déploiement est aujourd'hui sans précédent avec 14 opérations actuellement en cours, et les mandats sont de plus en plus larges et complexes. Cette complexité et cette diversité des missions rendent nécessaires une meilleure coopération avec les États et les organisations régionales, et une synergie renforcée entre les acteurs du maintien de la paix et les acteurs de la consolidation de la paix.

Je rappellerai l'engagement profond de la France au service du renforcement des capacités de maintien de la paix des Nations-Unies. La France participe à sept des 14 opérations de maintien de la paix, et elle contribue aux opérations mandatées par le Conseil de sécurité qui sont conduites et dirigées par l'Union européenne ou l'OTAN, ou à titre national. Enfin, elle est un soutien actif de la participation des États d'Afrique aux opérations de maintien de la paix par le biais du réseau des écoles nationales à vocation régionale, au sein desquelles sont dispensés les savoir-faire techniques et opérationnels adaptés aux besoins des cadres des armées africaines. Elle participe également aux côtés de ses partenaires européens au programme EURO RECAMP.

Depuis l'initiative franco-britannique de 2009 sur le suivi des opérations, nous plaçons pour le renforcement de l'expertise militaire, l'amélioration de la coopération du Conseil avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, ainsi que pour une meilleure maîtrise du coût des opérations de maintien de la paix.

Alors que de nombreuses recommandations du rapport Brahimi (S/2000/809) publié il y a plus de 10 ans restent valables, je reviendrais sur trois éléments primordiaux dans l'amélioration du maintien de la paix : la mise en place de stratégies de transition entre le maintien et la consolidation de la paix, la protection des civils, et le multilinguisme.

Premièrement, il faut évidemment élaborer des stratégies de sortie de crise qui garantissent un retour durable à la paix. Les opérations de maintien de la paix n'ont pas vocation à durer éternellement. Il faut tirer les conclusions opérationnelles de l'absence de cloisonnement entre maintien et consolidation de la paix, pour que chaque étape de la présence des Nations Unies prépare l'étape suivante, pour anticiper et prévoir

des stratégies de sortie. Il est à cet égard indispensable que, sous la direction des Représentants spéciaux du Secrétaire général, les opérations de maintien de la paix se coordonnent et coopèrent avec les agences des équipes de pays des Nations Unies, afin de rechercher les synergies possibles et d'éviter la duplication des efforts. Nous comptons sur la Commission de consolidation de la paix pour apporter une meilleure cohérence de l'action de la communauté internationale dans les phases de sortie de conflit. Il convient de prendre en compte les nouvelles menaces, telles que le trafic de drogue et la traite d'êtres humains, le crime organisé et la corruption, qui ont un potentiel de déstabilisation dans les pays fragiles.

Deuxièmement, la protection des civils est l'un des objectifs principaux du mandat des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Tous les mandats récents du Conseil de sécurité comprennent désormais un volet de protection des civils, qui constitue la priorité en toutes circonstances. Les soldats de la paix doivent être formés en conséquence et se montrer irréprochables sur le terrain. Les soldats de la paix doivent également mettre en place un environnement sécurisé qui favorise la reprise des processus politiques, ce qui nécessite la mise en œuvre de programmes de démobilisation, désarmement et réintégration, y compris en faveur des enfants affectés par le conflit, de programmes de réforme des secteurs de la sécurité et de consolidation de l'état de droit.

Les femmes sont l'un des principaux leviers de transformation d'une société. Il est primordial de renforcer leur participation aux prises de décisions. L'intégration des femmes dans la police et dans l'armée permet d'améliorer la lutte contre les violences sexuelles et de promouvoir les droits de l'homme au sein de ces institutions.

Je rappelle aussi la politique du Secrétariat visant à exclure les contacts non essentiels avec les personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou génocide.

Enfin, j'en viens au troisième facteur, le multilinguisme. Il y a à peu près plus d'un an, dans un débat comparable, j'avais déjà soulevé cette question du multilinguisme et j'avais appelé le Secrétariat à réformer son approche de ce problème. Je constate, une année plus tard, que rien n'a été fait.

Il est nécessaire – et ce n'est pas là de ma part gloriole ou défense de la langue française – que les

missions des Nations Unies puissent communiquer avec les populations des pays où elles sont situées. Ce qui devrait être une question de bon sens. Or je constate qu'en réalité la politique de recrutement du Secrétariat ne répond pas à la nécessité pour les forces de maintien de la paix de pouvoir communiquer avec les populations, mais en réalité d'être capables d'envoyer des rapports en anglais à New York. Je suis conscient qu'envoyer un rapport en anglais à New York est important, mais il me semble plus important de pouvoir parler français avec des populations francophones qui n'ont pas eu la bénédiction de la colonisation britannique et ne parlent pas anglais. C'est ce que je disais il y a 18 mois, c'est ce que je disais il y a trois ans, et le Secrétariat n'en a rien changé.

Ces commissions de recrutement composées d'anglophones – cela ne surprendra pas personne – ne privilégient pas la connaissance du français. J'ai même un exemple assez intéressant d'une jeune fille, qui n'était d'ailleurs pas française, mais qui était francophone, qui était candidate à toutes les missions de maintien de la paix. Eh bien, où a-t-elle été envoyée? Elle a été envoyée à Abyei, où naturellement elle doit utiliser son français tous les jours! Je fais cette sortie, peut-être un peu inhabituelle dans cette enceinte, tout en sachant que cela n'aura aucune conséquence sur le comportement du Secrétariat, qui continuera imperturbablement d'envoyer des anglophones dans des zones francophones. Je le regrette, mais il faut de temps en temps admettre les limites du pouvoir d'un représentant permanent.

Pour finir, nous voudrions rappeler que le succès d'une mission de maintien de la paix est le résultat d'efforts partagés par les pays membres du Conseil, les pays contributeurs financiers, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Mais ces efforts ne seraient rien sans un engagement solide du pays hôte.

Avant de terminer, mon pays salue l'engagement des Casques bleus de toutes les nationalités, qui, comme vous l'avez vous-même rappelé, Monsieur le Président, payent parfois de leur vie leur dévouement au service de la paix. Je pense en particulier aux sept Casques bleus de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, aux cinq Casques bleus de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour et aux quatre pilotes de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud morts au cours du semestre dernier. La France leur rend hommage – en français.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Pakistan d'avoir organisé le présent débat public sur une question à laquelle l'Argentine attache une importance particulière en tant que pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police aux Nations Unies depuis 1958. Plus d'un millier de membres de nos forces armées et de sécurité sont actuellement déployés dans sept opérations de maintien de la paix, dont quatre sont multidimensionnelles.

Nous remercions également le Secrétaire général de son intervention, et nous nous félicitons de la présence du Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères.

La participation de l'Argentine aux missions de maintien de la paix participe de l'appui que mon pays apporte au développement d'un système de sécurité collective transparent et démocratique dans le cadre de l'ONU, fondé sur des mécanismes multilatéraux consolidés et au service de l'application du droit international. Les opérations de maintien de la paix constituent pour l'Organisation un outil essentiel aux fins de la réalisation de son objectif de maintien de la paix et de la sécurité internationales, outil dont nous espérons qu'il continuera d'être progressivement amélioré et renforcé à l'avenir.

L'autre raison fondamentale de notre participation aux missions de maintien de la paix découle de la relation étroite qui existe aujourd'hui entre le maintien de la paix et la promotion et la protection des droits de l'homme, notamment à travers la reconstruction des institutions et la consolidation de la démocratie et de l'état de droit dans les pays dans lesquels sont déployées des missions multidimensionnelles de plus en plus complexes et intégrées. Nous pensons que les progrès accomplis dans l'amélioration de ce type de missions à trois composantes – militaire, de police et civile – dont les mandats et les règles d'engagement sont différents, mais clairs et précis, représentent l'une des plus grandes réalisations de la dernière décennie, qu'il convient de préserver et de perfectionner.

Nous saluons le projet de résolution sur lequel nous avons travaillé avec les membres du Conseil, ainsi que la demande qui y est faite au Secrétaire général de tenir compte des réalisations accomplies ces dernières années, tout en soulignant la large gamme des opérations de maintien de la paix qui existent actuellement, qui va des missions traditionnelles, axées pour l'essentiel sur la surveillance de cessez-le-feu, à des opérations multidimensionnelles complexes destinées à mener

des activités de consolidation de la paix assorties d'échéances.

L'Argentine est en faveur d'opérations de maintien de la paix assumant un caractère multidimensionnel lorsque les circonstances le justifient, pour autant que leurs mandats incluent appui et assistance aux gouvernements des pays où sont déployées des missions. Un tel appui doit inclure des domaines tels que l'assistance et la coopération pour renforcer les institutions et promouvoir la participation sociale, la tenue d'élections libres et transparentes, la mise en place d'un processus politique ouverts à tous, le lancement de processus politiques inclusifs, la promotion de l'état de droit, l'élaboration et la mise en œuvre de programmes efficaces de désarmement, démobilisation et réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, l'application effective des directives sur la problématique hommes-femmes et les mesures de protection des populations civiles, en particulier celles qui se trouvent sous la menace imminente de violences physiques, notamment de toutes les formes de violence sexuelle, sexiste et fondée sur le sexe. Toutefois, nous reconnaissons que la protection des civils incombe principalement au pays hôte, comme noté dans le projet de résolution que nous allons adopter (S/2013/27), qui fait allusion aussi aux dispositions claires dans ce domaine contenues dans le paragraphe 16 de la résolution 1674 (2006).

Il convient d'accorder une attention particulière au fait que, en raison de l'évolution de la situation au cours des dix dernières années, le mandat des nouvelles missions multidimensionnelles peut inclure – comme c'est le cas de la Mission de stabilisation des Nations Unies en Haïti – une référence à un appui de la mission aux gouvernements nationaux et aux groupes locaux de défense des droits de l'homme qui s'efforcent de promouvoir et de protéger les droits de l'homme, en particulier ceux des femmes et des enfants. Nous pensons qu'une telle action contribuerait à mettre fin à l'impunité et à faire en sorte que les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire soient traduits en justice. De tels mandats favorisent aussi la mise en œuvre de mécanismes fiables pour surveiller et informer de la situation des droits de l'homme dans les pays hôtes et fournir conseils et assistance aux gouvernements nationaux dans leurs enquêtes sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, de manière à s'assurer que les auteurs ne restent impunis.

Je tiens à souligner l'importance de la coopération entre les Nations Unies et la Cour pénale internationale dans le contexte des opérations de maintien de la paix, en particulier concernant la question de contacts non essentiels avec des individus faisant l'objet de mandats d'arrêt émis par la Cour. Pour l'Argentine, cela doit entrer dans le cadre de la coopération entre la Cour et l'Organisation des Nations Unies, tel que prévu dans l'accord régissant leurs relations.

L'Argentine se réjouit du fait que le projet de résolution réaffirme l'engagement de remédier aux effets particuliers des conflits armés sur les femmes et les enfants, en soulignant la teneur de la résolution 1325 (2000) et de toutes ses résolutions ultérieures. Nous soulignons que les femmes doivent participer pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité, à toutes les étapes du processus de paix, non seulement pour atteindre l'objectif d'une meilleure égalité des sexes, mais aussi parce qu'aujourd'hui il est manifeste que la participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits et dans la consolidation de la paix garantit de meilleurs résultats.

L'Argentine comprend que les actions incluses dans les mandats des missions multidimensionnelles actuelles doivent être en phase avec le principe de la responsabilité nationale des pays où sont déployées des missions.

Quelle que soit la nature de la mission de maintien de la paix en question, il est essentiel que les populations des pays où sont déployées des missions aient l'assurance et la preuve que les efforts déployés par l'Organisation ont été conçus dans le but d'améliorer leur situation et leurs perspectives d'avenir. Il ne s'agit pas d'imposer des solutions, mais plutôt de participer pour que chaque société, sur la base de sa propre expérience et de ses attentes, puisse jeter les fondements démocratiques sur lesquels réaliser le développement durable et ouvrir la voie à une paix juste, stable et durable.

Nous reconnaissons que les opérations de maintien de la paix dépendent de plus en plus de la possibilité de déployer un personnel hautement spécialisé, en particulier pour remplir des tâches spécifiques de police et civiles, tels que des experts dans le domaine de l'état de droit, des droits de l'homme et de la réforme du secteur de la sécurité. Nous soulignons que le projet de résolution qui va être mis aux voix aujourd'hui appelle les gouvernements et les organisations internationales à utiliser et à renforcer leurs capacités de coopération en matière de consolidation de la paix après un conflit.

Nous avons noté, à titre de tendance positive à cet égard, l'important potentiel d'innovation en matière de coopération technique et de renforcement de la coopération Sud-Sud.

Sachant que les missions de paix sont aujourd'hui la face la plus visible de l'Organisation des Nations Unies et conscients des nouveaux défis posés par les missions multidimensionnelles, l'Organisation et chacun de ses États Membres ont la responsabilité d'accélérer la formation continue du personnel des missions dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour que – comme c'est le cas dans notre pays – ceux qui participent aux missions puissent continuer de jouer un rôle impeccable dans ces domaines.

L'Argentine est convaincue que l'avenir des opérations de maintien de la paix dépend de missions dotées de mandats clairs et financés de façon appropriée. Il nous faut continuer de dégager un consensus à l'Assemblée générale pour qu'il soit répondu aux efforts des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police par un engagement analogue de la part des pays ayant de plus grandes responsabilités financières. Il ne s'agit pas d'une simple question budgétaire mais d'un problème politique qui touche au travail et à la crédibilité de l'Organisation dans un domaine aussi important que le maintien de la paix, en particulier lorsque nous comparons le budget relativement limité de huit milliards actuellement disponible pour toutes les opérations de maintien de la paix à l'énormité des dépenses militaires dans le monde.

Enfin, l'Argentine est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution. Nous faisons cela pour rendre hommage au personnel des opérations de maintien de la paix ayant fait le sacrifice suprême au cours des 65 dernières années, dont 26 Argentins, pour leur inestimable contribution à la paix, au développement et au bien-être de tous nos peuples.

Nous sommes convaincus qu'il faut que l'opinion publique mondiale comprenne bien que des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ne sont pas un moyen de faire la guerre sous un autre nom, mais un instrument stratégique au service de nos peuples, offrant aide et coopération dans le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous saluons la présence parmi nous du Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères,

M. Jalil Abbas Jilani, pour présider le débat public d'aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix.

Les activités de maintien de la paix des Nations Unies se heurtent aujourd'hui à de terribles obstacles. La géographie des conflits s'étend et leur influence extérieure s'accroît. La déstabilisation dans un pays donné fait courir le risque d'un déversement d'armes et du débordement de mouvements armés terroristes dans les États voisins.

De nombreuses opérations de maintien de la paix sont déployées dans des situations où les crises politiques internes sont loin d'être réglées, et les Casques bleus doivent donc assumer des tâches que les États ne sont plus en mesure de remplir pleinement au lendemain de la phase la plus intense d'un conflit.

Le Conseil est en train de s'adapter à l'évolution de la situation internationale en assignant aux opérations de maintien de la paix des mandats plus globaux et multidimensionnels. Nous pensons que ces mandats doivent rester réalistes et réalisables sur le terrain, être assortis d'objectifs nécessaires, permettre de régler les causes du conflit et favoriser le rétablissement d'une paix solide.

Dans de telles situations, l'assistance accordée dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, de la démobilisation, de la réinsertion et du désarmement et du déminage revêt une importance fondamentale. Et en même temps, il faut rétablir l'état de droit dans les pays en situation postconflictuelle.

On ne saurait surestimer le rôle joué par les Casques bleus face à ces problèmes, car lorsqu'une situation s'aggrave, ils sont les premiers sur les lieux, et leur présence, leurs connaissances et leur expérience sont une composante importante des efforts menés pour normaliser et stabiliser la situation.

Lorsque l'on réduit les opérations de maintien de la paix, il faut créer les conditions propices à une stabilisation politique à long terme et au développement socioéconomique. Il est absolument impératif en l'occurrence de veiller au respect effectif des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États sortant d'un conflit, et de la reconnaissance de la responsabilité nationale en matière de consolidation de la paix. Et il faut également accorder la priorité au renforcement des capacités nationales.

Bien entendu, les opérations de maintien de la paix ne peuvent pas assumer la responsabilité de la

consolidation de la paix à long terme, et elles doivent coordonner leurs activités avec d'autres acteurs clefs, la Commission de consolidation de la paix et les organisations, fonds et programmes régionaux.

S'agissant des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous souhaiterions appeler l'attention sur plusieurs points. Chaque opération de maintien de la paix a ses propres caractéristiques, et le Conseil détermine son mandat selon une situation spécifique. Nous jugeons contre-productif, voire dangereux, l'élargissement des mandats du Conseil, tant par les États eux-mêmes que par le Secrétariat, qui établit les directives et les instructions à l'intention des missions. Il ne devrait pas, à cet égard, y avoir d'approche généralisée.

Toute importante que soit la protection des civils, nous croyons qu'elle ne doit pas faire oublier les autres défis importants à relever dans le contexte des mandats des opérations de maintien de la paix. Nous sommes tout aussi préoccupés par la tendance à une interprétation arbitraire des normes du droit international humanitaire pour la protection des civils dans les conflits armés et leur application à la responsabilité de protéger. Il est inacceptable d'utiliser des questions relatives à la protection des civils et aux droits de l'homme en général à des fins politiques, notamment pour s'ingérer dans les affaires intérieures d'États souverains.

Nous invitons à la plus grande prudence et appelons à des débats sur le renforcement des mandats et l'accroissement des capacités opérationnelles des forces de maintien de la paix pour ce qui est du recours à la force et à l'intimidation. Les opérations de maintien de la paix jouissent d'une légitimité sans pareille; il serait donc dangereux, tant pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies que pour l'ensemble du système des Nations Unies, que les Casques bleus se retrouvent dans une situation où ils aient à renoncer à leur neutralité et soient impliqués dans un conflit politique intérieur où ils appuieraient l'une des parties.

La sécurité des forces de maintien de la paix doit être une priorité absolue. Récemment, au Soudan du Sud, l'Armée populaire de libération du Soudan a abattu un hélicoptère transportant quatre ressortissants russes qui avaient un contrat avec la Mission des Nations Unies dans ce pays. Cet incident est un rappel tragique de la responsabilité des États de veiller à la sécurité des missions de maintien de la paix des Nations Unies et de leur assurer des conditions leur permettant de réaliser leurs objectifs. La sécurité des forces de maintien de la

paix est une nécessité absolue et doit occuper une place prioritaire dans la gestion des opérations de maintien de la paix. Nous ne sommes pas très heureux de la lenteur avec laquelle procède l'enquête sur cet incident. Nous espérons que le Secrétariat et les autorités soudanaises prendront des mesures afin d'effectuer rapidement une enquête minutieuse et que les auteurs de cette attaque seront traduits en justice. Il faut faire en sorte que de tels incidents ne se reproduisent plus, au Soudan du Sud ou ailleurs.

Les opérations de maintien de la paix ne seront couronnées de succès que si leurs efforts sont en conformité avec la Charte des Nations Unies et les normes du droit international, respectent rigoureusement le principe selon lequel la responsabilité du maintien de la paix et la sécurité internationales incombe d'abord au Conseil de sécurité et reposent sur notre volonté collective d'investir toutes les connaissances et les ressources et tout le personnel nécessaires.

Nous remercions la délégation pakistanaise d'avoir pris l'initiative de cette séance, et nous appuyons le projet de résolution (S/2013/27) qu'elle a présenté et dont nous sommes également coauteurs.

M. Nduhungerehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier le Secrétaire général pour l'exposé très complet qu'il a fait au Conseil. Je remercie également S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Président du Conseil de sécurité, d'avoir organisé cet important débat et pour le rôle très important que le Pakistan a toujours joué dans les opérations de maintien de la paix.

Le Rwanda contribue avec détermination aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous espérons pouvoir continuer à partager notre expérience dans les opérations internationales de maintien de la paix et dans la consolidation de la paix au niveau national afin d'enrichir le débat sur le futur rôle des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles.

L'attachement du Rwanda au maintien de la paix et de la sécurité internationales repose sur nos responsabilités en tant que membre de la communauté internationale et sur l'obligation morale issue du génocide des Tutsis en 1994 et de l'échec du monde à intervenir. Notre participation active aux missions de maintien de la paix a commencé en 2004 au Darfour, avec la Mission de l'Union africaine au Soudan, et aujourd'hui, le Rwanda est le sixième pays fournisseur de contingents et d'effectifs de police de l'ONU, et le premier pays fournisseur de contingents et d'effectifs de

police de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD); et il participe également à sept autres missions des Nations Unies.

S'étant engagé sur sa propre voie vers la réconciliation et l'édification de l'État, mon pays est convaincu que le maintien et la consolidation de la paix sont les deux côtés d'une même pièce et que le lien entre eux doit être continuellement renforcé au fur et à mesure que les mandats – de même que les tâches de forces de maintien de la paix – continuent de s'élargir.

Je salue le projet de résolution (S/2013/27), dont le Rwanda est coauteur. Il réitère l'interdépendance qui existe entre le maintien et la consolidation de la paix, encourage la poursuite des progrès vers une approche globale, cohérente et intégrée qui contribue à traiter de toutes les phases des conflits. L'examen des priorités critiques en matière de consolidation de la paix facilitera le succès des mandats de maintien de la paix et garantira une réponse cohérente et effective au maintien de la paix, à la stabilité et au relèvement. Il est temps d'accorder à la consolidation de la paix une place légitime, tant dans les budgets que dans les mandats des opérations de maintien de la paix.

Tandis que les Casques bleus s'efforcent de relever les défis auxquels ils sont confrontés, ils ne doivent pas chercher à accaparer les responsabilités en matière de sécurité et de gouvernance; ils doivent plutôt chercher à renforcer les capacités locales à relever ces défis.

À cet égard, je voudrais examiner certains points évoqués dans la note de réflexion (S/2013/4, annexe) établie par le Pakistan pour ce débat, à savoir, les projets à impact rapide, la formation et les partenariats.

Aujourd'hui plus que jamais, les premières forces sur le terrain doivent pouvoir mener rapidement des tâches de consolidation de la paix tout en maintenant le cessez-le-feu et en protégeant les civils. Pour veiller à ce que les forces de maintien de la paix des Nations Unies puissent faire leur travail et coopérer effectivement avec leurs homologues civils, un mécanisme de formation au développement communautaire postconflituel à l'intention des forces de maintien de la paix des Nations Unies serait bénéfique à l'ensemble du processus, y compris aux Casques bleus et à la population.

De plus, les avantages comparatifs sans pareil de l'ONU en matière de maintien de la paix peuvent être optimisés en recrutant des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police ayant l'expérience ou les compétences pertinentes aux besoins d'une mission

donnée, y compris les connaissances linguistiques appropriées afin de pouvoir communiquer sans interprètes avec les autorités et les populations locales. Il est également d'une importance capitale d'être préparé en ayant à disposition des forces en attente comportant du personnel spécialisé. Réunir à la hâte des contingents de différents pays ayant divers niveaux d'entraînement, d'éthique et de détermination n'est pas la meilleure façon de constituer une force de maintien de la paix.

Qui plus est, il faudrait insister sur la nécessité pour toute force de maintien de la paix d'avoir déjà eu une expérience nationale en matière de consolidation de la paix et de renforcement des capacités. En plus d'un entraînement traditionnel pré-déploiement, les contingents rwandais participent souvent à des ateliers de consolidation de la paix après conflit avant de se déployer dans des missions de maintien de la paix, et ils ont une expérience nationale directe de projets de développement communautaire à petite échelle.

Par exemple, des réchauds améliorés qui utilisent moins de bois que les réchauds traditionnels ont été introduits au Rwanda en 2000 afin de préserver les arbres et l'environnement. Aujourd'hui, les Casques bleus rwandais ont apporté ce type de réchaud au Darfour, où les femmes et les filles vivent dans la peur de se faire violer chaque fois qu'elles sortent des camps de personnes déplacées ou de leur village pour ramasser du bois. Outre qu'ils sauvent la vie de femmes qui risquent d'être violées ou tuées alors qu'elles ramassent du bois de chauffage, ces réchauds améliorés permettent également aux membres de l'armée et de la police initialement chargés d'escorter ces femmes de se consacrer à d'autres tâches. Les soldats de la paix rwandais ont aussi construit des écoles et des cliniques, planté des arbres au Darfour et mené des programmes communautaires de déblaiement dans plusieurs municipalités haïtiennes, des programmes qui sont aujourd'hui mis en œuvre sur une base permanente.

Les projets à effet rapide contribuent à poser les fondements d'une action sur le long terme et prise en main au niveau local en faveur du développement et du renforcement des capacités et des institutions. La fourniture de matériel, de réchauds par exemple, et la construction de classes, de cliniques, de commissariats et d'infrastructures d'assainissement de base ont eu un impact positif sur la société rwandaise pendant la période de reconstruction. J'espère que les budgets alloués aux projets à effet rapide continueront de croître

puisque ces projets sont devenus une partie intégrante des opérations de maintien de la paix.

Il est primordial que les partenariats entre le système des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine, continuent d'être améliorés et de bénéficier d'une coordination stratégique. Les partenariats multilatéraux aideront à garantir le déploiement des contingents dans des missions qui disposent de ressources à la hauteur de leurs mandats et contribueront à limiter les restrictions ou les objections imposées par certains fournisseurs d'effectifs militaires ou de police à l'utilisation de leur personnel. L'appui politique, le soutien concret et la légitimité qu'ils apportent aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies gardent aujourd'hui encore toute leur importance.

Les processus de planification devraient, dès le début, prévoir les tâches initiales de consolidation de la paix pouvant et devant être mises en œuvre en parallèle du mandat traditionnel de toute mission. Une bonne formation, des partenariats véritables avec toutes les parties prenantes et la mise en œuvre précoce de projets d'infrastructure menés par l'État hôte ne sont que quelques-uns des outils qui peuvent contribuer à ouvrir la voie à l'instauration durable de la paix et de la sécurité dans les régions du monde où elles font défaut.

En réponse à l'appel du Secrétaire général demandant de fournir des moyens de mise en œuvre indispensables, le Rwanda a récemment envoyé des hélicoptères de transport militaire à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et nous espérons que cette unité aérienne viendra renforcer la capacité de la Mission de s'acquitter de son mandat. Nous réaffirmons une fois encore que le Rwanda est disposé à épauler l'approche multidimensionnelle du maintien de la paix des Nations Unies et nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui servent actuellement au sein des missions de maintien de la paix ainsi qu'à ceux qui, au nom de la paix, ont consenti le sacrifice ultime.

M. Loulichki (Maroc) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, de votre initiative d'organiser le présent débat sur la consolidation de la paix dans les opérations multidimensionnelles. Ce débat, rehaussé par la présence de M. Ban Ki-moon et de S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères, conforte le statut du Pakistan en tant que grand pays contributeur, fidèle et engagé, à la paix internationale.

Bien entendu, ma délégation souscrit par avance à la déclaration qui sera faite plus tard, au nom du Mouvement des pays non alignés, par le Représentant permanent de l'Égypte.

Le franchissement de la barre des 60 opérations de maintien de la paix, déployées par l'Organisation des Nations Unies depuis 1948, au-delà de l'aspect symbolique, marque le passage à une étape importante dans l'accomplissement par l'ONU de l'activité centrale qui est la raison d'être de l'Organisation mondiale. Le maintien de la paix a connu, en effet, une croissance et une métamorphose sans précédent, face notamment à une multiplication de crises internes dont la gravité et l'impact régional menacent la paix et la sécurité internationales.

Cet accroissement et cette diversification des secteurs d'intervention ont entraîné une mutation profonde dans les mandats des opérations de maintien de la paix qui couvrent désormais des domaines aussi variés que la sécurité, l'accompagnement du processus politique, le désarmement et la démobilisation, etc., autant de tâches qui combinent maintien et consolidation de la paix. Le Maroc se félicite de la réactivité de l'ONU et de ses capacités de mobiliser les moyens humains et financiers pour répondre aux appels et aux attentes des États et des populations concernés en termes de restauration et de consolidation de la paix.

L'expérience a amplement démontré l'étroite imbrication entre le rétablissement et la consolidation de la paix, qu'il importe d'organiser et de structurer dès l'établissement d'une opération multidimensionnelle de maintien de la paix et de développer au fur et à mesure de son évolution. C'est que, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles exigent une interopérabilité complexe de nombreux éléments, notamment militaires, policiers et civils, qui interagissent ensemble ou en collaboration avec d'autres acteurs, pour mettre en œuvre les tâches critiques de consolidation de la paix dans leurs mandats intégrés, contribuant ainsi à jeter les bases d'une paix et développement durables au lendemain des conflits.

Il importe, cependant, de se rappeler que si l'appui au processus politique et à la réconciliation nationale, à la revitalisation de l'économie et à l'établissement de l'état de droit sont des tâches importantes et primordiales, l'instauration de la sécurité revêt un caractère crucial et conditionne, dans une large mesure, le succès des autres tâches. Rien ne peut se faire sans la sécurité et tout peut devenir possible lorsqu'elle est assurée et étendue

à l'ensemble du territoire. À cet égard, la mobilisation précoce de moyens suffisants pour la construction des capacités et pour le financement des activités connexes telles que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, est la clef du succès de toute réforme du secteur de la sécurité.

Toutefois, si l'instauration et le renforcement de la sécurité est une priorité absolue pour la majeure partie des opérations mises en place par l'ONU, l'accomplissement des autres tâches complémentaires varie d'une situation à l'autre, compte tenu des acquis, des défis et des capacités de chaque pays concerné. La nature des conflits, leurs origines, l'environnement régional, la disponibilité des capacités et des ressources sont autant de facteurs qui permettent de déterminer l'articulation entre l'établissement de la paix et sa consolidation.

Dans cette articulation, la cohérence des stratégies et la coordination entre les différents acteurs multinationaux et bilatéraux est d'une évidente nécessité, qu'il s'agisse du système des Nations Unies, des institutions financières internationales ou des organisations régionales ou sous-régionales, en plus des partenaires bilatéraux. La coordination interne et la coordination interagences est une condition *sine qua non* pour éviter les doubles emplois et assurer l'utilisation optimale des ressources disponibles et, partant, l'efficacité de l'action des Nations Unies.

En outre, la base du succès de toute opération de maintien de la paix, quelle que soit sa portée, demeure liée à des facteurs interdépendants tels que le réalisme des mandats – établis par le Conseil de sécurité, la coopération triangulaire entre le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et l'instance exécutive dans les phases de planification et de mise en œuvre de ces mandats et l'existence de véritables stratégies de sortie accompagnées de mesures assurant un développement durable.

Toutes ces activités et toutes ces stratégies doivent continuer à obéir, faut-il le rappeler, aux principes fondamentaux qui sont le socle du maintien de la paix au sein des Nations Unies, notamment le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf à des fins de légitime défense, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays concernés, ainsi que la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Ces principes sont et doivent rester la condition primordiale de toutes les actions menées collectivement dans le domaine du maintien de la paix ainsi que de la définition

des responsabilités et des priorités nationales en matière de consolidation de la paix.

Dans le cadre du principe de l'adhésion nationale, la participation de toutes les composantes de la nation est une condition essentielle de la consolidation de la paix. C'est au gouvernement du pays concerné qu'il incombe en premier lieu de faire preuve de la volonté politique d'assumer ses responsabilités et de définir ses priorités et ses stratégies de consolidation de la paix au lendemain du conflit. Bien sûr le succès de ces stratégies dépend de la mise en place de partenariats équilibrés et durables axés sur les résultats et sur la responsabilité mutuelle, en tenant compte des trois axes principaux de la consolidation de la paix que sont la définition des besoins, l'appui durable et la coordination de l'action à long terme des acteurs sur le terrain.

Le succès de toute opération de maintien de la paix, quelle que soit sa portée, est l'œuvre d'hommes et de femmes qui s'engagent au service des nobles objectifs de l'Organisation. L'efficacité de leurs engagements est tributaire de leur interaction avec les populations locales et, à ce titre, je ne peux que me joindre à mon collègue français dans son plaidoyer en faveur du multilinguisme. Je voudrais être un peu plus optimiste en espérant qu'une suite sera enfin donnée à cette demande tout à fait évidente et tout à fait logique, parce qu'il y va de l'efficacité des contingents sur place et de la nécessaire interaction entre les populations et les contingents, particulièrement lorsqu'il s'agit de la protection des civils. Elle est aussi tributaire des mesures de sécurité des Nations Unies appliquées sur le terrain en vue d'améliorer la sûreté et la sécurité de tous les contingents militaires, agents de police, observateurs militaires et personnel non armé.

Je voudrais profiter de cette occasion pour réitérer notre ferme condamnation des attaques ciblant le personnel des opérations de maintien de la paix, et nous tenons à rendre hommage à tous les états fournisseurs de contingents pour leur engagement. Le Maroc, dont les Forces armées royales participent depuis un demi-siècle à l'effort multilatéral pour asseoir et consolider la paix et la sécurité internationales, continuera de travailler en partenariat avec les Nations Unies au service des principes et des objectifs de l'Organisation.

M. Musayev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat public sur le maintien de la paix. Nous

remercions également le Secrétaire général pour sa contribution précieuse à notre débat sur cette question.

La dynamique des changements politiques et sur le plan de la sécurité dans le monde exige une très grande capacité d'adaptation de l'action opportune et efficace menée par l'ONU pour faire face aux problèmes interdépendants que ces changements entraînent. Conçu au départ pour exécuter la tâche classique de surveillance des cessez-le-feu, le maintien de la paix a évolué, aux plans théorique et opérationnel, pour devenir une institution plus complexe et multidimensionnelle recouvrant plusieurs composantes. Malgré cette transformation, les opérations de maintien de la paix restent un outil indispensable aux mesures collectives que nous prenons aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La cohérence entre maintien de la paix, consolidation de la paix et développement est importante. À l'heure actuelle, les mandats d'un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies contiennent un ensemble d'activités de consolidation de la paix. En empêchant la reprise des violences, en appuyant et en facilitant l'exécution de tâches essentielles dans certaines zones, et en aidant les pays hôtes à développer leurs stratégies de reconstruction au lendemain d'un conflit, les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix jettent les bases nécessaires aux processus ultérieurs de consolidation de la paix.

L'Azerbaïdjan considère que les délibérations en cours sur les moyens d'accroître l'efficacité des activités de maintien de la paix devraient renforcer le rôle central des éléments sous-jacents qui constituent le fondement du maintien de la paix. Je voudrais m'arrêter sur certains d'entre eux.

Premièrement, c'est au Conseil de sécurité qu'il revient d'attribuer des fonctions de maintien et de consolidation de la paix, et c'est lui qui détermine la nature des opérations de maintien de la paix et oriente leurs activités. C'est pourquoi les mandats doivent être clairs, réalistes et réalisables, adaptés à la réalité du terrain et constamment ajustés en conséquence. En outre, ces missions doivent également disposer de tous les moyens opérationnels et logistiques nécessaires pour exécuter leur mandat.

Deuxièmement, les principes de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à l'emploi de la force, sauf à des fins de légitime défense et de

défense du mandat, doivent être respectés en toute circonstance.

Troisièmement, c'est aux gouvernements des pays sortant d'un conflit qu'il incombe au premier chef d'identifier leurs besoins et d'élaborer des programmes de développement après un conflit. Les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix doivent donc appuyer les efforts des pays hôtes et coordonner leurs activités avec les autorités nationales dans tous les domaines.

Quatrièmement, il faut renforcer la coopération et organiser régulièrement des consultations avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, y compris par des échanges, entre eux, et avec le Conseil de sécurité et le Secrétariat.

Le mandat de toute opération de maintien de la paix doit surtout clairement défendre les principes d'indépendance politique, d'égalité souveraine, d'intégrité territoriale et de non-intervention dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État. Le maintien de la paix ne doit pas servir à maintenir le statu quo résultant de violations de ces normes et principes fondamentaux du droit international, ni à consolider des situations illégales qui existaient lors de l'interruption des hostilités ou à encourager des solutions basées sur le fait accompli. Le fait que des situations illégales persistent à cause du contexte politique ne signifie pas que cela les rend légales. Le droit est plus important que la force. Ce principe de base et cette approche doivent être garantis durant tout le cycle d'une opération de maintien de la paix.

Dans certaines situations de conflit armé, le rétablissement de la composition démographique de la population, modifiée par les expulsions à grande échelle motivées par des considérations ethniques et par la création de zones dans lesquelles il a été procédé à un nettoyage ethnique, est une condition préalable nécessaire pour garantir une paix légitime et durable. Il est donc important que, dans de telles situations, les soldats de la paix créent les conditions nécessaires pour être les garants du retour dans leurs foyers, en toute sécurité et dans la dignité, de tous les réfugiés et personnes déplacées.

Après plus d'une décennie, le Conseil de sécurité adoptera, à l'issue du débat d'aujourd'hui, une résolution historique sur le maintien de la paix, dont l'Azerbaïdjan s'est porté coauteur. Je voudrais remercier le Pakistan

pour son initiative opportune et la manière remarquable avec laquelle il conduit le présent débat, et le remercie de sa contribution considérable aux missions de maintien de la paix des Nations Unies.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg remercie vivement le Pakistan pour l'organisation de cet important débat public sur le maintien de la paix. Monsieur le Président, nous saluons l'engagement exemplaire de votre pays qui se reflète dans le fait qu'il figure au premier rang des fournisseurs de contingents à l'ONU. Nous tenons à remercier également le Secrétaire général pour sa présentation.

Le présent débat nous permet d'avoir un échange sur toutes les dimensions des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et sur les défis et les opportunités qui résultent de l'évolution de ces opérations au cours des dernières années.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera prononcée par l'observateur de l'Union européenne.

Les opérations de maintien de la paix sont au cœur de l'action des Nations Unies. Elles connaissent aujourd'hui une complexité et une diversité croissantes, œuvrant dans des environnements de plus en plus difficiles et face à des situations qui peuvent changer subitement. Afin de répondre à cette réalité, et au vu du fait que la sécurité, le développement et l'état de droit sont intrinsèquement liés, la grande majorité des opérations de maintien de la paix revêtent désormais un caractère multidimensionnel. En conséquence, les mandats des opérations de maintien de la paix peuvent maintenant englober, notamment, la consolidation des institutions de l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, la protection des civils, et en particulier la protection des enfants touchés par un conflit armé, la protection et la promotion des droits de l'homme, la lutte contre la violence sexuelle, le soutien à des processus politiques inclusifs, ainsi que la création des conditions de sécurité nécessaires en vue de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

Tous ces domaines dépassent de loin la conception traditionnelle du maintien de la paix et concernent l'établissement durable de conditions propices à l'épanouissement complet d'une société et de ses citoyens. Les soldats de la paix sont ainsi appelés à être des consolidateurs de la paix de la première heure, en accompagnant de manière globale la consolidation de la paix après un conflit et en assumant de plus en

plus de fonctions liées à l'appui au renforcement des institutions publiques de l'État hôte. Le Luxembourg se félicite de cette évolution.

Le maintien et la consolidation de la paix sont complémentaires et étroitement liés. Il s'en suit la nécessité d'une approche globale, coordonnée et cohérente, qui, dès le début, au stade de la planification d'une opération de maintien de la paix, ainsi que lors d'éventuelles adaptations en cours de mandat, prend en considération les éléments de consolidation de la paix afin de les refléter de manière adéquate dans les mandats. En même temps, et cela a déjà été souligné par nombre de membres du Conseil, le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les mandats des opérations de maintien de la paix soient définis de façon claire, crédible, réaliste et sans ambiguïté.

En tenant compte de la contribution des différents acteurs, dont la Commission de consolidation de la paix, ainsi que du principe fondamental de l'appropriation nationale, une approche intégrée de maintien et de consolidation de la paix ne peut réussir que si le rôle de chaque acteur est clairement défini et si les contributions des uns et des autres sont coordonnées de manière efficace. Une telle approche augmentera la valeur ajoutée de chaque contribution et optimisera l'efficacité et l'efficience de chaque acteur. Il nous semble également important d'élargir le vivier des capacités civiles de l'ONU, en recourant en particulier à l'expertise des personnes issues de pays qui ont fait l'expérience de la consolidation de la paix après un conflit ou de la transition démocratique.

C'est une évidence : une paix durable ne peut se réaliser que si on s'attaque au plus tôt aux causes profondes d'un conflit. Les crises qui secouent le continent africain du Sahel à la Corne de l'Afrique nous le rappellent chaque jour. L'inclusion dans les processus de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix de tous les groupes de la population, en particulier les groupes les plus vulnérables, dont les femmes, nous semble le meilleur moyen de prévenir, à court comme à long terme, l'émergence de frustrations qui peuvent mener à une résurgence du conflit. Pour cette raison, le Luxembourg a contribué aux efforts du Département des opérations de maintien de la paix visant à renforcer la participation des femmes dans les processus politiques, notamment en Haïti, en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud et au Timor-Leste.

Nous nous réjouissons que la résolution que nous allons adopter (S/2013/27) rappelle le rôle essentiel

joué dans les missions de l'ONU par les conseillers pour la protection des populations les plus vulnérables, notamment ceux chargés de la protection de l'enfance. Leur rôle spécifique de plaider, de facilitation et de conseil auprès des chefs de mission, tout comme celui d'information et de surveillance, est un élément crucial pour la protection des enfants.

Il est bien que le Conseil souligne de même qu'il importe de déployer des soldats de la paix qualifiés, expérimentés, dotés de toutes les compétences requises, y compris linguistiques, et qui respectent la politique de tolérance zéro de l'Organisation à l'égard des écarts de conduite. L'exploitation et les abus sexuels ne sauraient en effet être tolérés. Inversement, tout doit être mis en œuvre pour assurer la sûreté et la sécurité des personnels déployés. Le Luxembourg condamne fermement toute attaque contre le personnel des Nations Unies déployé dans les opérations de maintien de la paix.

Je voudrais conclure mon intervention en exprimant la reconnaissance profonde du Luxembourg pour l'engagement des soldats de la paix, ainsi que des effectifs de police et du personnel civil, qui réalisent un travail indispensable, dans des conditions souvent difficiles, pour mettre en œuvre les mandats que le Conseil leur confie. Nous saluons la mémoire de celles et de ceux qui ont donné leur vie dans l'exercice de leurs fonctions, au service des Nations Unies, dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi (S/2013/27). Je remercie tous les membres du Conseil d'avoir parrainé le projet de résolution, qui est maintenant un texte présidentiel. C'est un hommage vibrant rendu à l'ONU et à nos soldats de la paix. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2086 (2013).

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter la durée de leur intervention à quatre minutes au maximum, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées de bien vouloir en distribuer le texte et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole devant le Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je tiens à exprimer notre gratitude à la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité pour avoir organisé le débat public d'aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, sujet qui revêt une grande importance aux yeux de tous les membres du Mouvement des pays non alignés. Je tiens également à remercier le Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères de s'être joint à nous pour présider le présent débat et de ses remarques liminaires.

L'Égypte et le Mouvement des pays non alignés se félicitent de l'adoption par consensus de la résolution 2086 (2013).

Le concept de maintien de la paix est apparu quelques années seulement après la création de l'ONU. Il a évolué au cours des décennies écoulées pour constituer l'un des principaux outils dont dispose le système de sécurité collective des Nations Unies aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix vont du maintien de la paix traditionnel, qui est axé sur le maintien de la paix entre les parties belligérantes et le suivi de la cessation des hostilités, à un processus complexe et multidimensionnel qui suppose de mener des activités de consolidation de la paix et de lutter contre les causes profondes des conflits. Au fil des ans, les soldats de la paix sont véritablement devenus les premiers acteurs de la consolidation de la paix.

Tout en reconnaissant le fait que le mandat de chaque mission de maintien de la paix est conçu expressément en fonction des besoins et de la situation du pays concerné, nous soulignons que la nature des opérations de maintien de la paix et de leurs mandats est liée à l'évolution des caractéristiques des conflits, en particulier à l'augmentation du nombre de conflits

internes par rapport au nombre de conflits interétatiques. Les facteurs qui déclenchent un conflit sont de plus en plus souvent liés à des lacunes profondes qui empêchent les institutions nationales de garantir la sécurité, la justice et un développement économique sans exclusive.

À cet égard, il est impératif de veiller à ce que le maintien et la consolidation de la paix se renforcent mutuellement dans la quête d'une paix et d'une stabilité durables. Cela ne se fera qu'en étayant la phase de transition cruciale de la consolidation de la paix qui suit le maintien de la paix venant immédiatement après un conflit et précède le relèvement à long terme. Le relèvement doit permettre d'instaurer un développement socioéconomique durable, et ce afin d'éviter une reprise du conflit.

L'ONU est pleinement consciente des changements survenus dans les caractéristiques des conflits et de leurs répercussions sur les mandats des opérations de maintien de la paix. Dans sa préface au livre fort instructif intitulé *From Global Apartheid to Global Village: Africa and the United Nations*, Boutros Boutros-Ghali a indiqué que les nouvelles caractéristiques des conflits imposaient davantage d'exigences à l'ONU et contraignaient l'Organisation à répondre de multiples façons.

Ces dernières années, l'ONU a fait beaucoup d'efforts pour incorporer les tâches de consolidation de la paix dans le mandat des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles ont à leur tour contribué de manière importante à renforcer les domaines prioritaires de la consolidation de la paix, notamment les fondements de la sécurité, le processus politique, la prestation des services de base, le rétablissement des fonctions essentielles de l'État et la relance économique. Ces tâches doivent être en phase avec les stratégies du pays hôte afin de garantir l'appropriation nationale.

Le Mouvement des pays non alignés estime que le maintien de la paix est un outil important dont dispose l'ONU pour régler les situations de conflit. Pourtant, il ne doit pas se substituer à d'autres, comme la diplomatie préventive et les efforts politiques de règlement des conflits, en particulier dès leurs prémices. L'on ne devrait y recourir qu'après une évaluation approfondie de la situation de conflit fondée sur des informations précises, et avec une compréhension claire des objectifs de l'opération de maintien de la paix, de même qu'une vision claire des stratégies de sortie. Le renforcement de la sécurité du personnel des opérations de maintien

de la paix doit également être l'une de nos priorités lors de la planification et du déploiement de ces opérations.

Le Mouvement des pays non alignés souligne que, lors de la mise en place d'une opération de maintien de la paix ou de la prorogation du mandat d'opérations existantes, il faut strictement adhérer aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux principes essentiels régissant ces opérations, à savoir le consentement des parties, le non-recours à l'emploi de la force, sauf à des fins de légitime défense, et l'impartialité. Il faut également respecter les principes de l'égalité souveraine, de l'indépendance politique, de l'intégrité territoriale de tous les États et de la non-intervention dans les affaires relevant essentiellement de leur compétence nationale.

Le Mouvement des pays non alignés insiste sur le fait que les concepts, politiques et stratégies du maintien de la paix doivent être élaborés par le biais de processus intergouvernementaux afin de garantir leur applicabilité et le consensus entre les États Membres. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix en tant qu'unique organe responsable de l'élaboration des politiques de maintien de la paix.

La coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents – et notons que le Mouvement des non alignés compte parmi ses membres les 10 principaux pays fournisseurs de contingents – est un facteur indispensable à la réussite des opérations de maintien de la paix. Le rôle que jouent les pays fournisseurs de contingents, dont les soldats risquent leur vie au nom de la paix, dans le processus global de maintien de la paix, et l'importance de leur pleine participation à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions sur des questions relatives à la force, au mandat et à la composition des opérations de maintien de la paix ne saurait être surestimé. La fourniture de tout l'appui financier et logistique nécessaire aux opérations de maintien de la paix est essentielle à la bonne exécution de leurs mandats. L'on ne peut pas demander aux soldats de la paix de faire plus avec moins de ressources. En outre, il faut régler la question des montants à rembourser au titre des contingents. Le financement des opérations de maintien de la paix ne doit pas devenir un fardeau pour les pays fournisseurs de contingents.

Tout en réaffirmant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui incombe au Conseil de sécurité, il est impératif

de continuer à resserrer la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans le règlement des situations de conflit et d'après conflit grâce à des efforts conjoints dans les domaines de la prévention des conflits, du règlement des conflits, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix. La coopération qui existe déjà entre l'ONU et l'Union africaine est un modèle qui témoigne du potentiel de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales, comme le prévoit le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, le Mouvement des pays non alignés tient à rendre hommage aux hommes et aux femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix à travers le monde, ainsi qu'aux soldats de la paix qui ont payé le prix ultime pour promouvoir la cause de la paix. Les membres du Mouvement des pays non alignés réaffirment qu'ils demeurent pleinement engagés à soutenir les efforts déployés par l'ONU pour instaurer la paix et la stabilité dans le monde.

Enfin, m'exprimant au nom de mon pays, je tiens à exprimer mon soutien aux observations faites par l'Ambassadeur Gérard Araud, de la France, concernant le multilinguisme dans les opérations de maintien de la paix, et, bien sûr, à rappeler que cela devrait concerner les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, y compris l'arabe.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande.

M. McLay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite du fait que le Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères ait décidé de participer au présent débat, et nous nous joignons au Luxembourg et à d'autres pays pour saluer le fait que le Pakistan, l'un des principaux pays fournisseurs de contingents des Nations Unies, ait pris l'initiative d'engager ce débat au Conseil de sécurité, montrant ainsi pourquoi il est si important d'avoir une forte représentation des pays fournisseurs de contingents au sein du Conseil.

Il est également tout à fait approprié que ce débat suive de près le débat sur la consolidation de la paix du mois de décembre (S/PV.6897). Comme la Nouvelle-Zélande l'a souligné à l'époque, il est vital d'inscrire des activités de consolidation de la paix efficaces dans la phase de maintien de la paix, et nous sommes donc très heureux de voir que le document de réflexion du

Pakistan (S/2013/4, annexe) insiste si fortement sur ce point.

Pour permettre le retrait des missions de maintien de la paix coûteuses, un travail réel et efficace est nécessaire pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, ce qui exige une approche véritablement multidimensionnelle de la part du Conseil et de l'ONU dans son ensemble. Les tâches telles que la réforme du secteur de sécurité, le renforcement de l'état de droit, l'instauration d'une gouvernance sans exclusive et la création d'emplois et de possibilités économiques doivent toutes faire partie du mandat global de l'ONU. Mais pour être efficaces, elles doivent en outre être très bien intégrées. Sinon, nous continuerons de rencontrer les terribles problèmes de cloisonnement de l'ONU qui, dans le passé, ont parfois sapé l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Il faut donc accorder aux éléments multidimensionnels d'une mission la même importance généralement accordée à la présence militaire de la force de maintien de la paix elle-même.

La deuxième exigence essentielle est que les missions de maintien de la paix présentent rapidement des avantages concrets pour les populations des pays hôtes, contribuant ainsi à consolider le capital politique de la mission auprès du gouvernement hôte et des autres parties prenantes. Nous avons malheureusement vu trop de cas où les gouvernements hôtes ont tout simplement perdu patience vis-à-vis des missions de maintien de la paix.

Comment le Conseil peut-il donc gérer des opérations de maintien de la paix des Nations Unies de manière véritablement multidimensionnelle? Le mandat que lui confie la Charte n'est pas illimité. Il ne peut pas et ne doit pas rechercher de compétence exclusive sur tous les aspects d'une mission multidimensionnelle, mais compte tenu du lien étroit qui existe entre les différentes causes de conflit, le Conseil a encore un rôle extrêmement important à jouer. Cela dit, sa pratique actuelle n'est pas bien adaptée à certaines situations complexes où il existe un chevauchement de compétences et de responsabilités.

Les principaux acteurs extérieurs au Conseil, et pas des moindres, à savoir les pays hôtes, sont souvent marginalisés lors de l'examen des mandats multidimensionnels, et nous nous associons à l'Égypte et à d'autres pays pour dire que les tâches de maintien de la paix doivent être en phase avec les stratégies du pays hôte afin de garantir l'appropriation nationale. Il pourrait être très utile d'instaurer une meilleure

interaction avec les configurations de maintien de la paix concernées. Mais cela n'est pas toujours possible, car la plupart des missions ayant reçu un mandat de la part du Conseil ne sont pas présentes dans des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Voilà pourquoi il nous faut approfondir notre quête d'instruments efficaces aux fins de superviser correctement une intégration effective.

Nous proposons que le Conseil commence avec une ou deux situations inscrites à son ordre du jour où n'existe pas actuellement une configuration de consolidation de la paix, et qu'il imagine un format convenable de configuration-type sur la base d'un partenariat entre le Conseil, l'État hôte et d'autres parties, selon qu'il convient, ainsi qu'avec les organismes pertinents des Nations Unies, comme le Programme des Nations Unies pour le développement. Une configuration moins formelle de ce type serait un outil très utile pour un plus grand engagement collectif des Nations Unies face aux problèmes multiformes auxquels se heurtent presque toutes les missions de maintien de la paix.

Un bon dosage d'ouverture politique et d'absence de formalité pourrait permettre aux parties prenantes concernées, notamment les pays hôtes, les donateurs, les pays qui fournissent des contingents et les organismes des Nations Unies, de mieux s'engager. Il créerait aussi un contexte qui permette au Conseil de jouer un rôle de chef de file plus constant et plus efficace dans la prévention et le règlement des conflits en utilisant, comme nous l'y avons exhorté par le passé, les outils dont il dispose au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Par dessus tout, il aiderait à tenir la promesse d'un maintien de la paix des Nations Unies véritablement multidimensionnel et efficace, ce qui remédierait aux causes profondes du conflit et exprimerait concrètement l'attachement du Conseil au Chapitre VI et son engagement d'assurer un règlement pacifique des différends. Voilà ce que nous attendons de toutes les missions de maintien de la paix et, à l'aide des mesures appropriées, ce que nous pouvons faire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

M^{me} Dunlop (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de convoquer ce débat très opportun et d'avoir eu la sagesse de choisir ce thème de débat. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de son exposé.

En tant que partisan de longue date d'une approche plus intégrée en matière de sécurité et de développement, le Brésil considère l'adoption de la résolution d'aujourd'hui comme une mesure positive dans le programme de notre action future.

Très souvent, les menaces imminentes auxquelles nous tendons à réagir ne sont que la manifestation de contraintes structurelles susceptibles de plonger les sociétés dans la violence et le conflit – la pauvreté, le manque de sécurité alimentaire, l'absence d'opportunités et de ressources, les griefs politiques non réglés et les appels restés sans réponse à plus d'ouverture, d'égalité et de dignité.

À cet égard, il est essentiel de garder à l'esprit, comme le Conseil le reconnaît depuis plus d'une décennie, que l'instauration de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont étroitement liés et que la quête de la paix requiert une approche globale, concertée et déterminée qui s'attaque aux causes profondes des conflits, notamment à leurs dimensions économique et sociale.

Une telle approche requiert une prise de conscience accrue, de la part de la communauté internationale, de l'impératif d'intégrer des mesures en faveur du développement durable et de la sécurité alimentaire dans les stratégies visant à promouvoir la paix et la sécurité. La réitération du message a été un objectif fondamental du débat présidé au Conseil par le Ministre brésilien des relations extérieures, Antonio Patriota, en février 2011 (voir S/PV.6479).

Le Brésil et de nombreuses autres délégations ont de longue date souligné la nécessité pour le Conseil de sécurité, dès les toutes premières étapes de la rédaction des mandats de maintien de la paix, de regarder au-delà de l'horizon de l'actualité immédiate pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Le moyen d'y parvenir consiste à incorporer, dès le tout début et pendant toute la durée d'une mission, des objectifs essentiels de consolidation de la paix dans les mandats de maintien de la paix et à s'assurer que ces priorités se reflètent dans la planification de la mission et dans la constitution des forces.

Nous espérons que la résolution 2086 (2013) adoptée aujourd'hui contribuera à une meilleure intégration de tous les organismes et parties prenantes concernés à cet effort. Nous nous réjouissons en particulier de ce que le Conseil ait été encouragé à

tirer profit du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix.

Tandis que nous reconnaissons les progrès faits dans l'élaboration des principes et pratiques d'un maintien de la paix multidimensionnel, il nous faut aussi relever les défis propres à la mise en œuvre de mandats complexes. Mises à part la planification d'une mission intégrée et la constitution des forces, il importe au premier chef de renforcer la composante civile des missions de maintien de la paix. Ce n'est qu'en disposant d'une bonne capacité civile que les missions des Nations Unies pourront s'acquitter de tâches telles qu'appuyer les réformes de l'état, renforcer les institutions de l'état de droit, promouvoir les droits de l'homme, assister les autorités nationales dans la formulation des priorités de la consolidation de la paix et assurer la liaison avec les acteurs politiques à l'appui des processus politiques.

Il nous faut fournir ces capacités en nombre suffisant, ainsi que les ressources appropriées, et faire en sorte que les mandats continuent de refléter la réalité sur le terrain. Il nous faut savoir mieux emprunter à l'expérience acquise par les pays en développement dans ces domaines. Il faut aussi appuyer correctement les activités de maintien de la paix qui ont une dimension évidente de consolidation de la paix – comme le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les projets à effet rapide et la réduction de la violence communautaire. De telles activités permettent aux populations locales de jouir des premiers dividendes de la paix, ce qui peut contribuer grandement à la durabilité du processus de consolidation de la paix.

La prévention est un autre élément important. La prévention rapproche nécessairement le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Pour créer un environnement propice à la protection des civils, il faut par exemple réunir nécessairement un ensemble d'aspects, allant de la préparation opérationnelle à la fourniture de certains services de base, et de la dissuasion à la réforme du secteur de la sécurité.

Une paix durable et viable, voilà ce que chaque mission de maintien de la paix des Nations Unies s'efforce de réaliser. Les stratégies de sortie sont essentielles à cet égard. Elles doivent être partie intégrante des accords globaux conclus avec les gouvernements nationaux, les populations, la société civile et la communauté internationale. Les stratégies de sortie ne doivent pas ressembler à des scripts et des formules préconçus.

Ces stratégies réussiront mieux quand les sociétés se les approprient en tant qu'instrument important pour organiser le transfert progressif et effectif des responsabilités aux autorités nationales. Il faut nous assurer que lorsqu'une mission se retire, elle n'emporte pas avec elle la capacité même de mobiliser des efforts et des ressources encore si indispensables.

Le maintien de la paix multidimensionnel place au premier plan la question des ressources humaines. Le Brésil apprécie et salue la contribution de tous les hommes et femmes, militaires et civils, qui exécutent des missions de plus en plus complexes sur le terrain. Nous rendons hommage à tous ceux qui ont sacrifié leur vie pour la cause de la paix sous la bannière de l'ONU.

Notre expérience en Haïti montre qu'adopter une approche multidimensionnelle du maintien de la paix, c'est aussi rendre nos Casques bleus encore plus sensibles aux demandes de ceux qui sont dans le besoin. C'est avoir des Casques bleus que les civils respectent non pas pour les armes qu'ils portent, mais pour l'impact qu'ils aident à produire sur la vie quotidienne des populations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Crowley (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat sur cet important sujet qui sous-tend les efforts collectifs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous tenons aussi à remercier le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté au Conseil dans la matinée.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Aujourd'hui, les plupart des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées dans des situations de conflits intra-étatiques, ce qui nécessite donc le déploiement de composantes constituées et civiles pour traiter de la complexité des défis auxquels sont confrontés les États touchés par les conflits. L'approche multidimensionnelle adoptée en matière de maintien de la paix s'est révélée efficace dans les situations de conflit actuelles. Dix des 14 missions en

cours de maintien de la paix ainsi configurées attestent de cet état de chose.

L'approche multidimensionnelle adoptée en matière de maintien de la paix s'est également avérée, au cours des années, être un instrument international de consolidation de la paix qui a contribué à jeter les bases d'une paix durable et d'une gouvernance démocratique. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies continuent donc de jouer un rôle central dans le fonctionnement du système de sécurité collective mis en place par la Charte des Nations Unies.

Le déploiement des forces de maintien de la paix des Nations Unies suscite de grands espoirs aux niveaux international, régional et national, en particulier parmi la population des États hôtes qui est généralement prise entre deux feux et est la principale victime des conflits. Il est donc tout à fait raisonnable de s'attendre à ce qu'un appui politique se transforme en résultats concrets, par le biais notamment d'une assistance technique et financière, ainsi que par le transfert anticipé de compétences et de ressources pendant toute la durée de vie d'une mission de maintien/consolidation de la paix.

Les résolutions du Conseil de sécurité qui établissent ces missions de maintien de la paix doivent non seulement être réalistes, réalisables et dotées de ressources suffisantes, elles doivent également pouvoir répondre à ces attentes. À cet égard, la cohérence est impérative, et le Conseil de sécurité doit écouter les appels des parties à un différend ou à un conflit. Il doit éviter la sélectivité pour que le maintien de la paix multidimensionnel soit vraiment efficace.

Il ne faut pas, par exemple, par opportunisme politique, éviter d'inclure la composante droits de l'homme dans certaines missions de maintien de la paix multidimensionnelles. Il est établi qu'une telle approche n'a fait que prolonger certains conflits. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que ses décisions servent à promouvoir la paix et la sécurité internationales et à éviter des approches sélectives qui finissent par décevoir les populations qui souhaitent voir se réaliser leurs aspirations légitimes.

Les missions de maintien de la paix assurent la sécurité grâce à la présence de personnel militaire, et contribuent à la préservation de l'espace politique. Première présence de l'ONU sur le terrain, les Casques bleus sont considérés à juste titre comme le premier pas vers la consolidation de la paix à partir duquel les autres parties prenantes, dont les gouvernements hôtes,

mettront sur pied un dispositif de consolidation de la paix. L'appropriation nationale de ce dispositif reste cependant d'une importance capitale.

Les missions de maintien de la paix multidimensionnelles rassemblent des experts politiques, militaires, techniques et autres spécialistes. Les composantes de la consolidation de la paix sont intrinsèques à ces missions de maintien de la paix qui présentent un avantage comparatif dès le début de leur déploiement.

Les missions de maintien de la paix permettent de fournir de l'aide à des moments critiques au lendemain d'un conflit et de faire appel à des compétences pour la réforme du secteur de la sécurité, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, l'état de droit, les droits de l'homme, l'assistance électorale et autres affaires civiles. Il est essentiel de procéder à des consultations et des évaluations périodiques et conjointes entre la mission de maintien de la paix et le gouvernement hôte pendant la phase du plan de sécurité en vue de la transition vers la phase de consolidation de la paix.

Le rapport de 2009 du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304) présente un cadre d'ensemble qui souligne cinq priorités récurrentes des activités de l'ONU en matière de consolidation de la paix. La première consiste à assurer une sûreté et une sécurité de base aux citoyens; la deuxième a trait aux processus politiques ouverts à tous; la troisième porte sur la prestation de services de base; la quatrième est le rétablissement des fonctions centrales du gouvernement; et la cinquième est la revitalisation de l'économie.

À cet égard, nous avons pu constater l'importance d'une appropriation et d'un leadership nationaux solides dans la formulation des priorités en matière de consolidation de la paix dans les cas du Timor-Leste, du Libéria et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

Pour que les missions de maintien de la paix multidimensionnelles soient vraiment efficaces, l'examen des mandats doit être basé sur les examens périodiques et spécifiques figurant dans les rapports du Secrétaire général. Les avis de tous les acteurs concernés sur le terrain, y compris ceux du pays hôte, doivent figurer dans ces rapports. Les avis des pays fournisseurs de contingents, du Secrétariat et du Conseil de sécurité sont également impératifs. De cette façon, les besoins du pays hôte peuvent influencer sur les

opérations de l'ONU pendant la phase de consolidation de la paix et de reconstruction.

Enfin, ma délégation tient à saluer les contributions des milliers d'hommes et de femmes déployés par nos pays respectifs pour servir sous le drapeau des Nations Unies dans des situations dangereuses et complexes partout dans le monde. Nous tenons, à cet égard, à rendre un hommage particulier à ceux qui ont sacrifié leur vie à la noble cause d'un monde plus sûr.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public, ainsi que pour votre note de réflexion fort utile (S/2013/4, annexe), reflet de nombre des défis cruciaux auxquels sont confrontées les missions de maintien de la paix des Nations Unies et de leurs réalisations. Nous apprécions également au plus haut point les observations du Secrétaire général.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Indonésie partage l'observation figurant dans le non-document du Président, à savoir que, de nos jours, le maintien de la paix a connu une évolution progressive et s'est adapté à des exigences et des circonstances en mutation. Nous nous félicitons tout particulièrement de l'accent mis dans la note sur le lien de renforcement mutuel entre maintien et consolidation de la paix.

Alors que les Casques bleus se voient confier des mandats plus complexes et multidimensionnels, tous les acteurs du maintien de la paix – le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Secrétariat, les pays fournisseurs de contingents et les pays hôtes – doivent constamment veiller à ce que les missions soient dotées des ressources adéquates et atteignent effectivement leurs objectifs.

Nous sommes convaincus que le présent débat et la résolution 2086 (2013), adoptée plus tôt, renforceront le rôle critique du Conseil et des parties prenantes dans le maintien de la paix.

Partenariat mondial sans équivalent, le maintien de la paix des Nations Unies reste un outil extrêmement puissant et économique qui protège l'humanité contre les conflits et l'instabilité. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'optimiser. À cette fin, il faut que les diverses composantes du maintien de la paix

des Nations Unies – militaires, policières et civiles – collaborent étroitement et s'unissent dans un objectif commun. Il faut également que, face à un chevauchement compréhensible des limites dynamiques du maintien, du rétablissement, de l'application et de la consolidation de la paix et du développement, l'ONU et ses partenaires disposent toujours de stratégies réactives, globales et dotées de ressources adéquates afin d'encourager la paix grâce à des mesures immédiates et à long terme fondées sur les besoins et les priorités des communautés touchées.

La nature et la portée considérable des défis exigent que les Casques bleus reçoivent des directives claires, et qu'ils disposent du matériel, de la formation et des ressources nécessaires. Si les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées, en principe, pour appuyer la mise en œuvre d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix, elles n'en ont pas moins, dans de nombreux cas, un rôle de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix.

Dans son rapport de 2009 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2009/304), le Secrétaire général a signalé les demandes sans précédent faites à l'ONU en matière de capacité de direction, ce qui a trait, entre autres choses, au nombre, à la taille et à la complexité des missions de maintien de la paix, qui se sont énormément multipliées ces dernières années. À cet égard, l'Indonésie se félicite que, depuis ces deux dernières années, le Conseil accorde une attention accrue au lien qui existe entre maintien et consolidation de la paix. Nous accueillons avec satisfaction les différentes décisions qu'il a prises en faveur de l'inclusion d'éléments de consolidation de la paix dans les mandats de maintien de la paix, le cas échéant, ainsi que l'accent qu'il place sur l'appropriation nationale. Nous appuyons également la volonté du Conseil de continuer à approfondir sa réflexion sur les premières tâches de consolidation de la paix relatives au renforcement des institutions. Renforcer les capacités fondamentales d'un pays est indispensable pour poser les bases d'une paix et d'un développement durables.

L'Assemblée générale a, elle aussi, souligné l'importance d'accompagner le renforcement des capacités civiles et des institutions nationales, y compris dans le cadre des opérations de maintien de la paix en conformité avec leur mandat. Même si les soldats de la paix réalisent de nombreuses activités de consolidation de la paix et autres tâches multidimensionnelles importantes, nous devrions néanmoins appliquer le

principe des avantages comparatifs afin d'obtenir de meilleurs résultats, notamment pour ce qui concerne les tâches hautement spécialisées ou qui s'inscrivent sur le long terme. Certaines activités civiles spécialisées requièrent des experts civils dotés d'une expérience et de compétences spécifiques.

L'approche multidimensionnelle du maintien de la paix devrait donc refléter les changements en cours dans le cadre de l'examen des capacités civiles des Nations Unies ainsi que le travail effectué par la Commission de consolidation de la paix. D'autres entités du système sont également en train de mettre en œuvre des programmes très utiles axés sur le développement et la consolidation de la paix, et nous devons encourager une approche intégrée et complémentaire de la question. Nous appuyons énergiquement l'appel lancé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix dans son rapport de 2012 sur l'importance d'assurer la cohérence entre rétablissement de la paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et développement.

Le maintien de la paix est une composante importante de la politique étrangère de l'Indonésie ainsi qu'un élément à part entière de sa Constitution. La participation indonésienne aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies remonte à 1956. Nous sommes actuellement présents dans six missions de maintien de la paix, tandis que notre contingent Garuda exécute, pour sa part, des activités de première importance en relation avec la consolidation de la paix. Nous avons l'intention d'accroître encore notre contribution et notre participation aux activités de maintien de la paix des Nations Unies.

Enfin, je voudrais rappeler que le maintien de la paix n'est pas tout. Il est impératif de mettre en œuvre une approche globale s'attaquant aux causes profondes des conflits, notamment des processus politiques ouverts, des activités de rétablissement de la paix et de développement et des institutions nationales fortes, pour instaurer durablement la paix. Nous devons tous œuvrer de concert pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix et contribuer à mettre en place et à encourager un cadre multidimensionnel souple à l'appui du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent; la Turquie, l'ex-République yougoslave de macédoine, le Monténégro, l'Islande et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Nous saluons l'initiative de la présidence pakistanaise du Conseil de convoquer le débat public d'aujourd'hui sur le maintien de la paix des Nations Unies. Ce débat est en outre l'expression de l'engagement fort qui a toujours été celui du Pakistan vis-à-vis des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous nous félicitons de l'accent mis sur le caractère multidimensionnel du maintien de la paix, et plus particulièrement sur les liens importants qui existent entre maintien et consolidation de la paix. Je voudrais par ailleurs remercier le Secrétaire général de son exposé et prendre note avec satisfaction de l'adoption de la résolution 2086 (2013).

Le maintien de la paix est l'activité phare de l'Organisation des Nations Unies et c'est par conséquent un outil fondamental pour ouvrir la voie à la stabilité et au développement sur le long terme des pays qui sortent d'une crise. Le travail important que réalisent en partenariat tous les acteurs au sein des Nations Unies constitue un effort gigantesque qui n'est pas toujours reconnu à sa juste valeur. Conscients des conditions difficiles dans lesquelles les agents du maintien de la paix effectuent leur travail, nous mesurons toute l'ampleur des sacrifices qu'ils consentent. D'ailleurs, je tiens à dire tout le respect et la gratitude que nous inspirent ceux qui ont perdu la vie dans l'accomplissement de leurs fonctions.

L'Union européenne et ses États membres contribuent de manière importante aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et il nous tient à cœur qu'elles soient plus efficaces. Se félicitant de l'attention accrue portée au rôle des organisations régionales dans le maintien de la paix, l'Union européenne continuera de chercher les moyens d'améliorer son appui aux activités de maintien de la paix menées par l'ONU. Récemment, nous avons été heureux de pouvoir fournir rapidement un appui utile pour la prompte mise en place de la Mission de supervision des Nations Unies

en République arabe syrienne. Nous sommes prêts à le refaire à l'avenir.

La prochaine session du Comité spécial des opérations de maintien de la paix approche et nous sommes déterminés à veiller à ce que ce forum continue de fournir des orientations utiles et pertinentes, formulées sur la base du consensus, dans le domaine du maintien de la paix. Nous devons faire en sorte que le rapport du Comité soit plus ciblé et nous devons garantir la prompte mise en œuvre de ses recommandations. Cela est d'autant plus important en ces temps d'austérité où nous devons optimiser l'utilisation de ressources qui se raréfient.

Comme le Secrétaire général l'a déclaré, les soldats de la paix sont des agents de la consolidation de la paix et ils doivent saisir les occasions qui se présentent en ce sens au lendemain d'un conflit. Ils sont les premiers à définir les priorités, ils disposent d'un éventail de compétences sans pareil et ils doivent être efficaces dès la première heure.

Le représentant de l'Indonésie a évoqué les liens qui existent entre maintien et consolidation de la paix, des liens sur lesquels nous nous penchons attentivement ces dernières années. L'Union européenne et ses États membres se félicitent de la stratégie élaborée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sur cette question. Nous les invitons à continuer de développer et d'actualiser cette stratégie et à programmer et à dispenser des séances de formation et d'exercices pratiques pour qu'elle soit mieux mise en œuvre.

Récemment, le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit (S/2012/746) s'est penché lui aussi sur le défi que représente ce lien et il a insisté sur l'importance de l'ouverture et du renforcement des institutions, deux domaines dans lesquels les opérations de maintien de la paix ont un important rôle à jouer pour édifier des États plus résilients et une paix durable. Le renforcement des institutions chargées de la sécurité et de la justice, par exemple, est déterminant pour permettre à l'État hôte d'aller de l'avant. Dans ce contexte, le renforcement de l'état de droit devrait être un objectif absolu.

Dans le même ordre d'idées, l'initiative en faveur des capacités civiles encourage une capacité accrue des opérations de maintien de la paix de contribuer à cet objectif grâce à l'élargissement du vivier d'experts civils pouvant être déployés au sein d'une opération de

maintien de la paix au lendemain d'un conflit. De même, la politique à l'échelle du système des Nations Unies concernant les situations de transition met en exergue les liens étroits qui unissent ces différentes activités afin que les situations de sortie de crise trouvent une issue positive.

Ces initiatives et rapports récents que je viens de mentionner font tous ressortir la même chose : la clef d'une évolution durablement positive réside dans le fait de démarrer les activités le plus tôt possible et de la manière la plus complète qui soit. Compte tenu des perspectives à plus long terme, il est capital de commencer par une évaluation stratégique coordonnée pour garantir une approche intégrée et cohérente de la consolidation de la paix après le conflit et permettre une paix durable. Une action concertée de la part d'un vaste éventail d'acteurs compétents est indispensable pour faire en sorte que les activités mises en œuvre se renforcent mutuellement.

Les opérations de maintien de la paix doivent être planifiées et conduites de telle manière qu'elles facilitent la consolidation de la paix au lendemain du conflit et les progrès vers une paix et un développement durables. Les opérations de maintien de la paix auxquelles sont confiées des tâches et des mandats multidimensionnels doivent intégrer une perspective axée sur la consolidation de la paix. La mise en œuvre de ces activités requiert une coordination étroite entre les opérations de maintien de la paix, les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs du développement. Les opérations de maintien de la paix ont un rôle à jouer pour ce qui est de fournir un appui à la réalisation de tâches essentielles, de donner aux autres, notamment en épaulant les pays concernés, les moyens d'établir les priorités et stratégies de consolidation de la paix et de créer les conditions propices permettant aux acteurs nationaux et internationaux de déployer leurs efforts, mais aussi parce qu'elles effectuent elles-mêmes certaines tâches de consolidation de la paix de la première heure.

En tenant compte de la contribution des différents acteurs et du principe clef de l'appropriation nationale et des priorités, une approche intégrée des premiers efforts de consolidation de la paix est efficace si chaque acteur indique clairement quelle est sa contribution. Cela permettra d'identifier plus clairement l'avantage comparatif et la valeur ajoutée de chaque acteur. Malgré les progrès réalisés, il faut encore identifier de

nouvelles compétences et préciser davantage le rôle et la responsabilité de chacun.

Il est essentiel d'assurer la coordination et la cohérence. Cela exige un appui à l'échelle du système des Nations Unies. Des progrès ont bien sûr été réalisés, mais il faut poursuivre les efforts pour améliorer la coordination, y compris en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix au sein de laquelle la coordination avec d'autres organes de l'ONU, en particulier avec le Conseil de sécurité, doit être davantage améliorée.

Les partenariats sont, de manière générale, de plus en plus importants. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales et les institutions financières internationales avec lesquelles ils ont de plus en plus de liens doivent envisager des partenariats qui leur permettraient de fournir un appui aux activités de consolidation de la paix menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix fait partie intégrante du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU. Ce mécanisme de financement dynamique est également très utile pour les activités de consolidation de la paix menées dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

S'agissant des futurs modèles de coopération, l'initiative de renforcement des capacités civiles est un bon exemple. Comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflituelles (S/2012/645), cette initiative s'appliquera en grande partie aux diverses actions du système des Nations Unies. Nous encourageons les entités du système des Nations Unies à continuer de travailler ensemble pour trouver les meilleurs moyens d'être plus aptes à réagir et plus novatrices dans les situations d'après conflit.

Les pays sortant d'une situation de conflit courent toujours le risque d'une résurgence du conflit armé. Les opérations de maintien de la paix ont un rôle important à jouer pour prévenir une reprise des conflits. Nous devons tout mettre en œuvre pour prévenir la reprise des conflits.

Les opérations de maintien de la paix ouvrent également la voie à des initiatives de renforcement des institutions. Il est donc important d'améliorer la façon dont les opérations de maintien de la paix contribuent aux premiers efforts de consolidation de la paix et à

l'édification de l'État, en s'assurant qu'ils aient dès le départ une dimension globale et en garantissant une transition sans heurt vers une stabilité accrue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Hardeep Singh Puri (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier d'avoir organisé le présent débat sur la question importante du maintien de la paix et de son rôle décisif dans la consolidation de la paix dans des situations d'après conflit.

L'Inde s'enorgueillit de s'être associée dès le départ aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Notre pays ayant contribué à la quasi-totalité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des 60 dernières années – avec plus de 100 000 soldats de la paix au total –, nous portons un intérêt constant aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Sous notre présidence du Conseil de sécurité, en août 2011, nous avons organisé un débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (voir S/PV.6603). Aujourd'hui encore, l'Inde est un des principaux contributeurs aux grandes missions de maintien de la paix, et nous restons déterminés à contribuer à cet effort mondial.

Je remercie aussi vivement le Secrétaire général de sa présence ici aujourd'hui et de son exposé instructif sur la question.

Le maintien de la paix est une activité des Nations Unies essentielle pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Le fait qu'il s'appuie sur la coopération lui donne une légitimité exceptionnelle, qui fait sa force. Les valeurs essentielles des activités de maintien de la paix des Nations Unies expliquent leur pertinence constante. Les principes de consentement des parties, d'impartialité et de non-recours à l'emploi de la force, sauf à des fins de légitime défense et de défense du mandat, sont toujours valables après les nombreuses transitions que le maintien de la paix a connues, qu'il s'agisse des missions chargées de surveiller les cessez-le-feu d'hier ou des mandats multidimensionnels d'aujourd'hui. Le débat d'aujourd'hui sur le caractère multidimensionnel du maintien de la paix montre en grande partie de quelle manière la nature du maintien de la paix a évolué.

Le maintien de la paix est souvent envisagé comme un exercice autonome plutôt que comme une entreprise basée sur la coopération qui renforce l'effort

global de paix. Cela montre pourquoi il est pertinent. Pour garantir une paix vraiment durable, il faut absolument que toutes les composantes de l'effort de paix global contribuent à la réalisation de la paix.

À cet égard, j'appelle l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration présidentielle (S/PRST/2011/17) publiée en août 2011, dans laquelle le Conseil s'est engagé à progresser sur le plan de l'amélioration de la productivité de ses relations avec les pays fournissant des contingents ou des forces de police et à intégrer les compétences spéciales et l'expérience des missions dans l'élaboration des stratégies de consolidation de la paix et la définition des mandats des missions.

La nature des mandats continuera de déterminer la manière dont sont menées les activités de maintien de la paix. Ma délégation a souvent défendu avec énergie un processus de définition des mandats à plusieurs niveaux et sans exclusive afin de s'assurer que les mandats sont actualisés, souples et adaptés à la réalité du terrain. Des consultations poussées avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent faire partie intégrante du processus de définition des mandats. Une évaluation correcte des mandats, assortie des ressources suffisantes, fera en sorte que les attentes relatives aux objectifs et résultats des missions soient réalistes.

Malheureusement, l'affectation des ressources n'a pas suivi le rythme de l'élargissement des mandats, et il est demandé aux missions de maintien de la paix de faire toujours plus avec toujours moins. Cela accentue les difficultés rencontrées par les soldats de la paix au niveau opérationnel. Les missions sont trop sollicitées à cause du manque de personnel et de matériel. Les ressources fournies doivent correspondre aux mandats et les mesures d'efficacité ne doivent pas empêcher de couvrir les besoins opérationnels.

Il a été fait référence au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies en Inde et au Pakistan (UNMOGIP). Il suffit de dire que le rôle de l'UNMOGIP a été repris par l'Accord de Simla de 1972, entre l'Inde et le Pakistan, qui a été signé par les chefs de gouvernement des deux pays et ratifié par leurs parlements respectifs. En période d'austérité, nous devons nous demander si les ressources dépensées par l'UNMOGIP ne seraient pas mieux mises à profit ailleurs.

Le maintien et la consolidation de la paix sont deux aspects d'une même question. Des activités essentielles de consolidation de la paix telles que le désarmement, la

démobilisation et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, les fonctions essentielles de gouvernance, le renforcement des institutions et l'appui au processus démocratique dépendent toutes de la contribution en amont des soldats de la paix. Nos stratégies et démarches doivent donc viser à tirer parti de ces points forts. L'action de maintien de la paix des Nations Unies permet de réaliser tout cela pour un coût minime par rapport à d'autres initiatives similaires menées ailleurs.

Les agents en tenue représentent les deux tiers du personnel des Nations Unies présent sur le terrain. Ils font face, de manière générale, à un ensemble complexe de problèmes. Dans ce contexte, nous devrions créer des synergies entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Leurs caractéristiques mutuellement complémentaires doivent être coordonnées plutôt que d'opposer leurs aspects civil et militaire.

Les besoins fonctionnels doivent nous encourager à élaborer des programmes et des esquisses budgétaires. La propension à mettre en place de nouvelles structures, de nouveaux mécanismes et de nouveaux postes qui ne font qu'ajouter d'autres procédures bureaucratiques ne doit pas être encouragée dans le contexte actuel.

Le partenariat est le pilier essentiel du maintien de la paix. Toutes les parties prenantes sont tenues de promouvoir le dialogue et la compréhension mutuelle. Le cadre de coopération triangulaire dans ce domaine offre un moyen viable d'établir et de consolider ce partenariat.

Le caractère représentatif du maintien de la paix et son processus de réforme sont déterminants pour le faire accepter par tous. Il est impératif que ce processus de réforme ne soit pas l'apanage de quelques-uns, mais qu'il soit largement représentatif.

Enfin, ma délégation se félicite de l'adoption aujourd'hui d'une résolution (résolution 2086 (2013)) qui renforce le cadre des opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Nous saluons l'initiative prise par le Pakistan d'organiser un débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et leur nature multidimensionnelle. La paix et la sécurité internationales sont des objectifs centraux de l'ONU, et les opérations de maintien de la

paix sont certainement l'instrument le plus visible dont dispose l'ONU à cet égard. Elles méritent donc une attention constante de notre part.

Tout d'abord, je réaffirme que l'Allemagne a toujours appuyé les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Notre objectif est de renforcer le système des Nations Unies et les missions sur le terrain. C'est dans cet esprit que nous recommandons de rechercher avec un regard nouveau des moyens de combler les lacunes et les déficiences actuelles. Il est crucial, pour le succès des missions de maintien de la paix, de maintenir une cohésion étroite entre les mandats et les capacités nécessaires. Dans le même temps, nous estimons qu'il est nécessaire d'utiliser davantage le matériel et les technologies modernes pour améliorer l'efficacité opérationnelle des opérations de maintien de la paix.

Mon pays s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

Je saisis cette occasion pour présenter au Conseil une initiative que l'Allemagne, en collaboration avec un certain nombre de partenaires, a développée au cours des dernières années. Si elle est mise en œuvre, cette initiative pourrait apporter une importante contribution à la mise en place d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies véritablement multidimensionnelles. Je parle de la création d'un groupe d'amis de la police des Nations Unies.

Une paix durable ne peut être instaurée que sur la base de la justice et de la sécurité et grâce au rétablissement de l'état de droit. Le volet policier des opérations de maintien de la paix des Nations Unies s'est avéré crucial s'agissant d'aider les pays hôtes à déterminer des priorités et des stratégies capitales dans le domaine de la consolidation de la paix. Il est également essentiel aux fins de la mise en œuvre des programmes de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration.

La police des Nations Unies s'acquitte de ses tâches variées et complexes avec engagement et professionnalisme. Elle a besoin de notre appui et de notre appréciation. Notre initiative touchant la création d'un groupe d'amis vise à mobiliser un appui politique en faveur de la police des Nations Unies. Nous souhaitons renforcer les capacités et l'impact de la police des Nations Unies. Un tel groupe doit être composé de tous les principaux acteurs qui participent aux missions policières des Nations Unies et faciliter

l'échange informel d'idées. Il suscitera le sentiment d'avoir un dessein commun et permettra de lancer des initiatives concrètes. Il jettera un pont entre le Siège de l'ONU, à New York, et les capitales.

L'idée de créer un groupe d'amis de la police des Nations Unies a été présentée à la Conférence de haut niveau sur les aspects policiers des opérations de maintien de la paix au XXI^e siècle, qui s'est tenue à Berlin en octobre 2012, et elle a depuis continué d'évoluer. Ce groupe serait complémentaire du Groupe consultatif en matière de stratégie policière en vue de promouvoir un engagement politique constant sur lequel peut s'appuyer la police des Nations Unies.

Nous espérons que le groupe d'amis sera constitué d'États Membres dévoués qui participent activement au développement des aspects policiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et y portent un intérêt, ainsi que de partenaires venus du Secrétariat. D'autres partenaires et défenseurs clefs peuvent être invités à participer à ce processus. La réunion constitutive du groupe d'amis est prévue pour le printemps.

Ensemble, nous pouvons renforcer le rôle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, leurs capacités et leur impact sur le terrain. C'est une entreprise commune, et l'appui de tous les États Membres est essentiel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je félicite le Pakistan de la manière dont il guide les travaux du Conseil en ce mois de janvier 2013. Monsieur le Président, j'applaudis aux efforts acharnés déployés par votre délégation pour préparer le document de réflexion dont nous sommes saisis (S/2013/4). Nous remercions également le Secrétaire général de la déclaration qu'il a prononcée ce matin.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés, et nous nous félicitons de l'adoption, aujourd'hui, de la résolution 2086 (2013) sur le maintien de la paix.

Nous souscrivons aux vues exprimées dans le document de réflexion, à savoir que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont plus efficaces et rentables par rapport à d'autres opérations similaires. Plusieurs études, qui ont été menées notamment par

la Rand Corporation, des économistes de l'Université d'Oxford, le United States Accountability Office et d'autres encore, attestent que l'ONU peut achever une mission plus efficacement et à moindre coût. De fait, elle peut s'acquitter d'une mission pour environ 12 % du coût total que devraient couvrir les États-Unis d'Amérique dans le cadre d'une intervention unilatérale. Comme les membres le savent peut-être, le budget total des opérations de maintien de la paix de l'ONU est inférieur à 0,5 % des dépenses militaires mondiales.

L'aspect multidimensionnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies montre l'attachement de l'Organisation à l'ensemble de ses États Membres et garantit neutralité, légitimité accrue, acceptation et efficacité. Cette dimension doit donc être maintenue à l'avenir tout en élargissant la base des pays fournisseurs de contingents.

Avec des ressources limitées, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont obtenu des succès sans pareil dans leurs activités passées. Depuis sa création, l'ONU a entrepris 67 missions sur le terrain. Entre autres choses, ces missions ont permis aux peuples de dizaines de pays de participer à des élections libres et régulières, et elles ont contribué au désarmement de plus de 400 000 ex-combattants durant la seule décennie écoulée. En dépit de ces progrès remarquables, comme le signale la Rand Corporation, l'Organisation continue de montrer des faiblesses dans ses opérations, dont les effectifs et le financement demeurent insuffisants et dont les effectifs militaires ne sont souvent pas à la mesure des besoins réels. Cela non seulement compromet l'exécution des mandats, mais aussi crée des menaces potentielles à la sûreté et à la sécurité des soldats de la paix. Nous insistons donc sur le fait que les mandats des missions de maintien de la paix doivent être clairs, spécifiques, réalisables et, plus important encore, correctement financés afin qu'elles puissent atteindre leurs objectifs tout en garantissant la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

Les mandats de maintien de la paix modernes vont bien au-delà de la supervision des trêves. De nos jours, les soldats de la paix interviennent dans des conflits interétatiques aussi bien qu'intra-étatiques. Les missions sont devenues diversifiées, multidimensionnelles et plus complexes, et elles sont composées de personnel militaire, de police et civil. Elles fournissent un appui à la sûreté et à la sécurité, aux processus politiques, aux processus électoraux, à l'instauration de dialogues ouverts et à la réconciliation,

à la gestion des conflits, à la fourniture de services de base, à la revitalisation économique et à l'exécution des fonctions gouvernementales essentielles, entre autres aspects. En d'autres termes, elles sont les premières à jeter les bases de la consolidation de la paix.

Lorsque leurs mandats sont élargis, il en va de même de leurs besoins et de leurs exigences. Dans ce contexte, il importe de consulter les pays fournisseurs de contingents dès le début d'une mission jusqu'à la fin de sa dernière étape, en particulier lorsque sont prises des décisions concernant son mandat, ses ressources humaines et d'autres aspects.

Le document de réflexion a mis en lumière plusieurs questions relatives à l'intégration de tâches de consolidation de la paix dans le contexte des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles. En réponse, ma délégation tient à souligner les points suivants.

Premièrement, dans le contexte des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, des éléments de consolidation de la paix peuvent être incorporés rapidement. Ce faisant, les vues du pays hôte, les conseils de la Commission de consolidation de la paix, le cas échéant, et les enseignements retenus ainsi que les pratiques optimales des pays fournisseurs de contingents peuvent s'avérer nécessaires en vue de déterminer les besoins des missions. Il convient de mettre un accent particulier sur la détermination des effectifs nécessaires, en tenant compte de leur future contribution aux activités de consolidation de la paix.

Deuxièmement, une fois les besoins à couvrir déterminés, il peut être demandé aux pays fournisseurs de contingents de former des unités composites en vue de leur déploiement, notamment le personnel militaire, de police et civil nécessaire pour répondre aux besoins multidimensionnels des missions intégrées. Cela nous permettra de bénéficier des avantages comparatifs qu'apportent les soldats de la paix expérimentés. Dans le même temps, cela devrait permettre de limiter les dépassements de coûts liés au recrutement d'experts extérieurs. De la même manière, le fait d'inclure des experts civils dans des domaines connexes au sein de l'unité composite peut apporter une plus grande harmonie et une plus grande cohérence entre les différents acteurs présents sur le terrain ainsi que de l'efficacité dans les opérations.

Troisièmement, les femmes représentent près de la moitié de notre population totale. On ne soulignera jamais assez leurs droits et leurs rôles dans la prévention

des conflits et la reconstruction de la société. Elles méritent d'avoir les mêmes droits dans le contexte du processus de paix et de l'édification de la nation. Malheureusement, elles se retrouvent être les principales victimes des conflits et, dans le processus de relèvement, elles sont souvent négligées. Nous insistons donc sur le fait que les femmes doivent être systématiquement incluses tout au long du processus dans les domaines du règlement des conflits, de la médiation, du relèvement économique, de l'administration locale, de l'état de droit et d'autres domaines relatifs à l'édification de la nation.

Quatrièmement, les besoins des missions multidimensionnelles sont multiples. Elles ont besoin de personnel qualifié pour régler les questions relevant des domaines militaire et de police, de même que concernant la participation civile. Par conséquent, la formation des soldats de la paix doit être adaptée afin de répondre à tous ces besoins grâce à l'inclusion d'un programme de formation adapté à chaque unité. Nous sommes prêts à mettre à disposition les centres de formation du Bangladesh, à l'Institut bangladais de formation aux opérations d'appui à la paix.

Enfin, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies représentent un effort collectif et sont la fierté de l'ONU. Leur succès est le résultat des efforts concertés de toutes les parties prenantes. Leur succès futur dépendra de l'établissement de partenariats sur la base des données d'expérience acquises et des enseignements tirés. Nous nous réjouissons par avance de continuer à renforcer ces partenariats dans tous les domaines de coopération et de contribution où nous pourrions intervenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Nishida (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude à S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République islamique du Pakistan, pour son leadership dans l'organisation du débat public d'aujourd'hui. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé complet et instructif, qui nous a fait saisir l'importance du débat d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis, avant d'aborder le sujet qui nous occupe, de me faire l'écho de la ferme condamnation exprimée par le Conseil de sécurité dans sa déclaration à la presse sur l'attentat terroriste perpétré à In Amenas, en Algérie, qui a frappé des personnes de nombreuses

nationalités, y compris certains de nos ressortissants, et a fait de nombreux morts et blessés. Nous exprimons notre profonde sympathie et présentons nos sincères condoléances aux victimes de l'attentat et à leurs familles. Les auteurs de ces actes odieux doivent être traduits en justice. Le Japon estime que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constitue l'une des menaces les plus graves à la paix et à la sécurité internationales, et que tout acte de terrorisme est un acte criminel et injustifiable. Je tiens à réaffirmer la ferme détermination du Japon à lutter contre toutes les formes de terrorisme.

Le Japon salue votre initiative, Monsieur le Président, de présenter une nouvelle résolution soulignant le caractère multidimensionnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes d'accord qu'elles jouent un rôle décisif dans le maintien de la paix et la sécurité internationales, parce qu'elles préviennent et maîtrisent les conflits, consolident la paix dans les situations d'après conflit et contribuent à la réalisation de la paix et du développement durables. Afin d'apporter des améliorations et de réfléchir à la question, je voudrais faire part au Conseil de trois remarques.

Premièrement, je tiens à appeler l'attention du Conseil sur l'historique de la contribution japonaise aux opérations de maintien de la paix. Durant ses 20 ans d'histoire dans ce domaine, le Japon a dès le début joué un rôle actif dans la consolidation de la paix. Au Timor-Leste, le Japon a fourni un appui en ingénierie, en renforcement des capacités policières et en matière électorale, ce qui a permis de jeter les fondations du développement économique du pays. Le mois dernier, ce pays de l'Asie du Sud-Est s'est émancipé de l'opération de maintien de la paix, en bonne voie vers une prospérité future. En Haïti, les ingénieurs des Forces d'autodéfense japonaises ont activement contribué aux efforts de relèvement national du pays et planté les graines de son développement futur. Au Soudan du Sud, les unités japonaises de génie militaire étayaient actuellement les efforts d'édification nationale de la plus jeune nation du monde. En partageant les enseignements tirés de ses expériences en tant que pionnier de la consolidation de la paix, le Japon souhaite redynamiser le débat et l'examen de nouvelles améliorations concernant cette question.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix ont évolué et, parallèlement, ont du mal à faire face aux nouveaux défis du XXI^e siècle. En plein processus

d'évolution, les missions sont désormais tenues de pouvoir répondre aux besoins spécifiques et de gérer des situations complexes afin de s'acquitter avec succès de leurs fonctions multidimensionnelles. Pour ce faire, le lancement et la mise en place de chaque mission doivent jouir, aujourd'hui plus que jamais, d'un appui plus large de la part des États Membres. Le Conseil de sécurité, instance suprême de prise de décision quant à la création de missions, n'a pas subi de changements substantiels dans sa composition ou son processus décisionnel depuis plus de 60 ans. Le Japon estime que ce n'est que lorsque des changements seront apportés à ces mécanismes de décision que les opérations de maintien de la paix commenceront à exercer leur plein potentiel pour répondre aux attentes d'une nouvelle époque.

Troisièmement, le Japon a également participé activement au débat sur le lien entre maintien de la paix, consolidation de la paix et développement dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix. Par exemple, en tant que Président du Groupe de travail de la Commission sur les enseignements de l'expérience, le Japon a organisé une réunion en décembre pour clarifier le rôle joué par la Commission de consolidation de la paix vis-à-vis du Conseil de sécurité lorsqu'un pays inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix se retrouve en période de transition après la fin d'une mission des Nations Unies. Pour que les efforts de maintien de la paix puissent avoir une incidence à long terme, une coopération accrue entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les autres acteurs du développement est essentielle. Le Japon reste déterminé à promouvoir de telles interactions.

Pour terminer, le Japon tient à exprimer sa profonde gratitude à tous les soldats de la paix pour leur solide contribution, grâce à un travail acharné au quotidien, et ce même au milieu de situations graves sur le terrain. Dans le même temps, le Japon tient à exprimer ses plus sincères condoléances eu égard aux Casques bleus ayant fait le sacrifice ultime dans l'exercice de leurs fonctions, et condamne fermement les attaques visant les soldats de la paix des Nations Unies. Le Japon fera de son mieux pour œuvrer à la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, dans le plein respect de la sécurité et de la sûreté du personnel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Chili.

M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, j'aimerais féliciter le Pakistan de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, et saluer la présence ici ce matin du Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de sa déclaration.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, l'Ambassadeur Khalil, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ce débat nous donne une nouvelle occasion d'examiner cet outil important de l'architecture du maintien de la paix et de la sécurité internationales que sont les opérations de maintien de la paix. Ces opérations, face à une réalité internationale changeante et de plus en plus complexe, ont dû s'adapter par rapport à leur conception initiale. Ainsi, le modèle traditionnel a commencé à être de plus en plus remplacé à la fin des années 80 par un type d'opération multidimensionnelle ayant des composantes civile, militaire, politique, d'état de droit, des droits de l'homme, d'aide humanitaire, de reconstruction, de protection des civils et des droits des femmes, entre autres. Quelle que soit sa nature, une opération de maintien de la paix doit être menée conformément aux principes directeurs que sont le consentement des parties, l'impartialité, le recours à l'emploi de la force uniquement en cas de légitime défense ou pour défendre le mandat, et la conformité indéfectible à la Charte des Nations Unies.

La nature multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix requiert des directives claires et appropriées qui renforcent la dimension opérationnelle et garantissent une structure organisationnelle, des ressources logistiques et financières appropriées, ainsi qu'un personnel bien formé pour exécuter les tâches qui lui sont confiées. Ma délégation pense qu'il existe un lien évident entre maintien de la paix et consolidation de la paix, qui sont deux aspects parallèles d'un même processus. Nous croyons essentiel que les mandats des diverses opérations de maintien de la paix non seulement comportent des instructions claires, précises et faisables, mais aussi offrent une vision stratégique s'agissant de l'arrivée, de la transition et de la sortie, qui permet une utilisation appropriée des ressources pour veiller à la sûreté des membres et qui est basée sur une stratégie de retrait.

Ces efforts accrus appellent d'autres efforts systématiques concertés de la part de tous les acteurs

impliqués dans la création et l'exécution d'une opération de maintien de la paix. Pour que cette dernière soit couronnée de succès, il faut aussi qu'elle soit menée en étroite coordination avec les autorités nationales en vue de répondre aux besoins et aux intérêts locaux et de garantir une appropriation nationale du processus. Nous approuvons les mécanismes qui permettent au Conseil de sécurité, aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police et à la Commission de consolidation de la paix de communiquer entre eux. Nous demandons à tous de mettre en place les mécanismes nécessaires pour veiller à une prompte mise en œuvre des décisions du Conseil de sécurité.

Nous reconnaissons le rôle joué par les femmes dans la prévention et le règlement des conflits, et apprécions le fait que la problématique hommes-femmes a été incluse dans les mandats. De nouveaux efforts sont nécessaires à cet égard pour garantir la pleine participation des femmes au maintien de la paix, à la consolidation de la paix et au règlement des problèmes de sécurité. Dans ce contexte, nous appelons aussi l'attention sur le rôle que peuvent jouer les entités régionales, étant donné leurs expériences couronnées de succès en Afrique.

Une collaboration et une communication actives entre le pays bénéficiaire de la mission, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les États membres s'avèrent essentielles pour comprendre la réalité sur le terrain et les problèmes et attentes des populations locales. La coordination de ces facteurs permettra de prendre des décisions et de renforcer l'appui à la mission. Ce n'est que dans la mesure où les opérations de maintien de la paix répondent aux désirs et aspirations des populations locales que la pertinence et la continuité de cet important instrument international seront garanties.

Ma délégation se félicite de la résolution 2086 (2013), adoptée à l'unanimité aujourd'hui, qui s'inscrit dans le droit fil des idées soulignées plus tôt. Enfin, ma délégation rend hommage à ceux qui ont sacrifié leur vie pour la noble cause de la paix et du maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie se réjouit de l'occasion qui est lui donnée de prendre la parole au présent débat public sur le maintien de la paix des Nations Unies, qui met l'accent sur la corrélation entre maintien de la paix et consolidation de

la paix. Nous nous associons à la position déjà présentée aujourd'hui par l'observateur de l'Union européenne. Je voudrais en outre faire quelques observations du point de vue de la République slovaque. Nous appuyons pleinement l'idée que les Casques bleus sont essentiellement les premiers agents de la consolidation de la paix et nous attendons avec intérêt de participer au débat d'aujourd'hui sur la manière de renforcer les synergies entre maintien de la paix et consolidation de la paix.

Il importe de noter que le rôle joué par les missions de maintien de la paix des Nations Unies a considérablement changé ces dernières années. Cette évolution est perceptible plus particulièrement dans le domaine de la justice et de la réforme du secteur de la sécurité. Il est maintenant demandé aux Casques bleus de jouer un rôle plus proactif et ils sont devenus des agents de la consolidation de la paix. Dès les premiers stades, l'accent est placé principalement sur la stabilisation des aspects de la réforme du secteur de la sécurité qui sont souvent liés à certaines dispositions de l'accord de paix. Une fois la sécurité rétablie et l'accent alors placé sur la consolidation de la paix, il faut veiller à ce que l'objectif de faire preuve de responsabilité dans la réforme du secteur de la sécurité ne soit pas oublié et qu'il en soit tenu compte dans le plan de reconstruction et de développement du pays.

La Slovaquie copréside le Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité à l'ONU. Je voudrais vous donner quelques aperçus tirés d'une série de rencontres sur l'approche adoptée par les Nations Unies en matière de réforme du secteur de la sécurité que nous avons organisées en décembre 2012. Avec l'appui du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, du Département des opérations de maintien de la paix et du Programme des Nations Unies pour le développement, nous avons lancé la première série de notes d'orientation technique intégrées des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité. Nous avons aussi organisé une réunion de haut niveau du Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité et un séminaire au niveau des experts sur « L'Organisation des Nations Unies et la réforme du secteur de la sécurité : vers le prochain rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité ».

Ces rencontres ont fourni quelques enseignements clefs, pertinents pour le débat d'aujourd'hui. En particulier, pour appuyer efficacement le maintien

de la paix multidimensionnel, il faut, premièrement, des priorités stratégiques claires couvrant toutes les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix; deuxièmement, des capacités appropriées qui répondent aux besoins des missions de maintien de la paix; et, troisièmement, des partenariats efficaces basés sur la coordination, la coopération et les avantages comparatifs.

Les notes d'orientation technique intégrées des Nations Unies ont été élaborées par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité. Les notes d'orientation visent à prêter appui aux praticiens du terrain et du Siège et traitent de questions telles que la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité, les processus de paix et une réforme du secteur de la sécurité soucieuse de l'égalité hommes-femmes.

La note d'orientation sur l'appui des Nations Unies à la politique nationale de sécurité et aux processus d'élaboration des stratégies est d'une pertinence particulière pour le débat d'aujourd'hui. L'appui aux processus nationaux dès le début d'une mission de maintien de la paix peut aider les acteurs nationaux à articuler une vision stratégique nationale basée sur des priorités claires, propres à guider l'appui international lors du passage du maintien de la paix à la consolidation de la paix. L'élaboration des politiques de sécurité nationale peut ainsi aider à renforcer la cohérence des efforts internationaux dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, à appuyer la planification intégrée au sein du système des Nations Unies et à permettre une affectation des ressources qui soit en phase avec les priorités stratégiques nationales.

La réunion de haut niveau du Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité a été l'occasion de présenter des exposés pour les États membres ayant organisé des ateliers régionaux sur l'approche des Nations Unies concernant la réforme du secteur de la sécurité. Par exemple, l'Indonésie et la Slovaquie ont organisé conjointement une rencontre de ce genre à Djakarta en 2010, intitulée « Rôle des Nations Unies dans les opérations multidimensionnelles de maintien de la paix et de consolidation de la paix après un conflit : vers une perspective de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ». La réunion a souligné le fait que le maintien de la paix multidimensionnel des Nations Unies est devenu essentiellement « une consolidation de la paix assortie de garanties sécuritaires ». C'est dans ce contexte que des appels ont été lancés en faveur d'une meilleure complémentarité des efforts entre acteurs du

maintien de la paix et de la consolidation de la paix. Il a été noté toutefois que cela dépend pour une grande part des problèmes de ressources. Il faut trouver une solution à des problèmes tels que le financement séparé du maintien de la paix et de la consolidation de la paix et envisager l'interopérabilité des divers instruments de financement. Par ailleurs, des efforts sont également nécessaires dans le domaine des ressources humaines, notamment au niveau du renforcement de l'expertise civile dans les opérations de maintien de la paix, conformément à l'initiative sur les moyens civils.

Il est indispensable d'avoir la bonne personne au bon poste au bon moment, qu'il s'agisse d'un poste civil, dans la police ou dans un contingent militaire. Grâce aux observations du Groupe consultatif de haut niveau (voir S/2011/85), nous savons où sont les lacunes et donc où porter notre attention pour veiller à ce que les missions sur le terrain soient dotées rapidement du personnel nécessaire pour pouvoir exécuter les mandats importants confiés par le Conseil de sécurité.

La réforme du secteur de la sécurité ne constitue pas un ensemble de tâches séparé, mais plutôt un processus qui a un impact conséquent mais subit également de nombreuses influences. Cela signifie que la formation du personnel de maintien de la paix en la matière doit être pleinement intégrée à l'échelle des missions en incorporant les unités responsables de différents domaines et de divers aspects. Il faut procéder à une formation conjointe en matière de réforme du secteur de la sécurité avant le déploiement et pendant la durée du mandat d'une mission selon le contexte et l'évolution de la situation.

Je voudrais dire enfin qu'au vu du grand nombre d'acteurs sur le terrain qui fournissent de l'aide, la coordination entre les parties prenantes internationales et nationales est plus importante que jamais. Il convient de mentionner que l'une des recommandations clefs qui a émané des réunions tenues récemment en Slovaquie sur la réforme du secteur de la sécurité a été l'importance du renforcement des partenariats entre l'ONU et les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs non étatiques. L'établissement de partenariats devrait également entraîner une focalisation accrue sur l'appui accordé à la coopération Sud-Sud en matière de réforme du secteur de la sécurité et de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Fidji.

M. Thompson (Fidji) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur le maintien de la paix multidimensionnel. Je suis heureux de souscrire à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Compte tenu de l'accent mis sur la nature changeante des missions de maintien de la paix dans les débats tenus ces dernières années au sein de divers organes de l'ONU, le présent débat est extrêmement pertinent, surtout qu'il permet à des pays ayant une longue tradition dans le maintien de la paix, telles les Fidji, d'apporter leur contribution au débat tenu par l'organe de l'ONU chargé d'établir, de mettre en œuvre et de surveiller les mandats des missions de maintien de la paix. Nous restons prêts à servir le noble objectif du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les rapports successifs du Secrétaire général sur le maintien de la paix ont mis en lumière son ampleur sans précédent en termes de configuration et de demande. Les concepts relatifs au maintien de la paix ont évolué; ces dernières années, l'accent a été mis sur la responsabilité de la communauté des Nations Unies de protéger dans des situations de conflit ayant un impact sur la paix et la sécurité internationales.

Le travail réalisé par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions sur les stratégies de consolidation de la paix à l'intention des forces de maintien de la paix, ainsi que les conseils prodigués par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les stratégies des opérations de maintien de la paix complexes et sur la consolidation de la paix reconnaissent que le maintien et la consolidation de la paix sont les phases interconnectées d'un même processus. Grâce à ce processus, des régions et des pays en conflit ne dépendent plus de l'ONU pour leur sécurité et prennent le contrôle de leurs propres priorités en matière de développement. Cela est et continue d'être le principe fondamental sur lequel repose la tradition des Fidji en matière de maintien de la paix : nous faisons partie d'un processus plus vaste et non pas d'une mission isolée ayant sa propre finalité.

Alors, qu'attend-on aujourd'hui de l'ONU dans des situations de conflit? Qu'est-ce que le maintien de la paix multidimensionnel exige de nous? Quelque 65 années de maintien de la paix des Nations Unies constituent une expérience riche en enseignements, et nous devons utiliser notre expérience commune

pour préparer l'avenir du maintien de la paix multidimensionnel.

De notre point de vue, il faut bien comprendre chaque situation, car il n'existe pas deux situations de conflit qui soient identiques. Les origines d'un conflit – qu'elles soient idéologiques, économiques ou dues à l'absence de structures adéquates de l'État au service des citoyens – doivent déterminer la nature de notre intervention. Nous devons donc avoir des mandats clairement définis en termes de stratégies de sortie des missions de maintien de la paix et de transition vers d'autres types de présence des Nations Unies. Il faut commencer à planifier le transfert aux autorités nationales à la fin de l'intervention de la communauté internationale, en commençant par le maintien de la paix et en intégrant les efforts de consolidation de la paix, au moment même de la conception d'une mission. Cela dit, il faut reconnaître que les forces de maintien de la paix ont également une tâche de consolidation à accomplir, laquelle doit être intégrée à leur formation. Il faut également coordonner la transition avec les parties prenantes.

La planification doit être claire et détaillée pour veiller à ce que la transition du maintien à la consolidation de la paix se fasse sans heurt afin d'éviter un retour du conflit. À cette fin, il faut impliquer les communautés locales dans des exercices d'établissement de la confiance et faire participer les femmes à tous les niveaux de la société à la remise sur pied de leurs communautés. Il faut également définir et planifier des stratégies réalistes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de réforme du secteur de la sécurité, et prévoir de fournir une aide aux autorités nationales.

La résolution 2086 (2013), adoptée au cours du présent débat, a reçu l'appui unanime des membres du Conseil de sécurité. Nous avons donc bon espoir qu'elle servira de référence utile dans les prochains débats sur les mandats des missions de maintien de la paix et leur exécution, et qu'elle servira de guide à l'ensemble de la communauté de maintien de la paix. Je saisis la présente occasion pour assurer le Conseil que les Fidji continueront de jouer un rôle positif dans l'évolution du maintien de la paix des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Manongi (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous félicitons la présidence

pakistanaise d'avoir organisé cette séance sur une approche multidimensionnelle aux opérations de maintien de la paix.

Au fil des années, la nature et la complexité des conflits ont nécessité des opérations de maintien de la paix qu'elles deviennent plus complexes et multidimensionnelles. Il faut donc évaluer de manière continue leur pertinence et leur efficacité. Le maintien de la paix a toujours posé et posera toujours des défis. Ce qui distingue une approche de l'autre dépend des enseignements tirés des expériences passées. À cet égard, l'une des leçons durables du XX^e siècle – du Rwanda à la Bosnie et à la Somalie – est que le maintien de la paix doit être énergique et effectif. Il n'est donc guère surprenant qu'aujourd'hui, les forces de maintien de la paix aient à mener des opérations extrêmement difficiles.

En conséquence, nous souscrivons à l'idée selon laquelle envoyer des contingents uniquement dans les zones où il y a une paix à maintenir est une théorie plaisante mais dépassée. C'est s'illusionner que d'espérer et assumer que le simple déploiement d'une opération de paix aboutira à la paix. La situation actuelle dans l'est de la République démocratique du Congo nous rappelle cette réalité. À vrai dire, l'ONU a apporté des contributions remarquables à la stabilité de ce pays, mais il y a encore beaucoup à faire pour le peuple congolais, et c'est à la portée de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Il est indispensable que le Conseil continue d'appuyer une opération de paix plus réactive en République démocratique du Congo.

Ce que nous avons vu à Goma en novembre dernier montre qu'une présence militaire robuste reste un élément critique dans les opérations de maintien de la paix pour la dissuasion des auteurs de troubles et le renforcement de la crédibilité de la mission. De plus, la présence de contingents déterminés à entreprendre des tâches complexes et souvent dangereuses devient un élément déterminant du succès d'une opération.

L'impunité avec laquelle des milices armées et hors la loi font souffrir, tuent et déplacent des centaines de milliers de civils innocents nous rappelle avec brutalité que nous devons continuer à faire montre d'une volonté collective. C'est pourquoi nous saluons l'engagement du Conseil en faveur de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo. Sur ce point, le Conseil trouvera des partenaires solides en l'Union africaine et dans les membres de la Communauté de

développement de l'Afrique australe et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ou, dans le cas du Mali, en la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Il est parfaitement normal que, lorsque cela est possible et utile, l'ONU et les organisations régionales se partagent la responsabilité de la sécurité. De fait, la coopération étant la clef du succès, l'ONU n'a pas à craindre de perdre sa position principale concernant ces opérations de paix.

L'ensemble des divers acteurs concernés, qu'ils soient politiques, humanitaires, militaires, économiques ou qu'il s'agisse de tous les autres éléments fournissant un appui concret, doit accepter le fait que pour atteindre les objectifs de paix et de sécurité, il faut parfois accepter un certain degré de risque. Cela vaut tout particulièrement pour les composantes militaires des efforts multidimensionnels de maintien de la paix. Il est donc impératif que les forces déployées demeurent en mesure de démontrer leur volonté collective de décourager et prévenir toute escalade et de protéger les civils innocents.

En dernier ressort, l'ONU doit être à la hauteur de l'image qu'elle a projetée au fil des décennies de maintien de la paix, à savoir celle d'un regain d'espoir et d'espérance et la possibilité d'un nouveau départ pour les populations qui ont un jour été prisonnières des griffes du conflit et de l'absence de bonne gouvernance.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Uruguay.

M. Vidal (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je me joins aux représentants qui m'ont précédé pour féliciter la délégation pakistanaise d'avoir pris l'initiative opportune du présent débat et de la résolution 2086 (2013) qui vient d'être adoptée. Cette initiative est le fait d'un pays qui est profondément attaché au dispositif de maintien de la paix des Nations Unies.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il nous semble utile de souligner l'importance des rencontres comme celle d'aujourd'hui, qui va de pair avec l'amélioration de la communication régulièrement demandée par les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, mais aussi avec les appels que nombre d'entre nous lançons en faveur de l'amélioration des méthodes de travail du Conseil de sécurité. Un dialogue renforcé sur les plans quantitatif et qualitatif entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat, même s'il ne

constitue pas une fin en soi, s'avère indispensable pour que la coordination d'ensemble que requiert le système soit une réalité et surtout pour que la mise en œuvre des mandats soit en permanence améliorée. Cela est encore plus vrai pour le maintien de la paix multidimensionnel.

Des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles solides sont indispensables pour que les États sortent durablement des conflits. Les efforts pour consolider durablement la paix dans un pays qui sort d'un conflit nécessitent l'action concertée de divers acteurs. Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle fondamental dans la consolidation de la paix en créant les conditions requises pour que d'autres acteurs mènent des tâches de reconstruction et de développement, en appui aux autorités nationales, mais également en apportant un appui direct dans divers domaines.

Il convient aussi de rappeler que le rôle de catalyseur joué par le personnel de maintien de la paix en termes de consolidation de la paix, notamment aux premières heures de la consolidation de la paix, a été reconnu par divers organes appartenant ou non au système des Nations Unies. À cet égard, nous estimons que le renforcement des capacités institutionnelles de l'État hôte doit être une priorité dès le lancement d'une opération de maintien de la paix multidimensionnelle. C'est là un aspect essentiel pour empêcher la résurgence du conflit. Il s'agit aussi d'un élément primordial au regard des tâches de plus en plus complexes qui sont confiées aux opérations multidimensionnelles actuelles, notamment en matière de protection des civils.

L'un des grands défis à relever pour garantir le succès des missions multidimensionnelles consiste à assurer, pendant cette phase critique de transition, la continuité nécessaire afin de ne pas perdre les acquis obtenus de haute lutte. Nous sommes tous plus ou moins d'accord sur le fait qu'il faut veiller à fournir un appui international soutenu quand le mandat d'une mission de maintien de la paix parvient à son terme et que, logiquement, les responsabilités sont transférées aux acteurs nationaux et internationaux compétents.

Néanmoins garantir cette continuité peut s'avérer fort difficile, car en l'état actuel les mécanismes qui entrent en jeu au moment du retrait d'une opération de maintien de la paix n'ont pas nécessairement le même degré de prévisibilité que ceux liés au maintien de la paix.

C'est pourquoi, et je conclurai sur ce point, nous ne pouvons qu'insister sur l'importance du rôle joué par les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles s'agissant d'appuyer le renforcement des institutions nationales, le dialogue, l'ouverture politique, la reconstruction et la création des conditions propices au développement socioéconomique dans les pays qui sortent d'un conflit, grâce à une approche coordonnée qui évite les doubles emplois et vise une transition durable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Pakistan à la présidence du Conseil pour ce mois de janvier. Je suis persuadé que, sous votre direction avisée, le Conseil sera en mesure de s'acquitter de façon productive et efficace de la tâche que lui a confiée l'ensemble des Membres. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général de sa déclaration, qui a fourni une mise à jour sur la situation des différentes missions de maintien de la paix actuellement déployées dans le monde.

Je voudrais ici m'associer à la déclaration faite ce matin par le Représentant permanent de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les missions de maintien de la paix sont devenues de plus en plus complexes, car la nature et les caractéristiques des conflits ont changé. Le maintien et la consolidation de la paix continuent de poser des défis d'envergure et de nombreux pays victimes de la guerre continuent de connaître l'instabilité bien des années après la fin du conflit armé, une grande partie retombant même dans les affres de la violence. Le Secrétaire général Ban Ki-moon avait raison lorsqu'il déclarait au Conseil en décembre 2012, à l'occasion du débat sur la consolidation après les conflits (voir S/PV.6897), que si les causes de la rechute varient selon les pays, il y a néanmoins un dénominateur commun : le manque de confiance au lendemain d'un conflit entre les différents partis politiques et groupes sociaux, entre l'État et la société et entre l'État et ses partenaires internationaux.

Bien qu'il y a eu des progrès dans les efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies au fil des ans, il serait prudent de revenir aux fondamentaux et de s'employer davantage à renforcer les partenariats au sein des missions de maintien de la paix et entre elles. Nous devrions recentrer nos efforts sur l'intégration

des capacités de maintien de la paix et trouver les moyens de faire en sorte que le passage du maintien à la consolidation se déroule mieux. À cet égard, les efforts des divers acteurs du maintien et de la consolidation de la paix ne peuvent continuer d'intervenir de manière isolée. Le Conseil, en coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et la Commission de consolidation de la paix, doit trouver les moyens de mieux intégrer l'action de ces acteurs, c'est-à-dire les composantes militaires et de police des opérations de maintien de la paix, les experts civils, la société civile et les organisations régionales, et de renforcer leur collaboration.

Afin de parvenir à cette approche intégrée, la Malaisie encourage les États Membres à participer à la plateforme en ligne CAPMATCH, mise en place par l'équipe chargée des capacités civiles. CAPMATCH, avec sa liste de fournisseurs d'aide ou de formations, est à même de jouer un rôle important en matière d'appui à un passage réussi du conflit à la gouvernance. À notre avis, une telle approche intégrée faciliterait davantage la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix.

Le renforcement des institutions publiques pendant la période de maintien de la paix est un facteur clef pour une transition réussie du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Si l'on ne parvient pas à coopérer étroitement et efficacement avec les gouvernements et les acteurs locaux pour garantir la mise en place d'une architecture institutionnelle durable avant la fin de la période de maintien de la paix, le pays concerné risque de retomber dans une situation d'instabilité. Pour obtenir des résultats efficaces et durables, il faut mettre l'accent sur le renforcement des institutions publiques, en particulier dans les domaines de la justice, du maintien de l'ordre et du développement économique. Un État potentiellement stable a besoin de telles institutions, qui constituent l'épine dorsale de sa démocratie. L'ONU a un rôle important à jouer pour veiller à ce que ces institutions soient stables avant la fin du mandat de maintien de la paix.

L'aide internationale, par le biais des projets à effet rapide, peut aussi compléter utilement l'action de maintien de la paix des Nations Unies. L'aide internationale au développement fournie en coordination avec la Commission de consolidation de la paix, notamment pour renforcer les capacités et les compétences civiles, peut contribuer à la bonne réalisation de ces projets à effet rapide, qui profitent directement aux populations

locales. Les résultats positifs de ces projets encouragent les acteurs locaux à coopérer plus étroitement avec la communauté internationale pour rétablir une stabilité durable dans le pays concerné, car ils sont conscients des avantages d'une telle coopération. À cet égard, je voudrais proposer que les futurs mandats de missions de maintien tiennent compte de cet aspect.

Pour terminer, je tiens à réitérer l'appui ferme de la Malaisie au rôle central que joue l'ONU, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes conscients de la lourde tâche à laquelle l'ONU doit faire face pour maintenir la paix dans les régions touchées par des conflits. Ses missions de maintien de la paix ne peuvent être couronnées de succès que si l'on donne la priorité à une coopération étroite entre les différentes parties prenantes. Notre tâche ne se termine pas avec la fin des mandats. Les populations locales ne se souviendront avec émotion des Nations Unies que si nous réussissons à apporter une paix durable et la prospérité à leurs pays en difficulté. Ensemble, nous pouvons y arriver.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. León González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions féliciter le Pakistan d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat public du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Cuba s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

Depuis les années 90, les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles sont devenues la règle plutôt que l'exception. Afin de rétablir la paix et la stabilité, en particulier dans les régions en proie à des conflits internes, la nature des mandats de ces opérations a évolué, en même temps que leurs mécanismes de mise en œuvre sont devenus plus complexes, ce qui fait que les défis auxquels l'Organisation doit faire face se multiplient. Par ailleurs, les opérations de maintien de la paix sont devenues les activités qui consomment le plus de ressources au sein de l'Organisation. Le budget actuel des opérations de maintien de la paix a atteint un record de 8 milliards de dollars.

La prorogation des mandats des opérations existantes et la création de nouvelles opérations doivent se faire dans le strict respect des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en

particulier le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États et la non-ingérence dans leurs affaires internes. De même, il convient de respecter les principes de base adoptés par l'Assemblée générale relativement à ces opérations, tels que le consentement des parties, l'impartialité, et le non-recours à l'emploi de la force, sauf à des fins de légitime défense.

Pour un déploiement plus efficace des opérations de maintien de la paix, les mandats doivent avoir des objectifs concrets et être clairement définis. Ces opérations doivent également être dotées de ressources nécessaires pour l'exécution de mandats. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les pays qui fournissent des contingents participent pleinement et efficacement à l'élaboration, la mise en œuvre et la prorogation des mandats, car ils peuvent faire une évaluation objective de la situation sur le terrain. Ces pays doivent participer en tant que parties prenantes aux processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions jusqu'au démarrage des opérations.

Cuba estime qu'il serait plus efficace d'adopter une approche par étapes pour l'élaboration de mandats, et que ceux-ci ne devraient pas être adoptés tant que les États Membres n'ont pas pris des engagements fermes sur les contingents à déployer et tant qu'on n'a pas fait une estimation claire des ressources nécessaires à leur déploiement. Avant qu'une opération soit approuvée et déployée, il est essentiel qu'elle ait une stratégie de sortie claire. Les activités de consolidation de la paix menées dès le début des opérations de maintien de la paix sont un outil important pour aider les pays sortant d'un conflit à mettre au point et à renforcer leurs stratégies nationales de développement durable. Toute stratégie de consolidation de la paix doit se fonder sur l'expérience nationale et doit être planifiée d'une manière cohérente et intégrée afin qu'elle puisse répondre aux besoins du pays en question, conformément au principe d'appropriation nationale et aux priorités fixées par les autorités nationales.

Établir de nouvelles opérations de maintien de la paix plus complexes ne suffit pas, il faut également s'attaquer aux causes profondes des conflits. Ces opérations ne doivent pas être une fin en soi, mais une mesure temporaire visant à mettre en place un cadre de sécurité permettant la mise en œuvre d'une stratégie à long terme en vue d'un développement économique et social durable. Sinon, il serait impossible de briser le cercle vicieux de nouveaux conflits suivis de nouvelles

opérations, avec les coûts humains et matériels élevés y afférents.

Nombre d'opérations de maintien de la paix – huit, pour être précis – ont pour mandat de protéger les civils. Cuba réitère que la responsabilité principale de la protection des civils incombe aux États. La protection des civils ne saurait servir de prétexte pour promouvoir un changement de régime, une intervention militaire ou tout autre acte contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies. Il faut convenir à l'avance, à travers un processus de négociations intergouvernementales, des directives et des documents de doctrine établis par le Secrétariat susceptibles d'influer sur la forme que prendra la participation des États Membres aux opérations de maintien de la paix.

Il importe de continuer à renforcer les échanges entre les pays qui accueillent les opérations de maintien de la paix, les pays fournisseurs de contingents, le Secrétariat et le Conseil de sécurité. Il en va de l'efficacité des opérations de maintien de la paix et de la crédibilité de l'Organisation.

Pour ce qui est de la proposition du Secrétariat visant à introduire des technologies modernes et à utiliser des systèmes aériens sans pilote sous forme d'expérience dans certaines opérations, Cuba estime que cette question doit être soigneusement examinée par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix, compte tenu de ses implications. L'utilisation potentielle de ces technologies ne doit en aucun cas porter atteinte aux principes de base qui régissent les opérations de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Népal.

M^{me} Adhikari (Népal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais vous féliciter, ainsi que votre pays, le Pakistan, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Nous saluons cette initiative, prise sous votre présidence, de mettre en avant cette question. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de ses remarques pénétrantes. Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République arabe d'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le maintien de la paix est devenu progressivement une activité essentielle des Nations Unies et un instrument décisif pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La multiplication des demandes

adressées à l'ONU de faire face à des situations de plus en plus nombreuses et diverses témoigne de la confiance accrue placée en cette Organisation mondiale en tant qu'entité multilatérale crédible chargée de répondre aux menaces très graves à la paix et à la sécurité internationales.

Actuellement, les activités de maintien de la paix vont bien au-delà de leurs modes opératoires traditionnels. Protéger la paix et assurer la sécurité, fournir des garanties de sécurité, y compris s'agissant de la protection des civils, et apporter un soutien politique et un appui à la consolidation de la paix pour faciliter la transition des pays vers la paix : voilà les tâches principales assignées aux missions de maintien de la paix aujourd'hui. Nombre de tâches importantes relevant des processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État ont un rapport direct avec la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit et le développement.

Le maintien de la paix exige une approche multidimensionnelle et de multiples contributions des parties prenantes qui doivent être cohérentes et coordonnées. Il convient également pour ce faire de définir une stratégie plus large et complète qui développe les synergies entre les activités de maintien et de consolidation de la paix pour aborder globalement les questions interconnectées de la sécurité et du développement. Une coordination étroite entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité est donc absolument nécessaire pour assurer le succès de toute mission des Nations Unies, de même que la participation constructive et l'engagement des pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police. La direction et la maîtrise des programmes par les pays peuvent jouer un rôle décisif pour redonner espoir et confiance aux populations touchées par des conflits.

En tant qu'un des principaux pays fournisseurs de contingents, le Népal attache une grande importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies, conformément à ses objectifs de politique étrangère. Le Népal est associé de longue date et en permanence aux activités de maintien de la paix des Nations Unies. Sans interruption depuis 1958, le Népal fournit des personnels de maintien de la paix pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous l'égide des Nations Unies. Le personnel népalais de maintien de la paix a servi dans les missions les plus difficiles, et plus de 60 soldats de la paix népalais ont sacrifié leur vie dans l'accomplissement de leur devoir.

En s'appuyant sur les expériences acquises au fil de l'évolution des activités de maintien de la paix, de la surveillance des cessez-le-feu au rétablissement de la paix et à la consolidation de la paix, et considérant les défis à venir, ma délégation insiste sur le fait que les éléments clefs suivants devraient faire l'objet de l'attention voulue pour que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies réussissent véritablement, sans compromettre les principes fondamentaux des relations entre les États.

Le Conseil de sécurité doit être guidé par une volonté commune et mobiliser l'intégralité de son capital politique, fondé sur le mérite et les principes, afin de veiller à ce qu'un cadre stratégique cohérent soit mis en place pour atteindre les objectifs visés, qui doivent être énoncés explicitement. Les activités de maintien de la paix doivent être guidées par une stratégie intégrée à trois volets. Elles doivent stabiliser la situation en matière de sécurité, appuyer les processus politiques nationaux et assurer la régénération économique. Ces trois piliers doivent être consolidés de manière globale et ce, dès le tout début.

Il convient de définir, pour la consultation avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police à propos du processus d'établissement de mandat, un cadre qui soit constructif, institutionnalisé et structuré quant au contenu et au calendrier. La participation complète et constante des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à toutes les étapes des activités de maintien de la paix des Nations Unies est essentielle pour assurer l'efficacité des opérations et leur succès.

Des capacités civiles dans divers domaines sont de plus en plus exigées dans le cadre de la nouvelle génération des opérations de maintien de la paix. Nous devons renforcer la capacité des Nations Unies à répondre à ces exigences par une approche sans exclusive, partagée par tous. L'apport solide des ressources nécessaires et des modalités efficaces d'implication des pays apportant leur aide sont cruciales pour accélérer le déploiement et rendre les missions opérationnelles.

Les soldats de la paix doivent recevoir des directives claires et des consignes clairement définies pour pouvoir s'acquitter avec efficacité des tâches communes. Il est essentiel de s'assurer que toutes les parties prenantes rendent bien compte de leurs actes en fonction du mandat de la mission. Une stratégie pragmatique de formation est essentielle pour dispenser une formation préalable au déploiement et axée sur la mission aux contingents, aux effectifs de police,

aux commandants et au personnel de tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police et pour garantir un service de qualité sur le terrain.

Un commandement et une direction efficaces sur le terrain sont essentiels et, dans ce contexte, ma délégation souligne que les pays fournisseurs de contingents devraient avoir la possibilité d'occuper des postes d'encadrement à la mesure de leur contribution. Le moral et la dignité du personnel de maintien de la paix doivent être soutenus en permanence, par des structures d'incitation adaptées. Il faut également traiter rapidement les demandes d'indemnisation consécutives aux décès et invalidités. Enfin, la sécurité et la sûreté des agents du maintien de la paix des Nations Unies doivent être hautement prioritaires.

Pour terminer, ma délégation réaffirme son profond attachement aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et vous assure, Monsieur le Président, de sa participation constante aux missions de maintien de la paix, afin de garantir un avenir sûr, stable et prospère pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande.

M^{me} Anderson (Irlande) (*parle en anglais*) : Une version écrite de ma déclaration a été distribuée et je donnerai lecture d'une version légèrement abrégée, faute de temps.

Je salue l'initiative du Pakistan d'organiser le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. En effet, s'agissant d'une partie aussi décisive et emblématique de l'action des Nations Unies – les Casques bleus sont immédiatement reconnus dans le monde entier – le Conseil tirerait sans aucun doute profit d'une tenue plus fréquente de tels débats.

L'Irlande est un des plus fervents défenseurs des activités de maintien de la paix des Nations Unies, nos Forces de défense participant sans interruption à des missions de paix des Nations Unies depuis le premier déploiement, il y a 55 ans. Nous comptons parmi les 10 principaux donateurs au Fonds pour la consolidation de la paix. Nous sommes par conséquent vivement intéressés par l'évolution des liens réciproques entre maintien et consolidation de la paix. Je voudrais aujourd'hui aborder brièvement quatre points.

Ma première remarque concerne la viabilité. Au premier paragraphe de la résolution 2086 (2013), adoptée

aujourd'hui même, il est indiqué que les opérations de maintien de la paix jouent un rôle dans la mise en œuvre d'une « stratégie globale visant à instaurer durablement la paix et la sécurité ». La garantie d'une telle durabilité ou viabilité comporte deux aspects essentiels. Premièrement, les activités de consolidation de la paix doivent être menées par les soldats de la paix de manière coordonnée et cohérente dans un cadre intégré des Nations Unies. Deuxièmement, ces tâches doivent appuyer des priorités et une planification stratégiques nationales.

La question de savoir de quelle manière les projets à effet rapide peuvent contribuer plus efficacement à consolider la paix doit être posée dans ce contexte. Les Forces de défense irlandaises ont mené de nombreux projets de ce type au fil des ans et nous en avons tiré un enseignement majeur. Tout en garantissant la souplesse et la capacité de réaction qui caractérisent ces projets, les efforts visant à mieux les coordonner et à les intégrer à des cadres plus larges renforcent considérablement leur viabilité et donc leur impact.

Ma deuxième remarque concerne le réalisme. Nous devons faire plus pour donner le sentiment d'agir avec réalisme. Oscar Wilde a écrit cette phrase célèbre : « Je peux résister à tout, sauf à la tentation ». Au fil du temps, le Conseil a été tenté d'ajouter aux résolutions définissant les mandats, paragraphe après paragraphe, des objectifs plus nombreux et plus larges. Personne ne conteste ces objectifs mais les missions – même les opérations multidimensionnelles modernes – ont du mal à les atteindre dans leur totalité, surtout parce qu'elles ne reçoivent pas une augmentation correspondante de ressources ni des directives claires identifiant les véritables priorités. En tant que Membres de l'ONU, il est important que nous fournissions des ressources correspondantes à ce que nous attendons des missions, ou bien, autre possibilité, que nous mettions une sourdine à nos ambitions. C'est un vœu pieux, et quelque peu hypocrite, que d'essayer de tout avoir.

En faisant le bilan des activités de maintien et de consolidation de la paix actuellement menées par les Nations Unies et en les examinant, nous devons également nous demander si, collectivement, nous continuons, de manière disproportionnée, de nous concentrer sur les symptômes des conflits sans nous attaquer à leurs causes profondes. C'est un lieu commun de dire qu'il est beaucoup moins coûteux de prévenir des conflits que de gérer des crises. Nous continuons

pourtant de déverser des ressources dans la gestion des crises.

Peut-être est-il temps de changer de modèle. Plutôt que de confier aux missions de maintien de la paix de plus en plus de responsabilités, nous devrions envisager de renforcer les missions politiques de consolidation de la paix, les missions distinctes, ou les différents volets des missions existantes. Mais ceci est un débat plus vaste qu'il convient de garder pour un autre jour.

Ma troisième remarque porte sur le rôle des organisations régionales. L'Irlande a une expérience directe de la contribution positive que peuvent apporter les organisations régionales aux initiatives de maintien et de consolidation de la paix. Nous dirigeons des initiatives visant à améliorer la coopération entre l'ONU et l'Union européenne dans le domaine des opérations de paix, et nous fournissons un appui financier aux fins de l'agrandissement du Bureau de liaison du Département des opérations de maintien de la paix à Bruxelles. Dans la version écrite de ma déclaration, je décris en détails la manière dont l'Irlande a saisi l'occasion que lui offre le fait de présider actuellement le Conseil de l'Union européenne pour prendre la tête des efforts visant à renforcer la coopération entre l'Union européenne et l'ONU. Je souligne également que l'on pourrait accorder davantage d'importance aux partenaires non onusiens, notamment les organisations régionales, dans le cadre des processus onusiens d'enregistrement des enseignements tirés de l'expérience.

Ma quatrième remarque concerne l'égalité des sexes. Un élément crucial qui manque à la fois aux initiatives de maintien de la paix et de consolidation de la paix brille par son absence dans le document de réflexion élaboré en vue du débat d'aujourd'hui (S/2013/4, annexe). Peut-être que l'initiative qui aurait l'impact le plus profond et permettrait aux soldats de la paix d'accomplir correctement les premières tâches de consolidation de la paix suppose de déployer un plus grand nombre de femmes au sein des missions. Si les missions de maintien de la paix déployées veulent avoir accès aux populations dans des sociétés plus traditionnelles, le déploiement d'un plus grand nombre de femmes peut accroître les capacités de consolidation de la paix.

C'est un problème compliqué pour tous les fournisseurs de contingents, qui ne l'est pas moins pour l'Irlande que pour tout autre Membre de l'ONU. Les Forces de défense irlandaises veillent à ce que leurs effectifs reçoivent, avant leur déploiement, une formation

adaptée dans les domaines des droits fondamentaux des femmes et des minorités, de la connaissance du contexte culturel et des codes de conduite et de comportement. D'autre part, nous finançons un programme pilote portant sur les questions d'égalité des sexes au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, auquel nous participons. Il importe toutefois de faire une remarque importante. Si nous tenons vraiment à réaliser les objectifs actuels relatifs à l'intégration des femmes aux opérations de maintien de la paix, nous devons nous montrer réalistes pour trouver les motivations nécessaires ainsi que des moyens innovants de progresser vers la réalisation de ces objectifs.

Je termine en saluant les sacrifices consentis par les soldats de la paix, qui tentent de préserver et de consolider la paix dans certaines des régions les plus troublées du monde. Au cours de l'année écoulée, 111 soldats de la paix ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions. Nous avons le devoir, ici, à New York, de faire en sorte que l'action de ceux qui prennent de tels risques ait un effet aussi profond que possible.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Thaïlande.

M. Sabyeroop (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation pour avoir convoqué cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je vous remercie également d'avoir publié le document de réflexion sur lequel s'appuient nos présentes délibérations (S/2013/4, annexe). Je remercie le Secrétaire général de l'intervention qu'il a prononcée ce matin et j'associe ma déclaration à celle faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Depuis le déploiement de la première mission de maintien de la paix des Nations Unies il y a plus de 60 ans, nous avons constaté à maintes reprises le rôle crucial et fondamental que jouent les opérations de maintien de la paix dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. D'autre part, à mesure que les opérations de maintien de la paix ont évolué pour s'adapter à l'évolution des conflits et de la diplomatie, nous avons réalisé que les opérations de maintien de la paix modernes peuvent et doivent également jouer un rôle important dans les processus de prévention des conflits, de consolidation de la paix et de développement durable. Les missions de maintien de la paix peuvent et doivent contribuer à l'instauration de conditions favorables pour permettre aux pays de jeter les bases de la paix,

de réduire le risque de reprise des conflits et de créer les conditions du relèvement et d'un développement durable à long terme.

La communauté internationale doit continuer de faire tout son possible à cette fin pour permettre aux missions de maintien de la paix de continuer à jouer et à renforcer leur rôle important. Nous avons déjà déterminé quels sont les efforts fructueux à cet égard et quels sont les domaines dans lesquels nous devons accentuer nos efforts.

Premièrement, les missions de maintien de la paix doivent être dirigées conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elles doivent également adhérer aux trois principes de base des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf à des fins de légitime défense et de défense du mandat. Les opérations de maintien de la paix doivent également respecter les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-intervention dans les affaires qui relèvent de la compétence nationale des États. Ma délégation tient à souligner qu'il importe de définir clairement les mandats, d'instaurer une ligne de commandement unifiée et d'utiliser efficacement les ressources existantes.

Deuxièmement, nous estimons qu'il importe de continuer à définir le concept des soldats de la paix en tant que responsables des premières tâches de consolidation de la paix. Comme le souligne à juste titre la résolution adoptée aujourd'hui,

« si le succès de l'opération de consolidation de la paix dépend avant tout des gouvernements et acteurs concernés à l'échelle nationale, les missions de maintien de la paix multidimensionnelles présentent des avantages pour les premiers efforts de consolidation de la paix » (*résolution 2086 (2013), par. 9*).

Ma délégation appuie pleinement ce point. Nous devons nous efforcer d'élaborer rapidement des démarches intégrées et cohérentes pour favoriser le développement après les conflits, sur la base des priorités des pays hôtes et par le biais du dialogue et d'une coopération étroite. À cet égard, les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent également participer au dialogue à tous les stades des opérations de maintien de la paix, en particulier durant les premières étapes de l'élaboration des mandats, lorsque

nous estimons qu'ils peuvent nous faire bénéficier des données d'expérience acquises et des enseignements tirés de leur action sur le terrain.

Ma délégation est fermement convaincue que la promotion et la protection des facteurs interconnectés que sont la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme permettent de trouver des solutions à long terme, non seulement aux fins du règlement des conflits, mais également en vue de prévenir l'apparition de conflits. Sur la base de ces principes, les soldats de la paix thaïlandais déployés au Timor-Leste, en Haïti, au Darfour et dans le golfe d'Aden se font un devoir de contribuer également au développement local et communautaire en partageant leurs données d'expérience et leurs pratiques optimales dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la gestion des ressources en eau avec les habitants des villages locaux.

La Thaïlande est continuellement en train d'adapter et de renforcer son rôle et ses capacités dans le domaine du maintien de la paix afin de mieux s'adapter aux conditions actuelles dans ce domaine et aux exigences sur le terrain, en vertu du mandat de chaque mission des Nations Unies. À présent, nous envisageons de faire participer un petit nombre de personnels spécialisés – notamment des unités du génie militaire, des unités médicales et des unités composées de femmes – aux missions de maintien de la paix. Leur formation consiste à comprendre la situation unique en son genre dans laquelle se trouve des populations au lendemain des conflits, à respecter pleinement les différentes cultures et croyances et à jouer un rôle de consultants, d'ingénieurs et d'amis.

(l'orateur poursuit en français)

Ma délégation est aussi heureuse de voir la réitération, à travers la résolution, de l'importance que revêt la question d'égalité des sexes dans le domaine du maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne la promotion de la participation des femmes à la prévention des conflits, au règlement des conflits et à la consolidation de la paix. L'appel du Secrétaire général en vue de renforcer l'action visant à relever les défis relatifs à l'intégration des femmes à tous les niveaux et dans la structure même de l'ONU est très apprécié.

Pour sa part, la Thaïlande a créé en septembre 2012 un sous-comité pour les femmes et la promotion de la paix et de la sécurité sous l'égide du Comité national sur la politique et la stratégie de promotion du statut des

femmes. Par le passé, la Thaïlande a toujours attaché une grande importance au soutien du rôle et de l'impact de nos soldats de la paix féminins sur le terrain. Cependant, par la création de ce mécanisme national et la création récente du Fonds national de développement pour les femmes, nous avons mobilisé une plus grande attention et pris des engagements formels pour donner du pouvoir aux femmes thaïlandaises et ainsi développer encore plus nos capacités et contributions à cet égard.

La cohérence et la coordination de tous les éléments mobiles sont critiques. Les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent comprendre comment continuer à former leurs propres soldats de la paix de la manière la plus appropriée. Il est donc critique de permettre à nos soldats de la paix, de cette façon, de continuer à jouer des rôles de plus en plus significatifs dans le but suprême d'aider à jeter les bases du développement durable dans les États touchés par des conflits.

Nous voulons voir encore le renforcement de la coopération et des consultations entre les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le Conseil, le Secrétariat et toutes les institutions pertinentes des Nations Unies au sein de processus de consultations plus ouverts et plus fréquents. J'assure également le Conseil de l'empressement de ma délégation à continuer de s'engager dans toutes les délibérations futures sur les missions et activités de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat. Le choix du thème d'aujourd'hui est tout naturel pour le Pakistan, l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations des Nations Unies. Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour féliciter le rôle extraordinaire que joue votre pays à cet égard, et louer la délégation pakistanaise pour le document de réflexion fort intéressant et complet global (S/2013/4, annexe). Notre gratitude va également au Secrétaire général pour les informations qu'il nous a livrées sur le sujet d'aujourd'hui.

Même si l'Ukraine s'aligne sur la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne, il me semble pertinent de faire quelques brèves remarques à titre national.

Depuis leur création, il y a 65 ans, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont beaucoup progressé, évoluant et s'adaptant à l'environnement en perpétuelle mutation. Ce dont nous disposons maintenant est une structure de plus en plus complexe qui englobe de multiples dimensions, avec des missions de maintien de la paix très variables en nature, en portée et en taille. À l'époque où la première mission des Nations Unies a été déployée, il n'aurait guère été envisagé que les opérations de maintien de la paix puissent désormais couvrir l'ensemble des cinq domaines de priorité récurrents de la consolidation de la paix, allant de la sécurité à la revitalisation économique.

Il est donc de la plus haute importance que les défis de la consolidation de la paix soient pris en compte par toutes les parties prenantes dans les processus intégrés d'évaluation stratégique et de planification des missions afin d'assurer la cohérence des activités qui se renforcent mutuellement. De même, les mandats de consolidation de la paix assignés à des opérations de paix complexes – comme l'appui à la réforme du secteur de la sécurité; le désarmement, la démobilisation et la réintégration; les processus politiques nationaux, l'assistance en matière électorale, entre autres – doivent être aussi détaillés, crédibles et réalisables que possible, et doivent adapter les opérations de maintien de la paix concernées aux réalités et aux besoins spécifiques locaux.

À cet égard, nous appuyons pleinement la résolution 2086 (2013), adoptée aujourd'hui par le Conseil de sécurité, qui intègre largement la vision ukrainienne quant à la manière de définir davantage l'évolution du lien qui existe entre le maintien et la consolidation de la paix. Nous saluons tout particulièrement l'attachement du Conseil à mieux intégrer les premières tâches de consolidation de la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix; à faire en sorte que ces mandats soient assortis de ressources suffisantes; à accentuer encore davantage la coopération et les consultations avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police; et à renforcer les dispositifs de sécurité des Nations Unies sur le terrain pour améliorer la sûreté et la sécurité des Casques bleus. L'Ukraine est d'avis que la mise en œuvre de la résolution adoptée aujourd'hui contribuera à faire progresser une stratégie globale en vue d'une paix et d'une sécurité durables.

Un concept qui se trouve au cœur du débat d'aujourd'hui, à savoir celui des multiples dimensions, correspond parfaitement à la contribution ukrainienne

aux efforts déployés par l'ONU en vue de maintenir la paix et la sécurité internationales. Notre rôle dans le partenariat mondial que représentent les opérations de maintien de la paix des Nations Unies inclut des dimensions militaire, de police, civile et politique. Ces 20 dernières années, l'engagement actif de l'Ukraine dans les composantes militaire, de police et civile s'est manifesté dans plus de 20 missions sous le mandat des Nations Unies. À ce jour, mon pays a fourni plus de 34 000 Casques bleus aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans toutes les régions où elles sont déployées à travers le monde.

L'Ukraine s'engage à soutenir davantage l'ONU dans ses efforts de maintien de la paix. Cette année, à la demande du Secrétariat, nous envisageons de doubler notre unité d'aviation militaire de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Reconnaisant la valeur ajoutée de la coopération entre les missions en termes d'avantages militaires, de rentabilité et de promotion des approches régionales à des problèmes régionaux, l'Ukraine testera plus avant cette forme novatrice de maintien de la paix.

Au début du mois, le Parlement ukrainien a approuvé le transfert permanent de nos hélicoptères armés du Libéria vers la Côte d'Ivoire, pour être utilisés le long de la frontière qui sépare les deux pays et au-delà, conformément à la résolution 2062 (2012). Étant en outre un fournisseur actif de personnel de police et un acteur engagé dans le domaine de la consolidation de la paix, l'Ukraine prévoit d'envoyer une unité de police constituée à la Mission des Nations Unies au Libéria. Cette étape constituera la mise en pratique de l'adhésion de l'Ukraine à la Commission de consolidation de la paix et au groupe directeur de la formation Libéria.

Comme cela a été souligné par le Président de l'Ukraine dans son allocution à l'Assemblée générale en septembre 2012, notre pays est

« réellement fier de la contribution des fils et des filles de l'Ukraine – les militaires, les policiers et les civils – qui ont servi et continuent de servir les nobles idéaux de paix sous les drapeaux de l'ONU » (A/67/PV.9, p. 16).

Nous sommes résolus à poursuivre et à faire évoluer notre engagement multidimensionnel dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies au cours des années à venir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède.

M^{me} Burgstaller (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom des pays nordiques, à savoir le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et mon pays, la Suède.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Pakistan d'avoir pris l'initiative d'organiser un débat public sur l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Les pays nordiques partagent les principes de base du document de réflexion distribué préalablement à la séance (S/2013/4, annexe) et est entièrement d'accord avec l'idée selon laquelle une approche multidimensionnelle est essentielle pour bâtir une paix durable. Je vais concentrer mon intervention sur trois questions principales relatives au thème du débat d'aujourd'hui : les opérations multidimensionnelles, la coordination et la cohérence, et le financement.

Les opérations de maintien de la paix multidimensionnelles permettent d'établir un lien fort entre le maintien et la consolidation de la paix, mais une approche multidimensionnelle impose également de nouvelles exigences aux missions. Il est nécessaire de former le personnel militaire et de police afin qu'ils puissent intervenir dans des contextes multidimensionnels pour faire en sorte que les Nations Unies aient la bonne personne au bon endroit au bon moment. En outre, davantage d'efforts doivent être consacrés au renforcement des capacités des Casques bleus à créer un environnement propice aux activités de consolidation de la paix, qui comprennent des domaines aussi importants que la réforme du secteur de sécurité, l'état de droit et les droits de l'homme. Le pôle de coordination mondial pourrait grandement contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Outre le personnel militaire et de police, les missions doivent aussi disposer de fortes capacités civiles. Nous soutenons pleinement l'initiative du Secrétaire général visant à répondre à la demande croissante de personnel civil. À cet égard, la création de CAPMATCH était une avancée très importante. Nous félicitons le Secrétariat et l'équipe des capacités civiles des progrès encourageants enregistrés dans le lancement de ce nouveau système de mobilisation des capacités civiles tant dans les pays du Sud que du Nord, qui est désormais opérationnel. En outre, nous encourageons également le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à améliorer l'équilibre entre les sexes au

sein du personnel des missions, y compris aux postes de direction.

L'ONU doit être unie dans l'action, y compris dans la mise en place d'une mission où il est nécessaire d'établir une intégration très étroite entre l'équipe de pays des Nations Unies et la mission de maintien de la paix, en particulier sur la planification et l'exécution des tâches civiles. Il faut mettre davantage l'accent sur la coordination et la cohérence avec les autres acteurs sur le terrain, comme les institutions financières internationales, les organisations régionales et les partenaires bilatéraux. Il est essentiel de trouver des moyens pragmatiques pour fonctionner en étroite coordination, en s'appuyant sur les avantages comparatifs de chacun. Les opérations communes menées dans le contexte libérien entre la police des Nations Unies et les partenaires bilatéraux constituent un bon exemple de la façon dont cela peut se faire.

Cette approche intégrée permet également au Conseil de sécurité d'atteindre ses objectifs sans surcharger les missions de maintien de la paix avec des tâches que d'autres entités mieux équipées pourraient être à même de mener dans le domaine de la consolidation de la paix. À cet égard, nous encourageons une coopération plus étroite entre le Conseil et les formations pays de la Commission de consolidation de la paix.

Enfin, je voudrais faire quelques observations sur le financement. Il est important de fournir des ressources appropriées. L'élaboration des mandats au Conseil de sécurité ne peut être dissociée des débats sur le budget dans d'autres instances, et cela est essentiel pour veiller à une transition sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement à long terme. Dans son rapport à la session de 2013 du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/67/632), le Secrétaire général a souligné la nécessité d'assurer un appui international soutenu pendant la période de transition. Les pays nordiques estiment qu'un tel appui est crucial pour répondre aux besoins des États bénéficiaires concernés.

Je voudrais terminer en soulignant que dans l'ensemble de ces efforts, rien n'est plus important que le rôle du pays hôte. Pour répondre aux besoins des États où sont déployées des missions des Nations Unies, une large appropriation nationale est d'une importance vitale. Un bon leadership politique et la responsabilisation sont essentiels pour garantir le succès.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilović (Croatie) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'organiser cet important débat sur les questions qui sont au cœur même de l'Organisation, à savoir les efforts qu'elle déploie pour trouver et suivre le moyen le plus efficace de maintenir et de rétablir la paix et la sécurité internationales. Parallèlement, nos remerciements vont au Secrétaire général pour son utile exposé sur le sujet.

La Croatie s'associe à la déclaration déjà faite au nom de l'Union européenne au cours du débat, mais je voudrais saisir cette occasion pour faire quelques observations supplémentaires à titre national.

De notre point de vue, le maintien de la paix et la consolidation de la paix sont deux faces d'une même médaille, étroitement liées et profondément interdépendantes. La durabilité des cessez-le-feu établis et des accords de paix signés dépend dans une grande mesure de la détermination et de l'empressement à reconstruire le tissu national et les institutions de base, ainsi que de la capacité de s'attaquer aux causes profondes du conflit.

C'est la voie qu'empruntent dès le début même du relèvement les pays sortant d'un conflit qui déterminera de façon significative les tendances futures et les chances de succès. Mon pays a apporté sa contribution aux efforts globaux de maintien de la paix. À un moment donné, la Croatie participait simultanément à 15 opérations de maintien de la paix différentes, et elle est disposée à continuer d'apporter sa contribution à l'avenir.

Tout en reconnaissant qu'il incombe principalement aux autorités nationales d'identifier les priorités et les stratégies de consolidation de la paix après un conflit, la Croatie appuie énergiquement une approche globale, cohérente et intégrée dans ces efforts. Cela, évidemment, implique tout d'abord une étroite coopération entre le gouvernement du pays hôte et la communauté internationale, et exige aussi en parallèle une coordination efficace entre l'ensemble des parties prenantes dans le processus. À cet égard, la Croatie salue les efforts faits pour mieux clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs clés sur le terrain, en particulier au sein de la famille des Nations Unies.

Il est utile ici de garder à l'esprit que la Commission de consolidation de la paix a été créée

dans le but d'appuyer les pays sortant d'un conflit en rapprochant l'ensemble des acteurs concernés, en canalisant les ressources nécessaires et en formulant des recommandations stratégiques et concrètes en vue d'améliorer la coordination des efforts de consolidation de la paix à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies. En outre, la Commission de consolidation de la paix est là pour combler les écarts qui existent souvent entre sécurité et reconstruction par le biais d'une approche novatrice mais coordonnée, cohérente et intégrée visant le relèvement après un conflit, la reconstruction et la mise en place des institutions. La création d'institutions dans des domaines clefs comme le secteur de la sécurité et l'état de droit, reconnus comme étant des conditions *sine qua non*, est la condition préalable la plus essentielle pour tout relèvement et développement durables.

À cet égard, la Croatie appuie énergiquement les efforts visant à élargir et à approfondir le réservoir des capacités civiles de consolidation de la paix au lendemain immédiat d'un conflit, ainsi qu'un échange efficient entre demandeurs et fournisseurs de services, l'accent étant mis sur la promotion de la coopération entre pays ayant les mêmes besoins et expériences.

La Croatie se félicite de ce que le Conseil se soit engagé à évaluer régulièrement, de concert avec les autres acteurs concernés, le mandat et la composition des opérations de maintien de la paix en vue d'apporter les ajustements nécessaires en fonction des progrès enregistrés sur le terrain, permettant de la sorte, au cas par cas, la reconfiguration, la transition ou le retrait de l'opération.

Plus spécifiquement, conformément à l'issue des délibérations approfondies du Conseil de sécurité et de la Commission de consolidation de la paix en juillet 2012, la Croatie appuie énergiquement les appels en faveur de relations plus dynamiques entre le Conseil et la Commission. La meilleure occasion pour y répondre se présente lorsque le Conseil établit et renouvelle les mandats des missions des Nations Unies, et il ne faut pas perdre cette occasion. Nous pensons que les meilleures pratiques développées depuis la création de la Commission devraient être employées plus systématiquement dans les pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission.

Il est clair que le succès des opérations destinées à maintenir et à consolider la paix requiert des ressources disponibles au moment voulu, durables et prévisibles. La Croatie sait combien importe le financement de la

consolidation de la paix en tant qu'investissement à faire rapidement au service de la paix et du développement durables. Dans ce contexte, la Croatie prend note avec satisfaction du rôle spécial joué par le Fonds de consolidation de la paix et les institutions financières internationales dans les activités de consolidation de la paix, particulièrement s'agissant d'aider à concevoir des stratégies d'élimination de la pauvreté et des politiques de développement économique.

Enfin, je voudrais terminer en me faisant l'écho de l'appel lancé à maintes reprises aujourd'hui en faveur d'une adéquate participation des femmes aux efforts de consolidation de la paix à tous les stades et de leur pleine inclusion dans les processus de prise de décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kamau (Kenya) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Pakistan d'organiser le débat d'aujourd'hui sur un sujet de grande importance pour la paix et la sécurité, pour le bien-être et la protection de millions de personnes et, par extension, pour la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans de nombreux endroits du monde.

Le Kenya n'a jamais cessé de contribuer au maintien de la paix en fournissant contingents militaires et personnel de police depuis 1981.

Les opérations de maintien de la paix ont évolué avec le temps, passant de la forme traditionnelle des années 60 à la pratique complexe et multidimensionnelle du XXI^e siècle. Depuis 1948, 67 opérations ont été menées sur cinq continents et 16 d'entre elles sont encore déployées. La complexité des conflits d'aujourd'hui, conjuguée aux attentes mondiales en matière de droits de l'homme et d'égalité des sexes et aux susceptibilités culturelles, a rendu nécessaire un examen approfondi des mandats et pratiques de maintien de la paix aux fins de répondre efficacement aux besoins opérationnels de notre temps. Le Secrétaire général, dans son rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, publié le 12 décembre, affirme :

« Les opérations, qui sont aujourd'hui plus diverses et plus complexes que jamais, rassemblent sous un commandement unifié, selon différentes configurations, des civils, des contingents et des forces de police. Certaines missions comportent de multiples facettes et sont constituées d'un

assortiment de militaires, de policiers et de civils appelé à évoluer au gré des activités de maintien de la paix et de protection des civils et des autres tâches de transition qu'elles appuient » (A/67/632, par. 2).

Ce dosage nécessite, à un degré unique, des forces, une légitimité, une répartition du fardeau, une capacité de déploiement et un soutien des contingents sur le terrain.

La nature multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix aujourd'hui requiert que les Casques bleus non seulement maintiennent la paix et la sécurité, mais aussi facilitent les processus politiques, protègent les civils, aident au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants, appuient l'organisation d'élections, protègent et promeuvent les droits de l'homme et aident au rétablissement de l'état de droit. Toutes ces activités combinées sont difficiles à mener, mais si elles sont toutes bien menées, elles jettent un solide fondement de la consolidation de la paix et de la démocratie.

L'Afrique accueille le plus grand nombre de missions de maintien de la paix. Les Casques bleus qui sont déployés dans ces missions doivent relever de complexes défis qui nécessitent, comme je viens de le mentionner, une approche unique et spécifique en Afrique afin de réussir. Par définition, donc, le maintien de la paix multidimensionnel doit inclure le rôle des organisations et des entités régionales de manière rationnelle et synergique afin d'augmenter les chances de succès et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies.

Au Soudan du Sud et au Soudan, la paix restera insaisissable à moins que les gains réalisés après la signature d'une série d'accords à la fin de 2012 ne soient utilisés à bon escient, fassent l'objet d'un suivi énergique et soient mis en œuvre sans délai. Le maintien de la paix des Nations Unies doit jouer son rôle de facilitateur du règlement pacifique des litiges en cours.

En outre, la situation au Darfour en matière de sécurité demeure volatile, malgré le déploiement de la grande Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour en 2008. Les conflits ethniques et tribaux qui continuent sporadiquement, de même que les affrontements entre les forces gouvernementales et les rebelles, constituent une menace sérieuse pour la paix. La mission hybride de maintien de la paix devrait aider à résoudre ces problèmes.

L'émergence du Mouvement du 23 mars (M-23) dans la partie orientale de la République démocratique du Congo a ravivé le mauvais souvenir des groupes rebelles qui contrôlaient la région au début de 2000. L'action récente du M-23 dans plusieurs villes, dont Goma, devrait être une sonnette d'alarme nous rappelant la nécessité de revoir d'urgence la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et son mandat, ainsi que les concepts opérationnels et l'ensemble des mesures d'appui logistique qui régissent les capacités opérationnelles de la force des Nations Unies. Le maintien de la paix ne peut pas être passif et indifférent au sort des populations, sous peine de perdre de sa crédibilité et de causer des dommages irréparables à la réputation de l'Organisation des Nations Unies.

La normalité est de retour en Afrique de l'Ouest – en Côte d'Ivoire, au Libéria et en Sierra Leone – mais la prise de contrôle récente du nord du Mali par Al-Qaïda et par les milices islamistes affiliées et l'évolution de la situation en République centrafricaine constituent un retournement tragique. Pire encore, ils injectent dans la région la complexité accrue d'une guerre asymétrique. La situation exige une réponse rapide, décisive et concertée de la communauté internationale et, plus important encore, une contre-réaction plus sophistiquée et plus spécialisée des forces de maintien de la paix des Nations Unies.

En Somalie, la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) a fait des progrès significatifs pour contrer les activités d'Al-Chabab. La paix et la démocratie constitutionnelle commencent à prendre racine dans la foulée des réalisations de l'AMISOM. Cependant, la résilience et un engagement continu seront essentiels à la préservation de ces gains, notamment pour aider le Gouvernement somalien à mettre en place des institutions de gouvernance et de sécurité, ainsi qu'un système judiciaire et l'état de droit, entre autres choses.

La réalité des opérations modernes de maintien de la paix est qu'elles sont onéreuses, même si elles sont d'un bon rapport coût-efficacité. Les pays fournisseurs de contingents dépensent des sommes considérables à la préparation des troupes, et à l'entretien et au déploiement de matériels coûteux pour appuyer les mandats donnés. Dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix, la majorité des troupes proviennent de pays en développement, qui attendent le remboursement en

temps opportun des dépenses légitimes dues à la fourniture de contingents et de matériel.

Même si ce n'est pas le cas dans toutes les missions, permettez-moi de citer le cas du Kenya qui a déployé des contingents et du matériel en Somalie en octobre 2010 et a reçu le soutien du Conseil de sécurité par le biais de la résolution 2036 (2012), de février 2012. Après plus d'un an d'un engagement total en Somalie, mon pays n'a été remboursé que d'une fraction des millions de dollars engagés par le Conseil et dépensés par mon pays. De toute évidence, c'est une situation inacceptable et insoutenable pour un pays comme le Kenya – un pays en développement qui a de grands besoins en matière de ressources à investir d'urgence pour son développement économique et social.

C'est dans ce contexte que je demande au Conseil de sécurité et aux services compétents du Secrétariat de veiller à ce que les besoins logistiques des contingents soient traités avec sérieux et de manière exhaustive et à ce qu'un remboursement rapide et complet soit effectué sans retard injustifié. C'est seulement en agissant ainsi que l'approche multidimensionnelle nécessaire au maintien de la paix moderne peut continuer à recevoir le soutien dont il a obligatoirement besoin de la part des pays en développement et l'investissement proportionné des pays fournisseurs de contingents, notamment au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, je tiens à réitérer la volonté du Kenya d'assumer ses responsabilités et de continuer à soutenir les mandats des Nations Unies afin de préserver la paix et la sécurité sur la Terre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan.

M. Kydyrov (Kirghizistan) : Qu'il me soit permis de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat important, puisque les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'un des principaux instruments pour le maintien effectif de la paix et de la sécurité. À la lumière des récents événements survenus en Afrique et au Moyen-Orient, le rôle des activités de maintien de la paix s'intensifie. Il est donc nécessaire d'examiner les approches existantes et de définir d'autres tâches.

Une dimension multilatérale exige que les activités de maintien de la paix des Nations Unies répondent efficacement aux nouveaux conflits, aux nouveaux défis politiques et aux menaces à la paix. Aujourd'hui, nous pouvons certainement dire que

le potentiel des activités de maintien de la paix des Nations Unies a considérablement augmenté en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs. Nous appuyons les mesures visant à renforcer le potentiel opérationnel du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), en particulier pour la promotion des femmes à des postes de compétence dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies, y compris en faisant passer la proportion de femmes policières à 20 % d'ici à 2014. D'autres mesures portent sur la participation systématique des éléments de consolidation de la paix et la mise en œuvre de meilleurs mécanismes de mobilisation des ressources afin d'assurer le bon fonctionnement des opérations de maintien de la paix. Il faut également mettre efficacement en œuvre la stratégie globale d'appui aux missions afin d'améliorer la qualité des services et de faciliter l'exécution du mandat des missions.

Il est toujours impératif de soutenir le partenariat mondial, y compris en renforçant la coopération entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, les pays d'origine des casques bleus et leurs États hôtes. Il est également extrêmement important que les opérations de maintien de la paix se poursuivent avec toutes les mesures possibles de prévention, diplomatiques et autres. L'expérience des événements de l'an dernier prouve encore une fois que nous devrions respecter strictement les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Par conséquent, les missions de maintien de la paix des Nations Unies doivent opérer dans le cadre rigoureux des principes fondamentaux du maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, le non-recours à la force, sauf à des fins de légitime défense, et l'impartialité.

Nous croyons que les tâches du maintien de la paix moderne et les déficits de ressources exigeront une coopération plus étroite avec les organisations régionales dans le cadre de leurs mandats. À cet égard, il est important que le DOMP, en collaboration avec ses partenaires traditionnels, l'Union africaine et l'Union européenne, renforce la coopération avec d'autres structures régionales, en particulier l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC).

Le Kirghizistan se félicite de la signature du mémorandum d'accord entre l'Organisation du Traité de sécurité collective et le Département des opérations de maintien de la paix en septembre 2012. Ce cadre juridique permettra d'utiliser l'expérience des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix.

Nous espérons que la réunion de travail de la délégation de l'OTSC et du DOMP sur la mise en œuvre du mémorandum, qui aura lieu cette semaine, se traduira par l'élaboration de mesures concrètes pour des activités conjointes de maintien de la paix.

Aujourd'hui, le Kirghizistan est représenté dans les missions de maintien de la paix au Libéria, au Soudan du Sud, au Darfour et en Haïti. Ces dernières années, une coopération efficace a été mise en place avec le DOMP, qui fournit une aide au Kirghizistan dans le domaine de la formation, dans le traitement rapide des documents des candidats à des missions de paix et dans l'évaluation par des experts des problèmes les plus pressants en matière de maintien de la paix.

Selon nous, il convient d'accorder davantage d'attention à l'amélioration du cadre juridique de la coopération internationale et au développement de la législation au niveau national. En conséquence, le Kirghizistan a déployé de nouveaux efforts en matière de réglementation juridique de ses activités de maintien de la paix. Le 13 juillet 2012, le Président kirghiz a signé la loi sur les principes et les modalités de la participation de la République kirghize aux activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. En octobre 2012, le Gouvernement kirghiz a approuvé les règles et procédures relatives à la formation des officiers devant être déployés dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Pour donner corps à la législation adoptée, le Kirghizistan envisage actuellement le déploiement d'unités militaires dans des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes très reconnaissants au Département des opérations de maintien de la paix de son empressement à prêter main forte à nos efforts.

En conclusion, je voudrais réaffirmer que le Kirghizistan, qui est un pays pacifique, continuera d'aider au renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix, au profit de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 15 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Je voudrais tout d'abord remercier la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité pour le mois de janvier pour l'heureuse initiative d'organiser ce débat important sur les opérations de maintien de

la paix. Je voudrais également remercier le Secrétaire général pour son importante déclaration en ouverture du présent débat. La CEDEAO se félicite de l'adoption de la résolution 2086 (2013) par le Conseil de sécurité au cours de cette séance sur les opérations de maintien de la paix.

Comme nous le savons tous, la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les opérations de maintien de la paix constituent notamment l'un des instruments essentiels utilisés à cette fin, bien que cela ne soit pas mentionné de manière explicite dans la Charte. Par ailleurs, la nature des conflits ayant évolué, d'interétatique à intra-étatique, les missions des opérations de la paix ont dû s'adapter à cette évolution qui place de plus en plus la protection des populations civiles au cœur de leurs mandats. Il s'agit de missions dangereuses et qui ont coûté la vie à plusieurs soldats de la paix, notamment en Côte d'Ivoire. Nous saisissons cette occasion pour saluer la mémoire des soldats de la paix tombés au champ d'honneur.

À cela, il faut ajouter l'apparition de nouveaux acteurs non étatiques, en l'occurrence, les groupes terroristes radicaux et les réseaux criminels transnationaux, qui menacent la stabilité des États, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel. C'est donc dire toute la complexité et la nature évolutive qui caractérisent les situations de conflit et de crise, et qui menacent la paix et la sécurité régionale et internationale, comme c'est le cas au Mali en ce moment. Face à de telles menaces, la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, doit apporter les réponses appropriées.

En Afrique de l'Ouest, la CEDEAO justifie en matière de gestion des conflits d'une solide expérience forgée par plus de 20 années d'engagement dans le règlement de situations de crise, notamment au Libéria en 1990, en Sierra Leone en 1997, en Guinée-Bissau en 1998 et en 2012, en Côte d'Ivoire en 2002, et aujourd'hui au Mali. Le Protocole de la CEDEAO relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité dans la sous-région permet le déploiement immédiat de la Force en attente de la CEDEAO (FAC), ou ECOWAS Stand-by Force, en cas de crise, et ce, après décision du Conseil de médiation et de sécurité de la CEDEAO, et surtout avec le consentement des autorités légales du pays concerné.

Ces deux conditions étaient satisfaites dans le cas de la crise du Mali, mais cependant la CEDEAO, soucieuse d'appuyer son action au Mali sur une légitimité internationale forte, a requis les autorisations préalables respectives de l'Union Africaine et du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, avant tout déploiement effectif. Ainsi, la résolution 2085 (2012), adoptée le 20 décembre 2012 par le Conseil de sécurité, qui autorise le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), a été obtenue au terme de longues négociations qui traduisent toute la complexité des mandats des opérations de la paix.

Mais la récente offensive des groupes terroristes en direction du sud du Mali, qui a nécessité la réaction décisive et salutaire de la France en réponse à la demande des autorités légales du Mali, tout comme la prise d'otages meurtrière de la semaine dernière sur un site gazier en Algérie par un groupe terroriste radical, interpellent très sérieusement l'ONU en vue d'adapter de façon plus conséquente sa capacité de répondre plus efficacement à ce genre de crise. De ce point de vue, il y a lieu d'explorer davantage les possibilités qu'offre le cadre normatif des opérations de maintien de la paix, notamment par l'articulation opportune des dispositions des Chapitres VI, VII et VIII de la Charte.

À cet égard, les réflexions conduites le 12 janvier de l'année dernière lors du débat de haut niveau du Conseil de sécurité (voir S/PV.6702), organisé par la présidence sud-africaine du Conseil, sur l'indispensable coopération dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte entre l'ONU et les organisations régionales, notamment l'Union africaine et la CEDEAO, dans la prévention, la gestion et la résolution des crises sur les théâtres régionaux méritent, à notre sens, d'être approfondies.

On entend souvent dire que l'ONU n'a pas vocation à faire la guerre; ceci est vrai et nous en convenons. Mais devant les massacres à grande échelle de populations civiles, les atrocités et les violations massives des droits de l'homme, devant les entreprises de déstabilisation d'États souverains par des groupes terroristes radicaux et des réseaux criminels transnationaux, l'ONU doit-elle rester inactive et assister de manière passive au développement des situations de crise et de la violence? L'expérience des événements récents au Mali nous incite à souhaiter, lorsque la situation l'exige, la formulation par le Conseil de sécurité de mandats plus robustes d'imposition de la paix, qui évolueraient par la suite en

mandats de maintien de la paix, et plus tard en mandats de consolidation de la paix.

La CEDEAO estime que l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix constitue une évolution positive. Leur champ de rayonnement est large et intégré. Leurs objectifs visent notamment à restaurer l'ordre public et la sécurité, à permettre l'acheminement de l'assistance humanitaire, à protéger et promouvoir les droits de l'homme, à assurer la protection des civils en situation de danger, la protection des femmes et des enfants, tout en prenant particulièrement en compte la situation des enfants soldats, à appuyer le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, à accompagner et faciliter le processus électoral, à appuyer la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice, à assister la restauration de l'administration et du secteur économique, et à aider au rétablissement de l'état de droit.

Les opérations de maintien de la paix revêtent par conséquent une importance critique pour la stabilité de toutes les régions du continent africain. Il est indispensable qu'elles puissent disposer de mandats clairs et réalisables, bénéficier de l'appui politique de tous les membres du Conseil de sécurité et de la communauté internationale, et avoir des ressources humaines, matérielles et financières, suffisantes et prévisibles, afin que ces opérations soient couronnées de succès.

Nous savons que les dépenses militaires des 15 plus grands pays du monde ont représenté pour la seule année 2010 la somme de 1 600 milliards de dollars des États-Unis, alors que le total cumulé de toutes les dépenses des opérations de maintien de la paix de 1948, leur origine, à 2010 n'a représenté que 69 milliards de dollars, soit 23 fois moins. Or l'actualité récente concernant les agissements des terroristes démontre le caractère global de la menace du terrorisme qui touche les citoyens de toutes les nations du monde. Cette réalité ne saurait être occultée et exige par conséquent une solidarité internationale plus forte en vue du renforcement du système international de sécurité collective des Nations Unies.

En conclusion, et fort de ce qui précède, je voudrais faire écho ici, s'agissant du financement de la MISMA, de la demande formelle exprimée le samedi 19 janvier 2013 par le Président Alassane Ouattara, Président en exercice de la CEDEAO, lors du sommet extraordinaire de la CEDEAO sur le Mali qui s'est tenu

à Abidjan, qui exhorte le Secrétaire général et le Conseil de sécurité à adopter rapidement le dispositif d'appui logistique financé par les Nations Unies et à mettre en place le fonds d'affectation spéciale pour garantir l'efficacité de l'action de la MISMA.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Mugerwa (Ouganda) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter, ainsi que la délégation pakistanaise, de la compétence avec laquelle vous vous acquittez de vos responsabilités à la tête du Conseil de sécurité au cours de ce mois. Nous vous remercions d'avoir organisé cet important débat portant sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé éclairant de ce matin.

Le présent débat se tient à un moment où l'action de maintien de la paix des Nations Unies connaît d'importants changements, avec des opérations de plus en plus complexes et multidimensionnelles. La nature des mandats de maintien de la paix a également changé, car les missions sont de plus en plus déployées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, s'occupent de la protection des civils et exigent des règles d'engagement plus rigoureuses et plus claires. Dans le même temps, les efforts visant à régler les conflits par des moyens pacifiques sont mis à l'épreuve par de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité mondiales, y compris le terrorisme, la piraterie et la criminalité transnationale organisée. Les conséquences humanitaires des conflits violents pour les populations civiles innocentes, dont des femmes et des enfants, sont alarmantes.

Il est donc essentiel de continuer à rechercher les voies et moyens d'améliorer les capacités et l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies par le biais d'une approche multidimensionnelle, en renforçant la coordination entre tous les acteurs afin d'assurer une intervention cohérente et en temps opportun. L'Ouganda voudrait appeler l'attention sur les quatre points suivants.

Premièrement, il est crucial de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies et celles autorisées par les Nations Unies, telles que la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie et, plus récemment, la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, aient

des mandats, des objectifs et des structures de commandement clairement définis et soient dotées de ressources suffisantes, sur la base d'une évaluation réaliste de la situation sur le terrain. Nous estimons que chaque mission doit prendre en compte les besoins et priorités des pays concernés, en concertation avec les autorités nationales et les autres parties intéressées, et ce dès le début du processus de planification des missions.

Aujourd'hui plus que jamais, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent pouvoir s'adapter aux défis émergents, en étant dotées de ressources et de capacités nécessaires. Par conséquent, nous voudrions souligner qu'il faut régler d'urgence la question des pénuries qui existent dans certaines missions, notamment en ce qui concerne les moyens aériens tels que les hélicoptères dans un certain nombre de missions, si nous voulons que ces opérations de maintien de la paix de plus en plus complexes et multidimensionnelles soient menées à bien. Comme nous l'avons déjà souligné, l'inefficacité des capacités de maintien de la paix à travers le monde risque de compromettre gravement la crédibilité de l'ONU. Malheureusement, je crois qu'il y a plusieurs incidents qui pourraient servir d'illustration à cet égard.

Deuxièmement, nous appelons au renforcement du dialogue et de la coopération entre le Conseil de sécurité, les pays fournisseurs de contingents et des effectifs de police et le Secrétariat pour relever les défis du maintien de la paix dans un esprit de partenariat, de coopération et de confiance mutuelle.

Troisièmement, pour relever les défis liés à une action de maintien de la paix multidimensionnelle, il faut un effort collectif, comme nous avons pu nous en rendre compte ces derniers temps. Nous saluons les efforts déployés par les Nations Unies pour renforcer leurs partenariats avec les organisations régionales et sous-régionales en ce qui concerne les questions de paix, sécurité et développement. Nous appelons le Conseil de sécurité à continuer d'appuyer les initiatives régionales et à renforcer leur capacité à contribuer aux efforts de maintien de la paix et de la sécurité internationale. Nous avons été témoins du rôle important et des contributions considérables de l'Union africaine et des organisations sous-régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Conférence internationale sur la région des

Grands Lacs en matière de maintien de la paix et de règlement des conflits.

Quatrièmement, tel que l'a reconnu le Sommet mondial de 2005, le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont inséparables et se renforcent mutuellement. Les perspectives de promouvoir une paix durable dans les pays en conflit ou sortant de conflit sont améliorées par des dividendes de la paix tangibles telles que la fourniture de services de base et l'amélioration des conditions de vie des populations touchées.

Pour aboutir à des résultats satisfaisants, il est crucial d'intégrer des activités et des tâches de consolidation de la paix, comme l'appui au renforcement des capacités nationales et les projets à effet rapide, dans les premières phases du maintien de la paix. Nous soulignons également la nécessité d'une coordination plus étroite entre les pays touchés, les missions de maintien de la paix, les équipes de pays des Nations Unies et les acteurs du développement pour jeter les bases d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables. En particulier, il convient d'accorder plus d'attention au renforcement des capacités et des institutions nationales dans des domaines clés tels que la réforme du secteur de la sécurité, l'ordre public, le système judiciaire et la fonction publique, en vue d'une transition en douceur après le retrait des missions de maintien de la paix.

Pour terminer, l'Ouganda rend hommage aux hommes et aux femmes pleins d'abnégation déployés dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde, souvent dans des situations dangereuses et hostiles, pour leur dévouement et leur courage. Nous nous souvenons de ceux qui ont fait le sacrifice ultime dans leur quête de la paix au service de l'humanité et nous honorons leur mémoire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Sénégal.

M. Diallo (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais me réjouir de la tenue de ce débat du Conseil de sécurité sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix, thème dont l'importance reflète, à bien des égards, l'intérêt que votre gouvernement prête à cette mission essentielle de notre Organisation.

Les opérations de maintien de la paix ont apporté une contribution inestimable à l'œuvre de construction d'une paix viable depuis la résolution 50 (1948)

instituant l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine jusqu'à la résolution 2085 (2012) autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine. Aussi, d'une simple force de surveillance d'un cessez-le-feu, les opérations de maintien de la paix ont-elles évolué pour se muer, selon le cas, en mission de rétablissement, d'imposition, voire de consolidation de la paix.

En raison de ces profondes mutations, il est devenu impérieux de réévaluer ces missions sous toutes leurs facettes. En effet, l'apparition de nouvelles menaces à la paix et à la sécurité internationales, comme le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, la multiplication des conflits internes, terreau fertile à la violation des droits de l'homme, ou encore les effets pervers de la pauvreté, nous amènent à repenser, à juste titre, le mandat des opérations de maintien de la paix.

Le succès des opérations de maintien de la paix reste tributaire de la prise en compte de l'ensemble des paramètres de nature à influencer sur la réalisation d'une paix durable, comme le soulignent plusieurs rapports, notamment celui du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, intitulé : « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » (voir A/59/565). Ainsi, en sus du mandat originel d'assurer la sécurité, d'aider à la reconstitution des forces de défense et de faciliter l'aide humanitaire, doit-on également assigner aux opérations de maintien de la paix, la mission de contribuer à la protection des droits de l'homme, de soutenir les processus politiques jusqu'à l'instauration d'institutions fortes garantissant la démocratie et l'état de droit, mais aussi d'accompagner la reconstruction économique du pays, sans oublier la lutte contre certaines pandémies.

Le processus politique dont dépend la fiabilité de toute œuvre de paix doit rester inclusif et représentatif des diverses forces sociales qui interviennent dans un conflit. Nous en avons eu une parfaite illustration au Timor-Leste, où la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) a réussi à organiser des élections présidentielle et législatives libres et transparentes, en collaborant efficacement avec tous les protagonistes de la crise. La réussite de la MINUT est d'autant plus exemplaire que la réforme du secteur de la sécurité à laquelle elle a procédé, notamment de la police, atteste parfaitement des capacités de la jeune nation timoraise à prendre en charge cet important volet de son avenir.

Il convient aussi de mettre en exergue le rôle prépondérant que jouent la protection des droits de l'homme et l'assistance humanitaire dans la préservation de la sécurité et l'instauration d'un climat propice à la paix. Les violations des droits humains, particulièrement ceux des enfants et des femmes, ne peuvent s'accommoder du processus de paix souvent connu pour sa fragilité. La lutte contre l'impunité ne doit pas, par conséquent, être sacrifiée sur l'autel de la réconciliation nationale. Elle doit plutôt contribuer à asseoir une nouvelle société s'appuyant sur le respect de la dignité humaine et l'obligation de rendre justice à tous ses membres. À cela s'ajoute l'énorme et redoutable défi de la reconstruction économique dont le succès permet d'obvier à toute reprise des hostilités à laquelle seraient tentés ceux qui s'estiment écartés des retombées de la paix recouvrée.

L'examen de cette approche multidimensionnelle me donne également l'occasion de me réjouir de l'option consistant à coopérer avec les organisations sous-régionales pour mettre en place des forces hybrides, mais aussi à la conception de la coopération intermissions qui permet aujourd'hui de mutualiser les troupes sur différentes zones d'opérations. C'est dire toute l'étendue et la complexité qui s'attachent au déploiement d'une mission de maintien de la paix.

Aussi, conscient des multiples menaces à la paix et à la sécurité collectives et convaincu de la nécessité d'y remédier, mon pays a, dès son accession à la souveraineté nationale, inscrit le maintien de la paix au cœur de sa politique étrangère. Perpétuant cette tradition au service de la paix mondiale, les forces de défense et de sécurité sénégalaises fournissent actuellement 2 113 éléments répartis sur plusieurs théâtres d'opérations, notamment au Darfour, en Haïti, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Libéria, ou encore au Soudan du Sud. Classé quatorzième pays fournisseur de contingents et quatrième pays fournisseurs d'agents de police aux opérations de maintien de la paix, le Sénégal réaffirme son attachement à un monde libéré du spectre de la guerre et réitère sa foi en l'idéal de paix qui constitue la trame d'action de notre Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier la présidence pakistanaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public opportun sur une question très importante, ainsi que pour ses remarques liminaires. Nous nous félicitons de

l'adoption, ce matin, de la résolution 2086 (2013). Nous ne doutons pas que les recommandations et remarques faites au cours de ce débat contribueront à accroître l'efficacité de cet instrument important et à souligner la pertinence d'une approche multidimensionnelle.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Tunisie, qui contribue depuis 1960 aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, accorde une très grande importance aux activités de maintien de la paix des Nations Unies et à leur rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Les militaires tunisiens et, depuis quelque temps, les agents de police tunisiens, déployés dans le cadre de missions des Nations Unies, ont été salués pour les résultats qu'ils ont obtenus dans des conditions et des environnements difficiles.

La nature des menaces à la paix et à la sécurité internationales a évolué au fil des décennies, de même que les problèmes rencontrés par les missions de maintien de la paix. La nature des conflits a changé et ils sont aujourd'hui en grande partie liés au fait que les institutions publiques ne sont pas en mesure d'être opérationnelles et de fonctionner efficacement. Les soldats de la paix, qui devaient autrefois se limiter à protéger des frontières contre d'éventuelles menaces, sont aujourd'hui déployés pour protéger les institutions publiques et les civils. Les conflits internes et les difficultés liées à la prise de mesures plus efficaces et durables ont entraîné un élargissement de la portée et des mandats des opérations de maintien de la paix.

Les nouvelles responsabilités, qui dépassent la nature des rôles politique et militaire du maintien de la paix, mettent en avant le lien solide entre maintien et consolidation de la paix et leur complémentarité accrue. Il est communément admis qu'ils se renforcent mutuellement.

Bien qu'ils ne fussent pas courants à l'époque de l'élaboration de la Charte des Nations Unies, le maintien et la consolidation de la paix reflètent l'esprit de la Charte qui caractérise les efforts collectifs. Dans cet esprit, nous devons continuer de nous pencher sur la manière dont nous envisageons, ensemble, les scénarios d'après-conflit. Nous devons poursuivre nos efforts de compréhension des liens existants entre développement, paix et sécurité, et proposer des solutions. Notre objectif

est d'assurer des transitions sans heurt vers une paix durable, une sécurité et un développement durables.

L'ONU doit jouer un rôle central dans l'adoption d'une vision commune de la consolidation de la paix et réunir les différents acteurs, y compris les autorités nationales et les acteurs du développement. Les opérations de maintien de la paix doivent être menées dans le cadre d'un mandat cohérent, précis et réaliste. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix, les organisations régionales et sous-régionales et les fonds et programmes internationaux doivent assurer une évaluation et une coordination constantes pour garantir une transition sans heurt vers une situation d'après-conflit. À cet égard, ma délégation tient à rappeler le rôle remarquable joué par la Commission de la paix qui donne des directives et propose des stratégies concernant les activités de consolidation de la paix menées après un conflit.

À ce jour, les opérations de maintien et de consolidation de la paix tiennent plus que jamais compte de la réalité de la situation sur le terrain. À cet égard, nous insistons sur l'importance de la participation des femmes et des compétences linguistiques, entre autres exigences, pour faciliter les échanges avec les populations locales.

Les efforts collectifs exigent la pleine participation des pays fournisseurs de contingents à l'élaboration des stratégies et à la prise de décisions pour garantir l'efficacité des activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. En outre, les pays qui, de manière générale, sont aux prises avec des difficultés économiques et financières ne devraient pas avoir à fournir des contingents ni à prendre en charge leur financement. Il est extrêmement important que la question non résolue du remboursement des dépenses relatives aux contingents soit réglée le plus rapidement possible.

La Tunisie défend le rôle et la pertinence des organisations régionales dans le maintien et la consolidation de la paix. L'Union africaine en particulier renforce ses capacités de consolidation de la paix après un conflit. La communauté internationale devrait apporter un ferme appui à ces efforts. Les acteurs de la consolidation de la paix, y compris les institutions financières, devraient jouer un rôle important à cet égard. Il incombe également à l'ensemble de la communauté internationale de fournir les ressources nécessaires. Les opérations de maintien et de consolidation de la paix sont menées pendant des décennies et exigent que les

ressources appropriées soient fournies sur de longues périodes.

Ma délégation tient à souligner que la Tunisie, qui a une vaste expérience de plus de 50 ans dans le domaine du maintien de la paix, reste pleinement déterminée à contribuer activement aux efforts de maintien et de consolidation de la paix. Elle est prête à déployer d'autres contingents et à fournir une expertise supplémentaire, motivée par les idéaux et objectifs des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Arménie.

M^{me} Khoudaverdian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public afin que nous échangions nos vues sur le maintien de la paix et ses nobles objectifs, et que nous affirmions notre attachement collectif à la cause de la paix internationale et régionale. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé et des efforts sérieux qu'il déploie pour renforcer les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

L'Arménie s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Nous voudrions toutefois faire quelques observations à titre national.

Depuis 1948, les activités de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué pour devenir un instrument dynamique du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Aujourd'hui, le maintien de la paix joue un rôle indispensable dans la mise en place des conditions nécessaires à une paix et à une sécurité durables dans de nombreuses sociétés exposées aux conflits.

L'Arménie considère que l'objectif plus général de règlement des conflits par des moyens pacifiques et d'accords durables ne peut être atteint que par l'adoption d'une approche globale, y compris un investissement important dans la prévention, la facilitation et la médiation politiques dans des instances convenues au niveau international. À cet égard, il importe de réévaluer les moyens par lesquels l'ONU et d'autres organisations régionales aident les pays sortant d'un conflit. Nous devons défendre le principe qui commande de ne pas faire de mal et examiner la manière dont nous opérons dans différentes situations afin de garantir que nos actions ne minent pas les processus de médiation et de négociation existants.

Nous partageons les vues exprimées par les membres du Conseil et les autres orateurs qui demandent que soit accordée une attention plus systématique aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et à la consolidation de la paix après les conflits, et nous estimons que cela doit se refléter fréquemment dans les délibérations du Conseil.

Le présent débat public nous offre une occasion d'examiner certains des principaux problèmes liés à l'agenda de maintien de la paix, à savoir les dimensions politiques du maintien de la paix et de la consolidation de la paix et la relation entre sécurité et développement.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont également considérées comme essentielles à la consolidation de la paix dans les situations postconflituelles sur la base du respect des normes internationales et des principes de base du maintien de la paix, notamment le consentement des parties au conflit, l'impartialité et le non-recours à la force.

L'Arménie demeure attachée aux initiatives de paix postconflituelles et estime que le Conseil de sécurité doit continuer de renforcer l'état de droit et de promouvoir les initiatives de développement en appuyant les mécanismes de consolidation de la paix tels que la Commission de consolidation de la paix, qui aide les pays sortant d'un conflit à se relever et à lancer un processus de réintégration en vue de prévenir la reprise du conflit armé et de bâtir une paix durable fondée sur des stratégies efficaces de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix.

Il convient de noter que la Commission de consolidation de la paix a assumé une tâche importante dans le cadre des initiatives de maintien de la paix des Nations Unies s'agissant de définir les stratégies à mettre en œuvre après un conflit, et nous trouvons encourageant le fait que les précédents rapports indiquent qu'elle a enregistré des réussites et des résultats satisfaisants dans certains pays.

Il importe également que les programmes adoptés soient conçus en fonction des pays, fondés sur les besoins et axés sur des objectifs afin de garantir une adhésion continue de la population touchée et de garantir leur réussite.

L'Arménie s'associe aux précédents orateurs pour réaffirmer qu'il importe de favoriser une participation égale et effective des femmes à tous les stades du processus de paix, ainsi que leur participation aux initiatives de prévention et de règlement des conflits et à

la transition du conflit à la paix. Les femmes soldats de la paix jouent un rôle de modèles dans l'environnement local, améliorant notamment l'accès et l'appui aux femmes locales et contribuant à l'autonomisation des femmes de la communauté concernée. Ces contributions permettent d'améliorer la situation de sociétés entières.

Pour terminer, je tiens à rendre un hommage particulier aux dizaines de milliers de Casques bleus qui, au long des années, défendent la cause de la paix sous la bannière des Nations Unies. L'Arménie applaudit leur professionnalisme, leur dévouement et leur sacrifice, qui sont indispensables au rétablissement de la paix et de la stabilité et qui apportent l'espoir aux millions de personnes touchées par des conflits dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'El Salvador.

M. García González (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, ma délégation se félicite que vous ayez pris l'initiative de convoquer le présent débat public du Conseil de sécurité sur le thème « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle ». Dans le monde actuel, ce concept est essentiel en vue de comprendre non seulement le contexte international, mais également la portée de l'entreprise de sécurité collective menée par l'ONU, par le biais de cet organe principal, et la manière dont les pays qui sont passés d'une situation de conflit à la consolidation de la paix, comme El Salvador, peuvent contribuer à cette entreprise.

Nous nous associons à l'intervention prononcée par l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de la République arabe d'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés.

La Réunion plénière de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'ONU, qui s'est tenue en 2005, a représenté une avancée importante pour notre Organisation en ce qui concerne sa conception et sa vision stratégique de la forme, du contenu et du déploiement des opérations de maintien de la paix, notamment pour ce qui est des enseignements retenus du terrain à la suite d'une série de conflits, par exemple grâce à la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador s'agissant du conflit qui s'est déroulé dans mon pays, El Salvador.

Cette amélioration qualitative a été renforcée par la décision de créer la Commission de consolidation de la paix, organe à composition hybride qui est cependant

doté d'une très large vision stratégique puisqu'il jette des ponts et crée des voies de communication dans les pays qui sortent d'un conflit et se lancent dans des processus de consolidation de la paix afin de s'orienter par la suite, de manière dynamique et dialectique, vers le développement comme unique moyen de faire face aux causes structurelles du conflit et d'instaurer un développement durable.

Dans un contexte multipolaire, les diverses crises à travers le monde entier, qui ont un effet négatif sur le niveau de vie des populations et des pays, comme la crise économique et financière internationale, qui fait rage depuis 2008 et qui continue clairement de faire ressentir ses effets dans divers endroits du monde; la crise environnementale, au cœur de laquelle se trouvent les effets dévastateurs des changements climatiques et qui contribue également à accentuer la vulnérabilité des petits pays; les changements politiques à l'intérieur des pays à revenu moyen et intermédiaire, dans diverses régions du monde, qui ont aussi d'importantes répercussions géopolitiques et géostratégiques au niveau mondial; et l'impact mondial de phénomènes tels que les migrations internationales et d'autres problèmes complexes liés au trafic et au commerce illicites de drogues et d'armes aussi bien qu'à l'impact de la criminalité transnationale organisée – toutes font que l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix revêt une importance capitale en vue de garantir la sécurité collective.

D'autre part, il convient de réfléchir à la nécessité de poursuivre la réforme du Conseil de sécurité. C'est une question fondamentale directement liée à la vision et aux objectifs stratégiques à court, moyen et long terme définis aux fins du déploiement des opérations de maintien de la paix.

Selon notre délégation, le moment est venu de concevoir les opérations de maintien de la paix en adoptant une perspective large et globale qui intègre dès le début les aspects traditionnels des opérations de maintien de la paix, mais qui les conjugue avec un mandat stratégique afin de mettre en place, lorsque les conditions sur le terrain le permettent, les composantes de la consolidation de la paix et du développement durable, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui sont essentielles si l'on veut instaurer la stabilité, la paix, la liberté et le développement dans les peuples sortant d'un conflit.

Cette vision doit également comporter une expression institutionnelle au sein du système des

Nations Unies, laquelle doit se traduire par un renforcement de l'interaction et de la collaboration entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et les organismes, fonds et programmes de développement.

Pour terminer, il importe de souligner que l'évolution conceptuelle des opérations de maintien de la paix, de nouveau envisagées dans une perspective large et intégrale, doit contribuer au renforcement de la sécurité collective dans un monde de plus en plus interconnecté et interdépendant, et ce dans l'intérêt de l'humanité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, ma délégation tient à remercier la délégation pakistanaise d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et elle se félicite de la participation de M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères.

La délégation sri-lankaise s'associe à la déclaration faite par la délégation égyptienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Les missions de maintien de la paix des Nations Unies incarnent l'un des meilleurs exemples de rassemblement de nations au nom de la paix et de la sécurité, dans le respect des objectifs consacrés par la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, les soldats de la paix des Nations Unies constituent l'un des éléments les plus reconnus de l'ONU. Au fil des ans, nous avons vu l'évolution des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, passant d'un rôle traditionnel à un rôle multidimensionnel qui inclut les aspects de la consolidation de la paix, voire de l'imposition de la paix.

Nous sommes convaincus que les résultats et la direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être examinés à intervalles réguliers pour qu'elles demeurent concentrées sur les priorités, les principes fondamentaux de l'ONU, les objectifs des États Membres et des réalités sur le terrain. Nous ne devons pas laisser les missions de paix s'enliser dans des structures désuètes. Nous espérons que ce débat public nous aidera à mettre l'accent sur l'évolution des relations entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

Étant les artisans des premières étapes de consolidation de la paix, les Casques bleus peuvent jouer un rôle crucial durant la phase de transition afin d'éviter une reprise du conflit en consolidant les éléments de base de la sécurité, en fournissant des services essentiels, en aidant au renforcement des institutions et à la revitalisation économique. Les opérations de maintien de la paix ne doivent pas être considérées comme un substitut au règlement des causes profondes des conflits, car les conflits armés violents peuvent découler d'un certain nombre de raisons très diverses. Elles doivent être considérées uniquement comme un outil efficace permettant de créer un environnement propice au traitement des questions de causalité d'une manière cohérente, bien planifiée, coordonnée et globale, en mettant en œuvre des solutions politiques et des stratégies de développement appropriées.

De nombreux conflits trouvent leurs racines dans la misère économique, la marginalisation et le manque de perspectives. Pour que les objectifs du maintien de la paix soient atteints, ces aspects doivent également être pris en compte.

Pour s'acquitter de leur rôle d'artisans des premières étapes de la consolidation de la paix, les Casques bleus des Nations Unies doivent être conscients des défis de la consolidation de la paix dès la création d'une mission. Les soldats de la paix ne doivent être déployés qu'après une évaluation minutieuse de la situation de conflit. Le but ultime des opérations de maintien de la paix doit être d'instaurer la paix et de renforcer les capacités nationales et institutionnelles des pays concernés pour leur permettre de gérer leurs propres affaires sans ingérence extérieure. Une fois que le cadre de base de la paix a été défini et qu'une structure a été mise en place pour remédier aux causes profondes, il faut envisager une stratégie de sortie pour le retrait des Casques bleus. Le retrait des soldats de la paix ne doit jamais être précipité, comme cela s'est produit dans certains cas. Les stratégies de sortie doivent être élaborées avec soin, notamment en gardant à l'esprit la sécurité des soldats de la paix. Une transition réussie ne peut être garantie que par l'élaboration de mandats clairs, crédibles et réalisables.

Du personnel militaire et de police bien formé et expérimenté peut jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix. Il importe que les critères de sélection des contingents de maintien de la paix demeurent un professionnalisme et une intégrité avérés et reconnus.

L'équipement nécessaire pour les missions doit provenir de toutes les sources disponibles. Nous sommes surpris que la question de l'équipement soit toujours un problème.

Nous rendons hommage aux nombreux soldats de la paix et au personnel associé ayant sacrifié leur vie dans l'exercice de leurs fonctions pendant toutes ces années.

Sri Lanka est fermement convaincue que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être menées dans le respect des principes fondamentaux. Le consentement des parties, l'impartialité et la prise en considération des conditions locales jouent un rôle essentiel à cet égard. Toutes les missions de maintien de la paix doivent respecter les principes de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de la non-intervention dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale des États.

L'élaboration de politiques et de stratégies de maintien de la paix doit se faire par le biais de processus intergouvernementaux. La coopération entre le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les pays fournisseurs de contingents fait partie intégrante de la réussite des mandats des opérations de maintien de la paix.

Nous affirmons le rôle du Comité spécial des opérations de maintien de la paix en tant qu'organe central chargé de l'élaboration des politiques. Selon nous, en dépit de leurs lacunes, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent largement supérieures – en termes d'efficacité et d'efficience – aux autres options. Les mandats diversifiés et multidimensionnels sont essentiels, car ils améliorent l'efficacité des missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous espérons que ce débat se penchera également sur l'importance de fournir des ressources suffisantes aux missions de maintien de la paix pour qu'elles puissent s'acquitter de leurs mandats. Nous soulignons que le manque de ressources et les problèmes relatifs au remboursement des dépenses liées aux opérations de maintien de la paix doivent être réglés de manière à ne pas faire porter indûment le fardeau aux pays fournisseurs de contingents, dont certains subventionnent en réalité l'ONU.

De la phase de planification jusqu'au déploiement effectif, il est impératif de mener des consultations étroites concernant le manque de ressources et de

procéder à leur évaluation minutieuse. Tous les acteurs des partenariats de maintien de la paix doivent œuvrer de concert pour obtenir les meilleurs résultats.

Pour finir, Sri Lanka a le plaisir de réaffirmer son attachement sans faille au Département des opérations de maintien de la paix et aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous sommes honorés d'avoir pu servir aux côtés d'autres États Membres dans un certain nombre d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous poursuivons la formation et l'évaluation des soldats de la paix à Sri Lanka afin de conserver les normes les plus élevées en matière de maintien de la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Sarki (Nigéria) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à exprimer sa profonde gratitude à votre délégation, Monsieur le Président, pour avoir organisé cet important débat sur l'approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous tenons à remercier votre gouvernement d'avoir permis à votre Secrétaire d'État aux affaires étrangères de présider ce débat. Nous remercions également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son exposé sur cette importante question.

Nous avons l'honneur de nous associer à la déclaration faite par la délégation égyptienne au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le maintien de la paix ne consiste pas uniquement à séparer les belligérants ou à faire appliquer un cessez-le-feu; il consiste aussi à renforcer les capacités de l'État à assurer la sécurité et à répondre aux besoins de développement. En investissant donc dans le maintien, l'établissement et la consolidation de la paix, on peut également sauver des millions de vies, comme l'a fait observer à juste titre l'ancien Secrétaire général Kofi Annan dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005).

En tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, le Nigéria continuera de faire montre d'un vif intérêt pour toutes les questions relatives au maintien de la paix et à la sécurité internationales et de contribuer aux efforts des Nations Unies dans ce domaine.

Les soldats de la paix nigériens ont servi dans diverses contrées depuis notre indépendance en 1960, et ont apporté confort et sécurité à un nombre incalculable de civils innocents dans de nombreux pays. Nous nous engageons à poursuivre notre collaboration constructive avec l'ONU pour faire respecter la Charte des Nations Unies et maintenir la paix et la sécurité internationales.

Nous constatons que ces dernières années – en particulier compte tenu de la nature changeante des conflits et des exigences complexes en matière de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de reconstruction nationale au lendemain d'un conflit – le rôle traditionnel des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qui avait jusque-là porté sur le strict respect des cessez-le feu, a laissé place à des opérations beaucoup plus complexes et polyvalentes. Aujourd'hui, le maintien de la paix est devenu un effort multidimensionnel dans lequel une variété d'objectifs sont poursuivis parallèlement. Il ne fait aucun doute que cela a ajouté un énorme fardeau à l'ONU et nécessite un financement considérable pour fonctionner avec succès. Outre cela, les contingents du maintien de la paix doivent désormais inclure une kyrielle d'acteurs – allant des conseillers civils au personnel militaire et de police – afin non seulement d'imposer la paix, mais également d'entreprendre la reconstruction, la réconciliation et la remise en état des institutions. Il ne fait également aucun doute que c'est ce qui a inspiré la décision du Conseil de sécurité d'inclure la consolidation de la paix dans le cadre du mandat global des opérations de maintien de la paix.

Nous pensons qu'il est certes devenu nécessaire – voire essentiel – que la communauté internationale mène des opérations de maintien de la paix, mais il nous faut néanmoins bien comprendre que les conflits et les guerres restent inadmissibles, et qu'il faut tout faire pour éviter qu'ils n'éclatent en premier lieu. Nous aimerions voir les ressources mondiales, particulièrement celles des Nations Unies, consacrées à empêcher que les conflits n'éclatent. Nous pensons qu'il faut consacrer davantage de ressources à la prévention, plutôt qu'à l'endiguement, des conflits. Nous estimons aussi qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies se donne tous les moyens de surveiller tous les points chauds dans le monde qui peuvent voir se déclarer des hostilités et d'intervenir en temps opportun pour empêcher les crises. Toutefois, puisque le maintien de la paix est toujours nécessaire et qu'il est en fait un facteur indispensable dans les activités des Nations Unies, nous

pensons qu'il faut qu'il soit tenu compte des points suivants dans toutes les activités de ce type.

En premier lieu, il faut mettre en place des systèmes permettant de répartir les capacités de maintien de la paix qui permettront aux Nations Unies et aux organisations régionales, comme l'Union africaine, de travailler la main dans la main. Il faut aussi créer des capacités de réserve auxquelles peuvent emprunter à la fois les Nations Unies et les partenaires régionaux.

Deuxièmement, il nous faut accroître la composante civile dans les mandats de toutes les opérations de maintien de la paix aux fins de renforcer la reconstruction après un conflit, d'approfondir la réforme du secteur de la sécurité et de reconstruire les institutions civiles.

Troisièmement, il nous faut accroître aussi bien le suivi que la surveillance des capacités des États Membres et du Secrétariat dans toutes les opérations de maintien de la paix, afin de garantir le respect de l'état de droit et celui des règles de bonne conduite par tous les soldats des contingents.

Quatrièmement, il nous faut travailler à inclure les ressources de paix locales, comme les groupes de femmes, les jeunes et les organisations de la société civile, les chefs religieux, les chefs traditionnels et autres chefs de communautés et collectivités, entre autres, en tant que partie intégrante de toutes les opérations de maintien de la paix.

Cinquièmement, il nous faut mettre à la disposition du Secrétariat des ressources adéquates pour créer des missions intégrées de maintien de la paix et de consolidation de la paix mieux organisées et axées sur les résultats.

Enfin, ma délégation pense qu'il faut penser à confier aux pays fournisseurs de contingents ayant accumulé une grande expérience des missions de maintien de la paix lorsque celles-ci ont un mandat comportant des tâches de consolidation de la paix. Le savoir-faire accumulé lors de premières opérations les préparera à relever correctement les défis et à atteindre les objectifs fixés dans leur mandat. En outre, ces pays fournisseurs de contingents ne nécessitent que peu ou pas du tout une formation avant le déploiement sur l'exécution de mandats renforcés, ce qui permet donc aux Nations Unies et au monde entier de faire des économies substantielles en argent et en matériel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Shaanika (Namibie) (*parle en anglais*) : Je serai bref. Ma délégation se joint aux autres représentants pour vous remercier, Monsieur le Président, d'assumer la présidence du Conseil. Nous vous félicitons aussi d'avoir programmé cet important débat sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le document de réflexion que vous avez distribué sur le thème « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle » (S/2013/4, annexe), a été très utile pour orienter nos délibérations aujourd'hui. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de sa déclaration pénétrante sur cet important sujet.

Ma délégations s'associe à la déclaration faite par l'Ambassadeur Mootaz Ahmadein Khalil, Représentant permanent de l'Égypte, au nom du Mouvement des pays non alignés, mais je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

La nature et la portée des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont évolué au fil des ans depuis le premier déploiement en 1948. Cette évolution s'est accompagnée d'obstacles et de complications. Pour surmonter les obstacles et répondre aux exigences nouvelles, il est essentiel de mettre en place les conditions propices au succès des missions dès la première phase. De même, il faut que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, trouve à tout moment la volonté politique nécessaire pour bien faire comprendre qu'elle est déterminée à agir.

Nous sommes convaincus que la paix est le fondement du développement durable. Il importe donc de la promouvoir et de s'efforcer, chaque fois qu'elle est menacée, de la maintenir et de la préserver. Si toute opération est unique, les enseignements tirés de l'expérience du passé peuvent servir à orienter les opérations pour éviter la répétition des mêmes erreurs.

Certes, les opérations de maintien de la paix continuent d'être un moyen essentiel de venir en aide aux populations dans les zones de conflit en proie au fléau de la guerre, mais il faut mettre fortement l'accent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Une fois le conflit réglé, la tâche de consolidation de la paix ne reste pas moins difficile. Elle nécessite souvent bon nombre de mesures correctives pour peser la réconciliation sur les balances de la justice. Une telle

action nécessite un personnel bien formé, discipliné et motivé.

Les organisations régionales et sous-régionales sont tout aussi bien d'importants partenaires dans le règlement des conflits à travers le monde, tel que prévu au titre du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Il importe donc de renforcer la capacité d'alerte rapide des organisations régionales pour surveiller et détecter les conflits potentiels et les contenir avant qu'ils n'éclatent.

La participation des femmes aux opérations de maintien de la paix mérite d'être particulièrement saluée. Souvent, les femmes dans les missions de maintien de la paix sont une source d'inspiration pour les femmes et les filles dans les régions du monde en proie aux conflits. Pour ce qui la concerne, la Namibie a entendu l'appel lancé par le Secrétaire général et désigné des femmes pour servir dans différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies.

Tandis que de nombreux conflits aujourd'hui éclatent entre acteurs locaux, les acteurs extérieurs doivent s'abstenir d'alimenter les conflits et user plutôt de leur influence pour aider à trouver des règlements à l'amiable. Voilà pourquoi la Namibie croit au respect de la souveraineté égale de tous les États. Ce principe constitue un pilier du droit international et il est le substrat des relations pacifiques entre pays.

La Namibie a bénéficié entre avril 1989 et mars 1990 d'une mission de maintien de la paix, lorsque le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), composé de Casques bleus et de surveillants venus de différentes régions de la planète, l'a aidé dans sa transition vers l'indépendance. Notre expérience a montré combien est importante l'appropriation nationale de la consolidation de la paix et la responsabilité de la garder. Le succès de la mission de la GANUPT a aussi inspiré à la Namibie un sentiment de responsabilité et l'a incitée à jouer un rôle modeste dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation tient à souligner qu'il importe de renforcer la coopération entre les pays fournisseurs de contingents, le Conseil de sécurité et le Secrétariat. Nous pensons que cela contribuera à un processus de prise de décisions ouvert, propre à influencer positivement sur les opérations de maintien de la paix.

Pour terminer, je voudrais aussi saisir cette occasion pour rendre un hommage spécial aux hommes et aux femmes de nombreux pays, notamment du vôtre, le

Pakistan, Monsieur le Président, qui ont fait le sacrifice suprême dans l'accomplissement de leur devoir pour instaurer la paix dans les régions du monde en proie à un conflit. En ce moment même, de nombreux Casques bleus dans diverses missions s'efforcent de leur mieux de rendre le monde meilleur et d'en faire un endroit plus sûr où nous puissions vivre. Ce n'est pas une tâche aisée et pourtant, confrontés à de multiples difficultés, ils font toujours preuve d'une volonté de fer pour redonner espoir aux populations désespérées et mettre un sourire sur le visage des enfants dans les zones de conflit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tchad.

M. Allam-mi (Tchad) : Ma délégation vous présente toutes ses félicitations pour votre présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir pris l'initiative d'organiser cet important débat. Nous nous félicitons également de l'exposé que le Secrétaire général nous a brillamment fait ce matin sur cette importante question.

Des interventions pertinentes ont été prononcées sur la question du maintien de la sécurité collective qui constitue le fondement même de l'existence du Conseil de sécurité. Ma délégation souscrit aux déclarations faites au nom des groupes desquels mon pays est membre, et particulièrement la déclaration faite par l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Aussi, mon intervention sera-t-elle brève. Permettez-moi d'abord d'évoquer quelques aspects de la question du maintien de la paix face à l'évolution, plusieurs années après la création des Nations Unies, des situations de crises menaçant la paix et la sécurité internationales.

Aujourd'hui, on ne peut pas parler de maintien de la paix durablement sans une mobilisation internationale pour remédier aux questions de la bonne gouvernance, de la sécurité intérieure et du terrorisme. Les jeunes démocraties sont souvent déstabilisées par des mouvements terroristes qui se camouflent sous le manteau d'une opposition politique ou armée. Au-delà de sa mission classique, l'Organisation des Nations Unies est ainsi appelée à soutenir des pouvoirs démocratiquement élus, à renforcer les capacités de leurs États pour éviter des dérapages pouvant déboucher sur la rupture d'une paix fragile dans ces pays, car ces ruptures pourraient représenter des menaces pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Il est évident que ces pouvoirs, souvent de transition – doivent faire montre d'une volonté politique pour régler leurs crises politiques et sociales intérieures.

Oui, pour la tolérance zéro, mais par réalisme, il nous faut reconnaître qu'il n'est pas moins vrai que l'indulgence de la communauté internationale s'impose vis-à-vis de ces pouvoirs afin de ne pas leur compliquer une tâche souvent complexe et difficile face à certaines oppositions plus préoccupées par la conquête du pouvoir que par la consolidation de la paix dans leur pays et son développement économique et social.

Par ailleurs, les opérations des Nations Unies sont souvent très lentes à se déclencher, ce qui implique pour les pays et les régions et sous-régions concernés par une menace à la paix et à la sécurité d'agir bien et vite et de prévenir des évolutions graves. C'est dire l'importance des organisations sous-régionales et régionales dans la prévention et le maintien de la paix. C'est ainsi qu'au début du mois de décembre 2012, face la crise centrafricaine, le Président Idriss Deby Itno, du Tchad, en sa qualité de Président en exercice de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) a réagi avec promptitude pour permettre l'amorce d'un dialogue fondamental et essentiel en pareille circonstance. Dans l'urgence il a fallu éviter que les combats s'étendent à la capitale en envoyant des forces tchadiennes pour s'interposer entre les belligérants et créer les conditions d'un dialogue politique. Dans l'urgence toujours, le Président Idriss Deby Itno a convoqué le 21 décembre une session extraordinaire de la conférence au sommet des chefs d'états et de gouvernement de la CEEAC qui a avalisé les initiatives du Président en exercice et pris des décisions importantes qui ont ouvert la voie à un processus de règlement pacifique de la crise centrafricaine.

S'agissant de la crise au Mali, le Tchad a obtenu dans l'urgence l'autorisation de l'Assemblée nationale pour acheminer au Mali une force conséquente de 2000 hommes environ, dans le contexte de la résolution 2085 (2012) autorisant le déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA).

Compte tenu du temps qui lui est imparti, ma délégation s'abstient de s'étendre sur les contributions multiformes du Tchad aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Toutefois, elle tient à rappeler que le Tchad a une expérience riche en enseignements du fait des crises intérieures qu'il a pu surmonter et des agressions extérieures auxquelles il a dû faire face, sans compter les contributions qu'il a apportées dans les opérations de maintien de la paix en République

démocratique du Congo, en Haïti, en Côte d'Ivoire, même en Syrie, et au Darfour.

Enfin, nous espérons que la communauté internationale nous aidera à supporter le poids de la prise en charge de la protection des réfugiés au Tchad que nous avons eu à prendre en charge avec les Nations Unies dans le cadre de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, ainsi que du coût du déploiement de nos forces en République centrafricaine et au Mali qui s'y ajoutent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Zimbabwe.

M^{me} Nyamudeza (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : Je me joins à tous ceux qui vous ont remercié, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le maintien de la paix est l'un des rôles les plus visibles, les plus difficiles et les plus critiques de l'ONU.

Le Zimbabwe souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Ma délégation estime également que le maintien de la paix est un outil crucial face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales; il permet aussi d'appuyer les processus complexes de transition de situations de conflit à la stabilité. Au fil des ans, le Zimbabwe a fait montre d'un ferme engagement en faveur des opérations de maintien de la paix en fournissant des contingents, des effectifs de police et des observateurs. Il est actuellement présent dans plusieurs missions des Nations Unies. Ma délégation continuera de contribuer aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix dont le mandat consiste à examiner tous les aspects des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Ma délégation est d'avis que la légitimité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est essentielle à leur efficacité à long terme. Il est de la plus haute importance que les missions de maintien de la paix se déroulent dans le respect des buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Qui plus est, le maintien de la paix doit observer trois principes de base des opérations de maintien de la paix, à savoir le consentement des parties, l'impartialité et le non-recours à la force, sauf à des fins de légitime défense ou de défense du mandat. Ils doivent également respecter

les principes de souveraineté, d'intégrité territoriale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Il importe à cet égard que les mandats soient clairement définis, que la filière hiérarchique soit unifiée et que les ressources existantes soient bien utilisées.

Les situations complexes et les défis auxquels sont confrontées les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et les attentes qu'elles suscitent, ne cessent de croître et de se multiplier. Néanmoins, tout le monde s'accorde à reconnaître que dans tout programme de paix, il faut examiner un certain nombre de facteurs interconnectés. De plus, il faudrait prendre des mesures générales non seulement pour établir la paix, mais pour veiller à sa consolidation durable. Ma délégation est d'avis qu'il faut donc chercher des solutions aux causes profondes des conflits, car le maintien de la paix ne saurait se substituer à une action politique ou à une conciliation locale. Il importe également d'améliorer l'efficacité de l'ONU dans toutes les phases des conflits, de la prévention au règlement et à la consolidation de la paix après un conflit.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont enregistré plusieurs succès au fil des années. Elles sont cependant confrontées à d'immenses défis du fait de la croissance du nombre et de la taille de ses opérations, et de la nature complexe et multidimensionnelle de leurs mandats. En outre, les difficultés financières auxquelles sont actuellement confrontés les États Membres, les divergences de vues sur les mandats à confier et, dans certains cas, le retrait du consentement du gouvernement hôte ajoutent aux défis et pressions qui pèsent sur le maintien de la paix. Nous sommes fermement convaincus que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent disposer des ressources suffisantes, en termes de financement, de matériel et de personnel, pour s'acquitter des mandats et des objectifs qui leur ont été assignés.

Il est indéniable que le partenariat est la clef de voûte du succès des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le rôle des pays fournisseurs de contingents dans le maintien de la paix demeure un élément de tout premier plan. Nous insistons sur la nécessité pour ces pays de participer pleinement à la formulation des politiques et à la prise de décisions afin d'atteindre le niveau de partenariat et d'efficacité auquel l'ONU aspire concernant ses activités de maintien de la paix. Étant donné la taille et le dynamisme des opérations de maintien de la paix, il importe d'avoir une coordination et une communication fortes entre les

pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, le Conseil de sécurité, le Secrétariat et les gouvernements hôtes.

Par ailleurs, il est important que les États Membres parviennent à un consensus sur l'élaboration des politiques et veillent à ce que les approches dont ils sont tous convenus soient effectivement mises en œuvre. Il faut impérativement éviter de modifier les mandats confiés aux missions de maintien de la paix sans consulter au préalable les pays fournisseurs de contingents. De plus, le Conseil de sécurité doit définir des mandats clairs et réalistes, en se fondant sur des évaluations objectives et sans se précipiter pour adopter des mandats qui n'ont pas d'assise politique ou ne s'accompagnent pas des ressources suffisantes. Nous estimons qu'un gonflement injustifié des capacités des opérations de maintien de la paix pourrait aisément brouiller la distinction entre maintien et rétablissement de la paix, voire remettre en question l'impartialité de la composante militaire des missions. Il est important également d'avoir des stratégies de sortie claires pour les différentes missions.

Comme le reconnaît l'Article 52 de la Charte des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle majeur dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Coopérer avec les organisations régionales n'est plus un choix mais une nécessité pour le Conseil de sécurité. Cette coopération doit se fonder sur les principes suivants : avantages comparatifs et complémentarité des rôles. Dans la mesure où les organisations régionales ont une plus grande proximité géographique avec les conflits et en comprennent souvent mieux le contexte, elles peuvent jouer, avec l'appui opportun du Conseil de sécurité, un rôle clef dans les domaines de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après le conflit.

À cet égard, le Zimbabwe salue le renforcement des relations entre l'Union africaine et l'ONU, et plus particulièrement entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. La coopération entre ces deux institutions dans le cadre des opérations de maintien de la paix déployées au Soudan et en Somalie a produit des résultats tangibles. Nous nous félicitons d'un tel niveau de coopération et voudrions qu'il soit transposé ailleurs le cas échéant.

Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle crucial pour aider les pays à poser les fondements de la paix, à réduire le risque d'une rechute et à établir les

bases du relèvement et du développement à long terme. Nous estimons nous aussi qu'il n'y a pas de paix durable sans une action contre la faim, la pauvreté et l'inégalité.

Le Zimbabwe est favorable à une plus grande intégration entre maintien et consolidation de la paix. Il importe donc de formuler une approche cohérente et intégrée du développement après un conflit qui se fonde sur les priorités du pays hôte et l'encouragement à se remettre durablement debout. À cet égard, nous insistons sur l'importance du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour renforcer les capacités nationales et mobiliser les ressources nécessaires au renforcement des institutions. Il est aussi capital de resserrer la coordination entre les opérations de maintien de la paix et le dispositif de consolidation de la paix du système des Nations Unies, notamment les institutions, fonds et programmes, tout en agissant en coopération étroite avec les autorités du pays concerné.

La sûreté et la sécurité des soldats de la paix revêtent la plus haute importance. Nous invitons instamment le Secrétariat et le Conseil de sécurité à continuer de considérer cette question comme une priorité.

En conclusion, le Zimbabwe insiste sur la valeur des partenariats entre tous les acteurs afin de garantir le succès d'ensemble des activités de maintien de la paix des Nations Unies. La paix internationale et la sécurité de tous doivent être nos seules guides et notre seul objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Ajawin (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à exprimer ses remerciements et toute sa gratitude au Pakistan et aux membres du Conseil de sécurité pour la convocation de cet important débat sur le thème « Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies : une approche multidimensionnelle ». Je tiens aussi à transmettre personnellement les remerciements de mon gouvernement au Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour l'appui qu'il continue de lui apporter en vue de garantir l'instauration de la paix, de la stabilité et du développement dans notre jeune État.

Depuis qu'elle est devenue indépendante du Soudan, le 9 juillet 2011, la jeune République du Soudan du Sud s'est attelée aux tâches gigantesques de l'édification de la nation et du développement.

Pour relever les défis qui se dressent devant mon pays s'agissant d'édifier la nation et de parvenir au développement, le Gouvernement sud-soudanais et l'ONU ont immédiatement lancé un plan d'appui à la consolidation de la paix. Cette initiative trouve son origine dans la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité qui demandait à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) d'établir un plan d'appui à la consolidation de la paix. Par la suite, le Secrétaire général a publié un rapport dans lequel il proposait de mettre en œuvre le paragraphe 18 de ladite résolution, où il était demandé au Représentant spécial du Secrétaire général pour la MINUSS de collaborer avec le Gouvernement de la République du Soudan du Sud, l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque mondiale, pour établir un plan d'appui du système des Nations Unies à des activités spécifiques de consolidation de la paix.

L'objectif fondamental de ce plan était de lancer la réforme du secteur de la sécurité, de procéder au renforcement institutionnel de la police, de fournir un appui à l'état de droit et au secteur de la justice, de promouvoir les capacités en matière de droits de l'homme, de permettre le relèvement rapide, d'élaborer des politiques nationales touchant les principaux aspects de l'édification et du développement de l'État et d'instaurer les conditions propices au développement dans le respect des priorités nationales, l'idée étant d'aider le pays à se doter d'un cadre commun de suivi des progrès dans ces domaines. Un an après le début des opérations de la MINUSS, des progrès tangibles peuvent déjà être observés. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment dans les domaines suivants.

Premièrement, en ce qui concerne la protection des civils, au cours des 12 derniers mois, mon pays a été la victime d'attaques injustifiées et non provoquées de la part du Gouvernement de la République du Soudan, notamment des bombardements aériens et autres incursions à la frontière. Ces agressions ont fait de nombreuses victimes civiles, en particulier des femmes et des enfants innocents. Bien que le devoir de protéger les civils soit l'une des priorités de mon gouvernement, nous voudrions qu'un mécanisme plus robuste soit mis en place au sein de la MINUSS pour protéger les civils vulnérables contre les bombardements aériens.

Deuxièmement, pour ce qui est de la communication et de la coordination avec le Gouvernement, nous comprenons qu'il est vital de communiquer et de

coordonner l'action avec la MINUSS, en particulier pour que celle-ci puisse réaliser les objectifs définis dans son mandat. La question des déplacements du personnel de la MINUSS dans le pays revêt une importance critique, le manque de communication entre le Gouvernement et les services chargés de la sécurité pouvant parfois entraîner des situations potentiellement dangereuses.

Ma délégation voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses condoléances au Gouvernement russe et aux familles des membres de l'équipage victime de l'accident d'hélicoptère survenu à Jonglei le 21 décembre 2012. Nous pouvons les assurer que le Gouvernement sud-soudanais est en train de mener une enquête juste et impartiale sur cet accident. Nous attendons désormais les conclusions de cette enquête.

Troisièmement, s'agissant de la question de l'infrastructure, la MINUSS a obtenu certains résultats en matière de développement des infrastructures. Toutefois, mon gouvernement estime qu'il faut que la Mission fasse plus encore pour développer l'infrastructure, notamment dans le cadre de projets à effet rapide comme ceux concernant les postes de police et les centres communautaires, en s'appuyant sur ses sites opérationnels à travers le pays. Étant donné que les routes au Soudan du Sud sont largement impraticables, nous encourageons la MINUSS à construire davantage de routes accessibles aux niveaux national, provincial et local. Quatrièmement, en ce qui concerne l'état de droit, le Gouvernement sud-soudanais apprécie à sa juste valeur le travail que réalise tout particulièrement la MINUSS dans le domaine de l'état de droit.

Néanmoins, pour obtenir de meilleurs résultats et réaliser des progrès mesurables dans ce domaine, la MINUSS devrait, premièrement, envisager d'accroître son appui aux juges et aux conseillers juridiques et de renforcer leurs capacités et, deuxièmement, garder à l'esprit que nos forces de police doivent être certifiées selon les normes internationales afin de pouvoir participer à des activités qui appellent une coordination régionale.

Pour terminer, l'expérience de la MINUSS au Soudan du Sud a été enrichissante et continuera de l'être. Elle a énormément aidé notre gouvernement à surmonter la plupart des problèmes initiaux liés à la création d'un pays au lendemain d'un conflit. Pour améliorer l'efficacité de la MINUSS dans l'exécution de son mandat relevant du Chapitre VII, il serait judicieux que le Conseil de sécurité et le Gouvernement du Soudan du Sud continuent à faire fond sur les progrès réalisés

jusqu'à présent, tout en s'attachant à combler les lacunes et à relever les défis que le Gouvernement a identifiés concernant le fonctionnement de la Mission.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Monténégro.

M. Šćepanović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je voudrais également vous remercier d'avoir organisé ce débat important aujourd'hui, et remercier le Secrétaire général de son exposé. Le Monténégro se félicite de l'adoption de la résolution 2086 (2013).

Mon pays s'associe pleinement à la déclaration faite par l'observateur de l'Union européenne. Toutefois, je voudrais faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Suite à l'évolution de la nature des conflits et de la dynamique de la sécurité mondiale, ainsi qu'aux conditions plus difficiles dans lesquelles les soldats de la paix s'acquittent de leur mission, la notion de maintien de la paix a également évolué et, de ce fait, nous sommes passés du maintien de la paix traditionnel à un maintien de la paix moderne et plus complexe, avec un caractère véritablement multidimensionnel. Aujourd'hui, les opérations de maintien de la paix, qui se voient confier des mandats diversifiés et tout un éventail de tâches, effectuent des tâches d'une importance cruciale dans les pays sortant de conflit afin de préparer le terrain pour les activités de consolidation de la paix, la prévention de la reprise des conflits armés et une évolution vers une paix et un développement durables.

Pour atteindre cet objectif ambitieux et construire des États plus résilients, il faut une vision et une planification stratégiques et coordonnées, dans le cadre d'une approche globale, intégrée et cohérente qui intègre d'une manière efficace et dès le début les divers aspects des activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix qui se renforcent mutuellement. Des progrès notables ont été accomplis à ce jour dans le resserrement des liens qui existent entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix. Beaucoup de progrès ont été réalisés pour intégrer une perspective de consolidation de la paix dans les mandats des opérations de maintien de la paix, contribuant ainsi à appuyer les domaines prioritaires en matière de consolidation de la paix. Nous devons continuer à faire fond sur ces progrès, conformément à la stratégie pertinente du Département

des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions et aux priorités des pays hôtes afin de garantir le respect du principe d'appropriation nationale.

L'implication, la participation active et, mieux encore, la coopération et la collaboration étroites de toute une gamme de parties prenantes impliquées sont de la plus haute importance pour donner aux efforts visant à instaurer une paix et une stabilité durables un caractère complémentaire et global. Dans ce contexte, il convient d'accorder une importance particulière à la nécessité de promouvoir les efforts visant à définir plus clairement les rôles et les responsabilités de chacun, afin d'optimiser les contributions de tous les acteurs. Des partenariats étroits et la cohérence au niveau des organismes des Nations Unies et d'autres instances du système des Nations Unies, ainsi que l'interaction croissante avec les organisations régionales, sous-régionales et d'autres organisations internationales constituent un facteur irremplaçable permettant aux opérations de maintien de la paix de mener à bien leurs tâches de consolidation de la paix. Il importe tout autant de renforcer l'intégration et la coordination entre les gouvernements hôtes et les partenaires internationaux.

Le renforcement des institutions et des capacités relatives aux mandats de maintien de la paix, en particulier dans les domaines de la justice, de la sécurité et du maintien de l'ordre, sont des composantes essentielles de la consolidation de la paix qui permettent aux pays hôtes de faire face efficacement aux situations et aux défis post-conflits, en particulier dans le domaine de l'état de droit. Dans le même ordre d'idées, l'initiative de renforcement des capacités civiles est un bon exemple qui illustre l'utilité de renforcer les partenariats entre l'ONU et ses États Membres pour étoffer la liste des spécialistes civils qui disposent de compétences dont les opérations de maintien de la paix ont besoin pour renforcer les capacités des pays au lendemain de conflits.

Par ailleurs, je tiens à souligner que les femmes doivent participer activement aux missions de maintien de la paix et à toutes les activités de consolidation de la paix, y compris en jouant un rôle dans la prise de décisions. En effet, nous savons que les processus de maintien de la paix et de consolidation de la paix auxquels participent des femmes ont plus de chances d'aboutir. À mon avis, la protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, est un autre domaine qui joue un rôle central en matière de rétablissement de la sécurité et

auquel il faut accorder la plus haute importance pendant toute la durée de vie d'une opération de maintien de la paix.

Le Monténégro salue l'importance et le rôle de l'action de maintien de la paix des Nations Unies qui est une activité phare de l'Organisation et un outil vital pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Même si le Monténégro est un petit pays aux moyens limités, il est fermement résolu et déterminé à contribuer activement et de manière constructive à la noble cause du maintien de la paix et de la consolidation de la paix, en vue d'instaurer une paix durable dans le monde entier. Mon pays ne cesse de renforcer sa participation et sa contribution à cet égard et apportera de nouvelles contributions dans le cadre des efforts internationaux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais saluer la participation de S. E. M. Jalil Abbas Jilani, Secrétaire d'État pakistanais aux affaires étrangères, qui a présidé le débat de ce matin. Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de vos efforts, en votre qualité de Représentant permanent du Pakistan, ainsi que ceux de votre équipe compétente, pour l'élaboration du document de réflexion très détaillé (S/2013/4, annexe) et l'adoption de la résolution 2086 (2013), qui mettent tous les deux en relief des enjeux et des défis qui méritent plus d'attention de notre part. La convocation du présent débat et l'adoption de cette résolution illustrent clairement l'attachement exemplaire et de longue date du Pakistan aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies à travers le monde. Par ailleurs, je tiens à remercier le Secrétaire général de son exposé.

Les opérations de maintien de la paix jouent un rôle essentiel pour aider les pays à assurer un meilleur avenir à tous leurs habitants. Ces opérations peuvent avoir divers buts, en fonction des circonstances propres à chaque pays hôte. La sécurité est une condition préalable au développement, et le développement apporte plus de sécurité. Par conséquent, même si aider un pays à créer des conditions plus sûres sur le plan physique est l'un des principaux buts des opérations de maintien de la paix, leur objectif fondamental devrait consister à appuyer les efforts nationaux de consolidation de la paix. Nous nous félicitons donc de la notion selon laquelle les forces de maintien de la paix sont les premiers éléments à assurer la consolidation de la paix.

Au cours de l'année écoulée, le Secrétariat et le Conseil de sécurité ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration d'un nouveau cadre conceptuel pour les activités de maintien de la paix et de consolidation de la paix. Grâce à ces efforts, nous avons maintenant une compréhension plus claire et plus approfondie de ces questions. En particulier, la clarification du lien qui existe entre la consolidation de la paix et le maintien de la paix a été très utile et importante.

Il faudrait également tenir compte du rétablissement de la paix en ce qui concerne ces liens. À notre avis, il est essentiel d'utiliser ces trois outils dans un cadre cohérent, intégré et stratégique, afin d'aboutir à des résultats durables. La Turquie a mis l'accent sur ces questions pendant qu'elle siégeait au Conseil en 2009-2010, en organisant notamment une réunion au sommet en septembre 2010 (voir S/PV.6390) et une retraite informelle à l'intention des membres du Conseil à Istanbul en juin 2010, sur cette question. Avec la Finlande et le Groupe des amis de la médiation, nous examinons actuellement les moyens d'appliquer la notion de médiation à toutes les étapes des conflits, y compris les phases de maintien de la paix et de consolidation de la paix.

Maintenant que nous avons un cadre conceptuel amélioré et une meilleure compréhension des liens qui existent entre le maintien de la paix et la consolidation de la paix, nous devons nous employer à traduire ce cadre en mesures concrètes, aussi bien au Conseil de sécurité que sur le terrain. À cet égard, il est indispensable, afin d'obtenir de bons résultats, de définir des mandats clairs et réalisables et de les modifier si nécessaire pour tenir compte de l'évolution de la situation. Il est essentiel de soutenir activement les autorités nationales dans leurs efforts de renforcement des capacités, en particulier si nous tenons compte du fait que la consolidation de la paix est une responsabilité qui incombe au premier chef au pays concerné. Nous accueillons donc favorablement l'initiative de renforcement des capacités civiles.

En outre, les missions de maintien de la paix étant elles-mêmes des forces économiques, il est important de resserrer les liens entre ces opérations et les économies locales. En effet, cela constitue en soi une mesure de consolidation de la paix. Par ailleurs, nous devons être réalistes et prendre conscience que les missions de maintien de la paix entraînent beaucoup de mécontentement, de réactions, et d'opposition au niveau local. Une des priorités de toute mission de maintien

de la paix doit être d'obtenir la sympathie et l'adhésion des populations locales, ce qui peut être fait avant tout en montrant la voie d'un avenir meilleur. À cet égard, s'attaquer avec rigueur aux causes profondes du conflit bénéficie à l'ensemble de la communauté internationale.

Il est évident qu'assurer une coordination et une cohérence à l'ONU, y compris par un partage d'informations et des consultations entre le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix, est une condition nécessaire pour être plus efficace, non seulement à New York mais aussi sur le terrain. Les partenariats sont également importants. Il faut appuyer les acteurs ayant des capacités similaires en matière de maintien et de consolidation de la paix, en particulier les organisations régionales et sous-régionales. Une telle rationalisation pourrait également être perçue comme un bon investissement en période d'austérité. En outre, de nouvelles approches régionales coordonnées sont nécessaires. La participation des acteurs régionaux multipliera les chances de succès et la viabilité des efforts de consolidation de la paix, même après la fin des mandats des missions de maintien de la paix.

Les activités de consolidation de la paix menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix sont également importantes durant les phases de transition et de retrait. Nous devons nous assurer que le fait de sortir d'un cadre de maintien de la paix n'entraîne pas une perte d'intérêt et un appui moindre pour le pays concerné. Paradoxalement, de nombreuses tâches de consolidation de la paix s'imposent encore plus après le retrait de la mission. C'est pourquoi il ne faut pas, au moment de réduire les contingents de maintien de la paix, que l'appui à ces activités diminue. Si les conditions permettant de prévenir une reprise du conflit ne sont pas correctement mises en place et maintenues, il sera à terme impossible d'éviter les chevauchements d'activités ou le gaspillage de précieuses ressources humaines et matérielles.

Enfin et surtout, je voudrais souligner l'importance de la participation des femmes à toutes les étapes du processus de paix. Nous nous félicitons que le système des Nations Unies et les États Membres soient de plus en plus conscients qu'il est nécessaire de lever les obstacles à la participation des femmes, et nous espérons que leur rôle dans les initiatives de rétablissement, de maintien et de consolidation de la paix sera renforcé.

Avant de terminer, je voudrais rendre hommage aux Casques bleus, hommes et femmes, et exprimer nos condoléances pour les soldats de la paix qui ont perdu la vie au service de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bénin.

M. Zinsou (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais vous adresser mes vives félicitations pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir organisé le présent débat public sur les opérations de maintien de la paix. Je voudrais particulièrement vous rendre hommage, Monsieur le Ministre, d'avoir bien voulu assurer vous-même la présidence de ce débat. La contribution du Secrétaire général à ce débat est un apport très édifiant.

Les opérations de maintien de la paix sont un aspect essentiel de l'action de l'Organisation Nations Unies dans l'exercice de ses responsabilités. La communauté internationale a fait beaucoup de progrès dans l'adaptation de ce précieux instrument aux mutations des défis et des menaces à la paix et à la sécurité internationales. À l'étape actuelle de leur évolution, les problématiques principales des opérations de maintien de la paix tiennent à la nécessité d'assurer une adéquation des mandats des missions et des moyens à leur disposition aux défis auxquels elles sont confrontées, et à la manière d'assurer la complémentarité entre les activités classiques de maintien de la paix et des mesures d'accompagnement destinées à permettre aux pays accueillant les opérations de maintien de la paix de parvenir rapidement à un niveau de stabilité et de normalité rendant possible le retrait en temps opportun des forces déployées et la transition vers le développement en situation de gouvernance autonome.

Sur le premier point, il importe de poursuivre les réflexions engagées sur la possibilité de doter les opérations de maintien de la paix de mandats robustes et d'équipement de pointe leur permettant de faire efficacement face aux situations qui requièrent ce type de mesures. Elles s'observent de plus en plus fréquemment sur le terrain des opérations, en particulier lorsqu'il s'agit de protéger les civils contre la violence imminente et d'assurer la surveillance du respect des embargos.

Sur le second point, il importe d'assurer une synchronisation des actions de sécurité avec la reconstitution et le renforcement des institutions nationales, qui sont les principaux vecteurs de la

consolidation de la paix. Pour être durables, ces institutions nationales doivent se fonder sur un partage équitable du pouvoir entre les différentes composantes de la société et être inclusives. La configuration des opérations de maintien de la paix devrait correspondre à la nature des défis à relever. Le poids relatif des différentes composantes devrait varier en fonction des défis à relever aux diverses étapes du processus de normalisation de la situation sur le terrain.

La définition des priorités stratégiques et le suivi de leur mise en œuvre devraient être assurés de manière coordonnée par un dialogue permanent entre les autorités du pays et le chef de mission, en l'occurrence le Représentant spécial du Secrétaire général, pour permettre la pleine appropriation nationale des processus de normalisation. L'évolution de la nature et de la direction de la mission doit tenir compte des actions les plus nécessaires à chaque étape. Les décisions y relatives doivent être prises de concert avec lesdites autorités.

Les avantages comparatifs des opérations de maintien de la paix doivent être exploités pour accroître l'efficacité des mesures prises et de leur exécution. Cette efficacité dépend de la capacité de la mission à transférer aux structures nationales le savoir et le savoir-faire requis pour assumer pleinement leurs rôles dans le fonctionnement de l'appareil de l'État, mais aussi et surtout de la manière dont sont conduites les mesures de démobilisation, désarmement et réinsertion des ex-combattants et de la création d'une base pour la relance des activités économiques. La politique des achats des opérations de maintien de la paix devrait contribuer à cette relance.

D'un autre point de vue, il serait souhaitable d'assurer une certaine continuité de l'action de la communauté internationale au niveau de la direction de la mission. L'achèvement des opérations de nature militaire devrait se traduire par le départ du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a conduit la mission à cette première phase de ses activités. Ce départ devrait permettre la promotion à la tête de la mission du Représentant spécial adjoint pour conduire la phase de consolidation de la paix. En tant que Représentant spécial adjoint, sa tâche essentielle devrait donc être de s'employer à préparer les réformes entrant dans le cadre de la consolidation de la paix sur le long terme en identifiant les problèmes à résoudre et les défis à relever, ainsi que d'aider le pays à se doter d'un plan stratégique de travail élaboré de concert avec les autorités et les

différentes parties prenantes. Si possible, il y a lieu d'impulser certaines réformes structurelles pendant que la force internationale est encore présente sur le terrain pour maximiser les synergies.

À toutes les phases du processus de normalisation, les projets à effet rapide seront fort utiles, non seulement pour conquérir les cœurs et les esprits en apportant des dividendes de la paix immédiats, mais aussi pour créer un cadre approprié pour engager le dialogue sur les mesures à long terme et pour le relèvement au lendemain du conflit. Les soldats appartenant aux effectifs déployés devraient être mis à contribution pour les travaux d'infrastructures peu complexes, qui permettraient de fournir les services sociaux essentiels.

Mais, le plus important est d'avoir conscience de la nécessité d'une synchronisation des actions de stabilisation et de consolidation de la paix et de veiller à ce que les compétences civiles requises soient mises à disposition à cet effet dès que possible. À cet égard, le dispositif CAPMATCH mis sur pied par le Secrétaire général présente un intérêt réel aux fins du renforcement de l'efficacité des opérations de maintien de la paix puisqu'il permet, entre autres, un échange d'expériences entre les pays ayant traversé des situations similaires.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité d'une coopération entre les États Membres pour accroître la capacité des pays les moins avancés à contribuer efficacement aux opérations de maintien de la paix. Il s'agit de les aider à se doter d'équipements répondant aux normes des Nations Unies. Je voudrais rendre hommage ici aux partenariats noués par le Bénin avec la France, la Belgique et les États-Unis, qui ont permis à mon pays d'apporter une contribution aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Je m'en voudrais de ne pas évoquer ici le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, notamment en matière de déploiement des opérations de maintien de la paix. La question du financement des opérations initiées par l'Union africaine et ses communautés économiques régionales reste sur le tapis. Elle devrait être résolue pour conforter leur complémentarité dans le système de sécurité collective institué par la Charte des Nations Unies pour faire face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales, surtout lorsqu'elles requièrent une action énergique de combat que les principes de base des opérations de maintien de la paix ne permettent pas aux Nations Unies d'engager.

Enfin, je voudrais m'associer au plaidoyer de l'Ambassadeur de France en faveur du respect du multilinguisme dans le déploiement des opérations de maintien de la paix, en particulier dans les pays francophones.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre d'orateur inscrit sur ma liste.

Je vais à présent faire une déclaration additionnelle en ma qualité de représentant du Pakistan.

Il a été fait référence tout à l'heure au Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP). Aucun accord bilatéral conclu entre l'Inde et le Pakistan n'a supplanté ou modifié le rôle ou la légalité du UNMOGIP. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan continue de surveiller le cessez-le-feu en vertu des résolutions du Conseil de sécurité. Son mandat est donc pleinement valide, pertinent et fonctionnel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de l'Inde, qui souhaite faire une nouvelle déclaration.

M. Gupta (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de prendre la parole et d'exposer certains faits pour répondre à vos observations, Monsieur le Président, concernant le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

Le rôle du UNMOGIP consistait à superviser la ligne de cessez-le-feu délimitée au Jammu-et-Cachemire après la signature de l'Accord de Karachi en 1949. Cette ligne de cessez-le-feu n'existe plus, et une nouvelle ligne de cessez-le-feu est apparue le 17 décembre 1971. Suite à la signature en 1972 d'un accord similaire entre l'Inde et le Pakistan, qui a été paraphé par les chefs de gouvernement des deux pays et ratifié par leurs parlements respectifs, les deux pays ont décidé de régler leurs différends par des moyens pacifiques au moyen de négociations bilatérales. Cet accord stipulait également que la ligne de contrôle née de la ligne de cessez-le-feu du 17 décembre 1971 devait être respectée par les deux parties. Par la suite, la ligne de contrôle a été délimitée au Jammu-et-Cachemire après la signature de cet accord et avec le consentement des deux Gouvernements. Ainsi, le rôle du UNMOGIP a été supplanté par cette évolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une nouvelle observation à titre national.

Je me contenterai d'une brève remarque. Le fait est que l'Inde comme le Pakistan accueillent le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je remercie tous les orateurs de leurs précieuses contributions au débat d'aujourd'hui. Nous avons eu des délibérations globales et enrichissantes qui ont fait ressortir les défis et les possibilités dans le domaine

du maintien de la paix. Il est vital que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent efficaces et continuent d'être couronnées de succès. J'espère que le débat d'aujourd'hui et son résultat nous permettront d'avancer dans la promotion de cet objectif commun. Ce matin, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution 2086 (2013) portant sur une approche multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix. La résolution a été parrainée par les 15 membres du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 50.